

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2022



RAPPORT SUR
LES COMPTES SPECIAUX
DU TRÉSOR

RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR : QUEL BILAN ?	3
SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	3
SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	4
1.2.1. <i>Comptes d'affectation spéciale</i>	4
1.2.1.1. <i>Prévisions des ressources et des charges des CAS</i>	4
1.2.1.2. <i>Réalisations des recettes et des dépenses des CAS</i>	5
1.2.2. <i>Autres comptes spéciaux du Trésor</i>	10
1.2.2.1. <i>Comptes de financement</i>	10
1.2.2.2. <i>Comptes d'adhésion aux organismes internationaux</i>	11
1.2.2.3. <i>Comptes d'opérations monétaires</i>	13
1.2.2.4. <i>Comptes de dépenses sur dotations</i>	13
CHAPITRE II - ROLE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DANS LA CONSOLIDATION DES BASES DE LA RELANCE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SOCIALES	14
SECTION I - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	15
2.1.1. <i>Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA</i>	15
2.1.2. <i>Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions</i>	16
2.1.3. <i>Fonds de solidarité interrégionale</i>	18
2.1.4. <i>Fonds de mise à niveau sociale</i>	19
SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	20
2.2.1. <i>Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain</i>	21
2.2.2. <i>Fonds solidarité habitat et intégration urbaine</i>	26
2.2.3. <i>Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires</i>	28
2.2.4. <i>Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale)</i>	29
2.2.5. <i>Fonds spécial de la pharmacie centrale</i>	29
2.2.6. <i>Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la Protection Civile</i>	31
2.2.7. <i>Fonds national pour l'action culturelle</i>	34
2.2.8. <i>Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration</i>	35
2.2.9. <i>Fonds d'entraide familiale</i>	36
2.2.10. <i>Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale</i>	37
2.2.11. <i>Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle, de la protection du consommateur, de la régulation du marché et des stocks de sécurité »</i>	38
2.2.12. <i>Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité</i>	39
2.2.13. <i>Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"</i>	40

SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES	42
2.3.1. <i>Fonds spécial routier</i>	44
2.3.2. <i>Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire</i>	46
2.3.3. <i>Fonds national du développement du sport</i>	46
2.3.4. <i>Fonds de service universel de télécommunications</i>	48
2.3.5. <i>Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain</i>	50
2.3.6. <i>Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et leur réutilisation</i>	53
2.3.7. <i>Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable</i>	55
2.3.8. <i>Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles</i>	56
2.3.9. <i>Fonds de développement énergétique</i>	58
SECTION IV – DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE	59
2.4.1. <i>Fonds de développement agricole</i>	60
2.4.2. <i>Fonds de la réforme agraire</i>	62
2.4.3. <i>Fonds national forestier</i>	62
2.4.4. <i>Fonds de la chasse et de la pêche continentale</i>	64
2.4.5. <i>Fonds pour le développement rural et des zones de montagne</i>	64
2.4.6. <i>Fonds de développement de la pêche maritime</i>	66
SECTION V- PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	67
2.5.1. <i>Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes</i>	68
2.5.2. <i>Fonds de développement industriel et des investissements</i>	71
2.5.3. <i>Fonds de solidarité des assurances</i>	73
2.5.4. <i>Masse des services financiers</i>	74
2.5.5. <i>Fonds de lutte contre la fraude douanière</i>	74
2.5.6. <i>Fonds provenant des dépôts au Trésor</i>	75
2.5.7. <i>Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe</i>	76
2.5.8. <i>Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat</i>	77
2.5.9. <i>Fonds d'investissement stratégique</i>	78
SECTION VI - AUTRES DOMAINES	79
2.6.1. <i>Fonds de remplacement domanial</i>	80
2.6.2. <i>Fonds spécial pour le soutien des juridictions</i>	82
2.6.3. <i>Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires</i>	84
2.6.4. <i>Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique</i>	85
2.6.5. <i>Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique</i>	86
2.6.6. <i>Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage</i>	87
2.6.7. <i>Fonds de soutien à la sûreté nationale</i>	87
2.6.8. <i>Fonds de modernisation de l'administration publique</i>	89
ANNEXES	95

INTRODUCTION

En raison de leur efficacité avérée, les Comptes spéciaux du Trésor (CST) sont investis d'un rôle crucial pour l'accompagnement budgétaire de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'importance de ces comptes a été démontrée de manière patente à travers leur mise en contribution pour l'exécution des actions et mesures prises face aux répercussions économiques et sociales, provoquées par la Covid-19. Les CST représentent également un des instruments privilégiés pour l'accompagnement de la reprise économique et l'amélioration de la protection sociale.

Ces comptes ont fait leur preuve dans la mobilisation des ressources nécessaires, à la fois, pour l'amélioration des capacités du système sanitaire marocain, la préservation du pouvoir d'achat de millions de foyers et le financement des dispositifs de résilience aux chocs imprévisibles de la crise. Ainsi, et grâce à un élan de solidarité inédit, plus de 33 MMDH^(*) ont pu être mobilisés en 2020 dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « Le Covid-19 » ».

Par ailleurs, les CST ont permis de prendre en charge la contribution de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du pacte pour la relance économique et l'emploi. Ainsi, un versement de 15 MMDH a été effectué, au titre de l'année 2020, en faveur du CAS «Fonds d'Investissement Stratégique». Ce montant représente la contribution de l'Etat au capital du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement dont le démarrage effectif a été matérialisé par le lancement, devant Sa Majesté le Roi, du projet de fabrication et de mise en seringue du vaccin contre la Covid-19 et d'autres vaccins.

De même, le rôle des CST est d'autant plus cruciale vu leur contribution dans l'accompagnement de la dynamique des politiques sectorielles portant sur le développement des infrastructures et la préservation du capital humain.

Ainsi, sur le plan social, les champs d'intervention du CAS « Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale » ont été renforcés pour accompagner la mise en œuvre du chantier Royal relatif à la généralisation de la protection sociale. Sur le même registre, les efforts se sont poursuivis notamment à travers le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne pour la réalisation de plusieurs programmes en vue de réduire les disparités sociales et territoriales et de renforcer la cohésion sociale.

S'agissant de l'amélioration de la qualité des infrastructures, les CAS se positionnent désormais comme acteurs privilégiés de l'amélioration de la connectivité et de la modernisation des moyens de transport, à travers le financement des projets d'aménagement et infrastructures d'envergure.

De surcroît , les CST accompagnent la mise en œuvre des politiques sectorielles dans différents secteurs productifs, notamment à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) et le Fonds de Développement Industriel et des Investissements (FDII) qui poursuivront les actions de stimulation de l'investissement privé dans leurs champs d'actions respectifs.

(*) : Milliards de Dirhams.

Par ailleurs, le bilan comptable des CAS en 2020, fait ressortir un montant total des recettes réalisées de 243.444 MDH^(**), ventilé comme suit :

- 78.141 MDH au titre des recettes propres, en l'occurrence les recettes fiscales et parafiscales, les redevances et les autres produits ;
- 49.026 MDH au titre des versements du budget général ;
- 116.277 MDH au titre du solde dégagé par les CAS à la fin de l'exercice 2019.

Compte non tenu des recettes propres mobilisées par le compte intitulé "Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A." d'un montant de 25.717 MDH, les autres CAS ont bénéficié, en 2020, de recettes propres s'établissant à 52.425 MDH.

Pour leur part, les comptes de dépenses sur dotations ont mobilisé en 2020, des recettes d'un montant de 31.598 MDH, en hausse de 13,78% comparativement à 2019. Les dépenses desdits comptes s'élèvent, quant à elles, à 11.881 MDH en 2020, enregistrant ainsi une baisse de 4,90% par rapport à 2019.

S'agissant des autres catégories de CST, elles ont profité en 2020, de recettes s'élevant à 64 MDH et ont enregistré des dépenses de l'ordre de 6.664 MDH contre, respectivement, 161 MDH et 5.983 MDH en 2019.

Le présent rapport sur les CST se compose de deux chapitres :

Le premier chapitre retrace le cadrage budgétaire et comptable des CST au titre de l'année 2020 en comparaison avec les réalisations des années 2019 et 2018. Il met ainsi en exergue, l'importance des actions mises en œuvre à travers lesdits comptes en relatant le volume des recettes mobilisées et des soldes reportés. Ce chapitre se subdivise en trois sections qui traitent successivement les aspects suivants :

- La maîtrise de l'évolution du nombre des CST en phase avec l'effort de rationalisation entrepris au cours des deux dernières décennies marquées par la suppression de plusieurs comptes et le recours limité aux nouvelles créations de comptes ;
- L'évaluation budgétaire et comptable des CAS à la lumière de l'analyse des recettes et des dépenses desdits comptes ;
- Le bilan des actions effectuées dans le cadre des comptes de financement, des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, des comptes d'opérations monétaires et des comptes de dépenses sur dotations en faisant ressortir l'importance du volume de financement y afférent.

Le deuxième chapitre fait ressortir le rôle des comptes d'affectation spéciale dans la consolidation des bases de la relance de l'économie nationale et la mise en œuvre des politiques sociales ainsi que leur contribution dans le financement de l'investissement public dans les domaines suivants :

- Le développement territorial ;
- Le développement humain et social ;
- Le renforcement des infrastructures ;
- Le développement rural, agricole et de la pêche ;
- La promotion économique et financière ;
- Les autres domaines.

(**) : Millions de Dirhams.

CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR : QUEL BILAN ?

Le présent chapitre met la lumière sur les actions entreprises durant les vingt dernières années dans une logique d'assainissement et de rationalisation du recours aux CST. Ainsi, la première section relate de manière succincte les efforts ayant impacté positivement la structure des CST en raison des différentes opérations de suppression et de création de comptes. La seconde section, quant à elle, met l'accent sur les tendances d'évolution des recettes et des dépenses des différentes catégories des CST au cours des dernières années.

SECTION I - EVOLUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

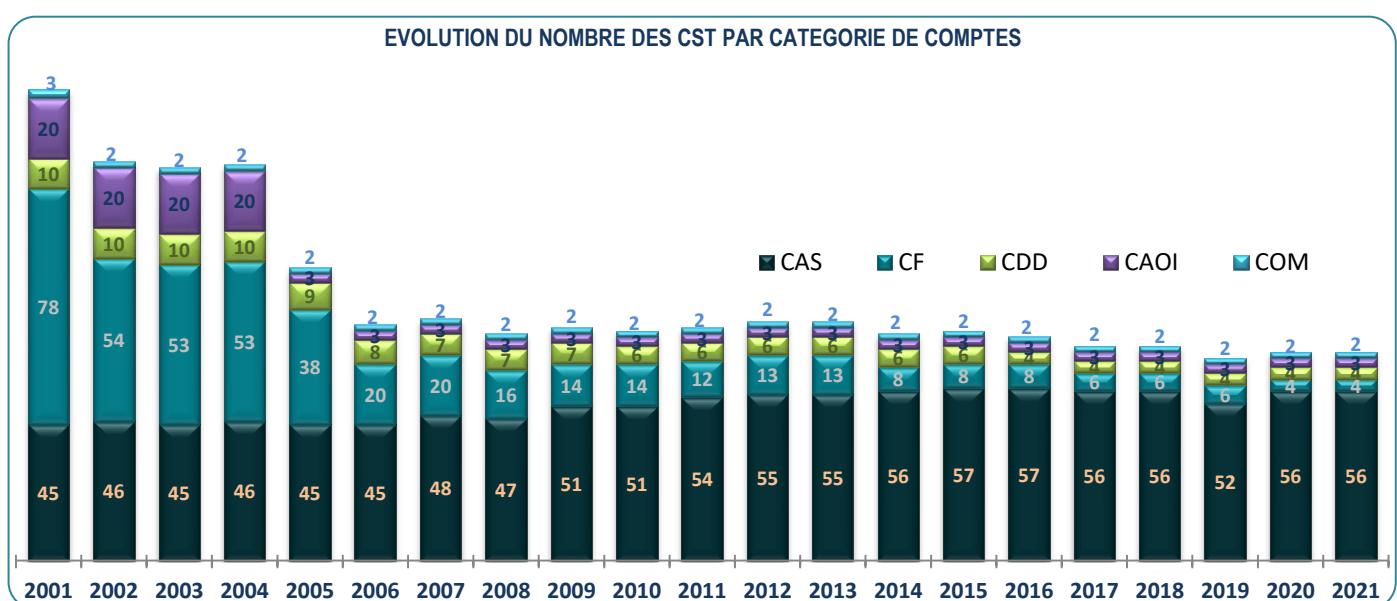
L'effort de rationalisation et d'apurement des CST s'est matérialisé par la forte baisse de leur nombres enregistrée au cours des deux dernières décennies, passant ainsi de 156 comptes en 2001 à 69 en 2020. L'année 2021 n'a connu quant à elle ni la création ni la suppression de CST.

L'analyse de la répartition du nombre des CST en 2021, par catégorie de comptes, révèle la prépondérance des CAS dont le nombre s'élève à 56 sur 69 comptes contre 45 sur un total de 156 comptes en 2001. Cette augmentation de la part des CAS dans le total des CST durant les vingt dernières années marque un changement majeur dans la structure des CST.

De leur côté, les comptes de financement et d'adhésion aux organismes internationaux ont vu leur nombre diminuer significativement, passant de 98 comptes en 2001 à seulement 7 comptes en 2021. Quant aux comptes d'opérations monétaires au nombre de 3 en 2001, ils ont marqué un léger repli pour s'établir à 2 comptes en 2021.

De même pour les comptes de dépenses sur dotations, leur nombre a régressé de 10 en 2001 à 4 seulement en 2021. Toutefois, leur part dans le total des CST est restée quasiment stable aux alentours de 6% durant la période considérée.

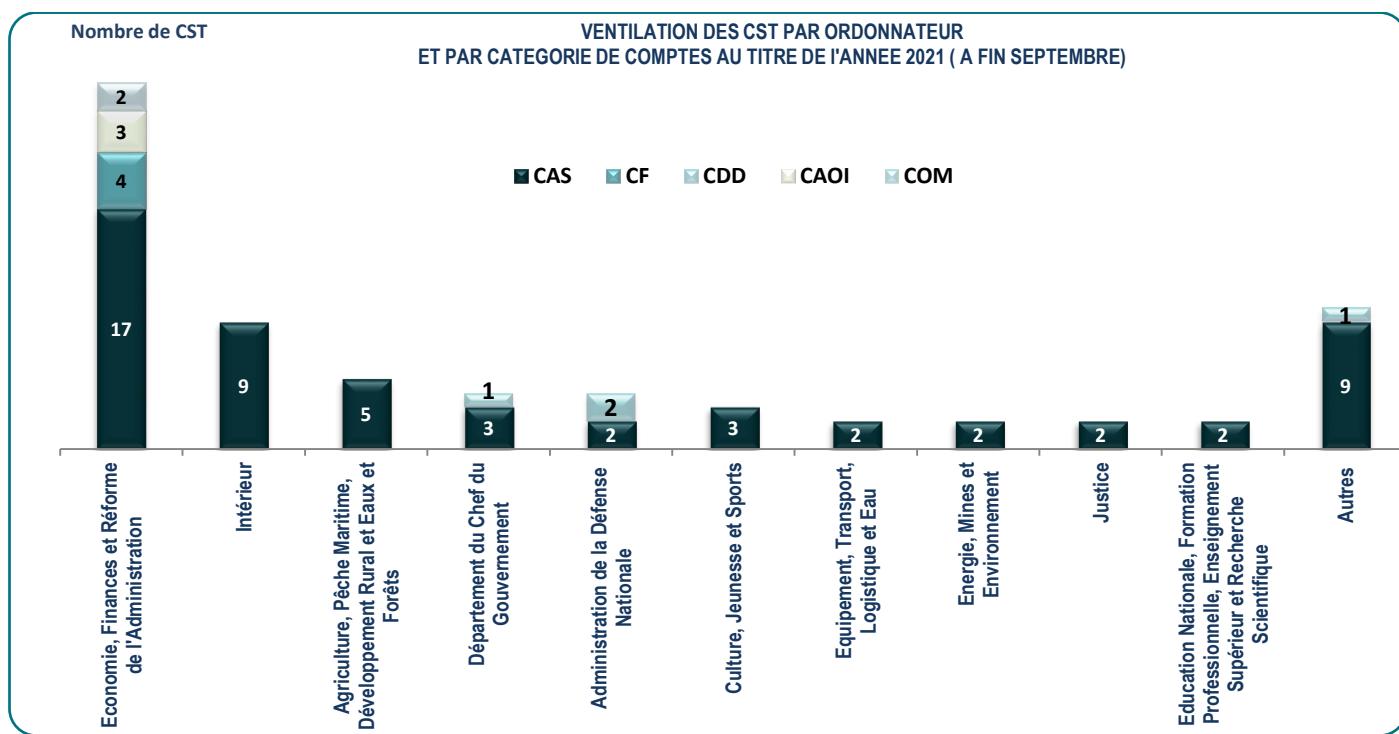
Le graphique ci-après retrace l'évolution du nombre des CST, par catégorie de comptes, au titre de la période 2001-2021 :



L'analyse du nombre des CST par ordonnateur fait ressortir le rôle déterminant joué par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) dans la gestion de ces comptes. Ainsi, en 2021 (à fin septembre), le MEFRA est l'ordonnateur de 26 comptes, dont 17 CAS et l'ensemble des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, d'opérations monétaires et de financement (9 comptes).

Le Ministère de l'Intérieur vient en deuxième position (9 comptes), suivi du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5 comptes), du Département du Chef du Gouvernement (4 comptes), de l'Administration de la Défense Nationale (4 comptes), des Ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (3 comptes), de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (2 comptes), de l'Energie, des Mines et de l'Environnement (2 comptes), de la Justice (2 comptes), ainsi que de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (2 comptes).

Le graphique ci-après présente la ventilation, par ordonnateur et par catégorie de comptes des CST au titre de l'année 2021 (à fin septembre) :



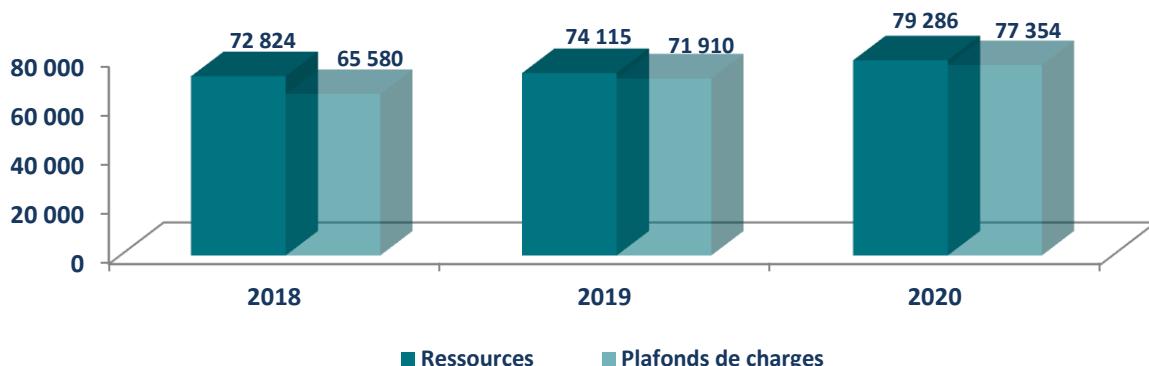
SECTION II - RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

1.2.1. Comptes d'affectation spéciale

1.2.1.1. Prévisions des ressources et des charges des CAS

Les prévisions des ressources et des charges des CAS au titre de la période 2018-2020, sont retracées dans le graphique ci-après :

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES PLAFONDS DE CHARGES DES CAS AU COURS DE LA PERIODE 2018-2020



Il ressort de l'analyse de l'évolution des ressources et des plafonds de charges prévisionnelles des CAS au cours de la période 2018-2020, que le plafond des charges de cette catégorie de comptes a progressé à un rythme plus soutenu que les ressources prévisionnelles . Ce trend haussier résulte, essentiellement, du renforcement des actions financées par les comptes intitulés « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », « Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » et « Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain », conjugué avec l'augmentation modérée des ressources qui leur sont allouées, surtout entre 2018 et 2019.

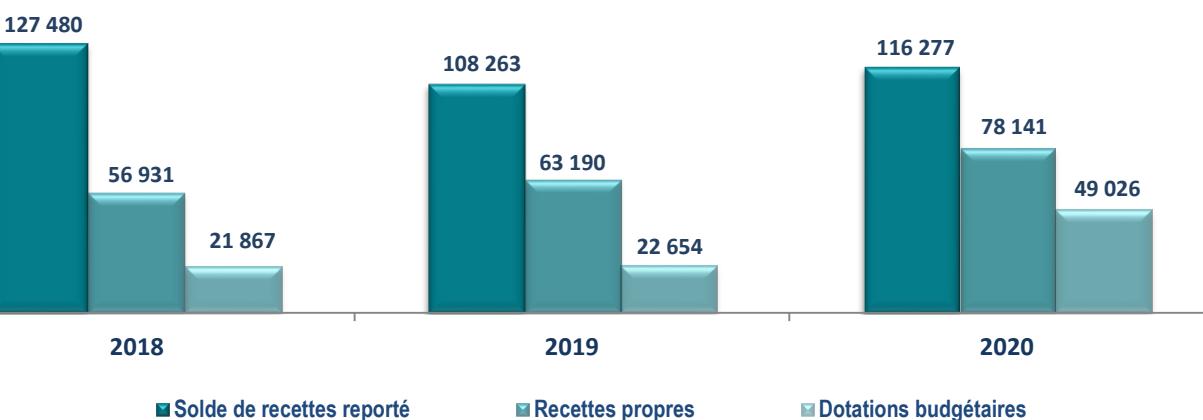
1.2.1.2. Réalisations des recettes et des dépenses des CAS

1.2.1.2.1. Recettes réalisées par les CAS

En 2020, le montant total des recettes réalisées par les CAS s'élève à 243.444 MDH contre 194.107 MDH en 2019 et 206.278 MDH en 2018.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des recettes des CAS, par nature, au cours de la période considérée :

EVOLUTION DES RECETTES DES CAS PAR NATURE AU COURS DE LA PERIODE 2018-2020 (En MDH)



Les soldes reportés des CAS ont atteint en 2020, 116.277 MDH, contre 108.263 MDH et 127.480 MDH, respectivement, en 2019 et 2018.

Quant aux recettes propres dont la contribution à la réalisation des recettes des CAS au titre de 2020, elles se sont élevées à 78.141 MDH, elles ont enregistré une augmentation moyenne annuelle de 17,16% au cours de la période 2018-2020.

Ces recettes propres ont été réalisées en 2020, essentiellement, par les CAS suivants :

- Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus : 26.449 MDH ; "Le Covid-19"
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 25.717 MDH ;
- Fonds de remplacement domanial : 3.759 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 3.461 MDH ;
- Fonds spécial routier : 2.974 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 2.024 MDH ;
- Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale : 1.947 MDH ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 1.741 MDH ;
- Masse des services financiers : 973 MDH ;
- Fonds provenant des dépôts du Trésor : 770 MDH ;
- Fonds de lutte contre la fraude douanière : 734 MDH ;
- Fonds de développement agricole : 599 MDH ;
- Fonds national forestier : 585 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 562 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 559 MDH ;
- Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain : 537 MDH.

En outre, les comptes gérés par les 6 ministères qui suivent, concentrent près de 96% des recettes propres réalisées en 2020 :

- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration : 37.737 MDH (48,29%) ;
- Le Ministère de l'Intérieur : 30.533 MDH (soit 39,07% du total des recettes propres) ;
- Le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau : 2.981 MDH (3,81%) ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville : 2.024 MDH (2,59%) ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts : 1.266 MDH (1,62%) ;
- Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports : 830 MDH (1,06%).

S'agissant des dotations budgétaires versées aux CAS, elles se sont élevées à 49.026 MDH en 2020 contre 22.654 MDH et 21.867 MDH, respectivement, en 2019 et 2018, enregistrant

ainsi une légère augmentation de 3,60% entre 2018 et 2019, suivie d'une hausse notable de 116,41% entre 2019 et 2020 sous l'effet, notamment, des versements effectués à partir du budget général au profit des nouveaux CAS intitulés « Fonds d'investissement stratégique » et « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" ».

Ces versements ont bénéficié en 2020, essentiellement, aux comptes suivants :

- Fonds d'investissement stratégique : 15.000 MDH ;
- Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus : 8.200 MDH ; "Le Covid-19"
- Fonds de développement agricole : 3.239 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 3.030 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.802 MDH ;
- Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain : 2.775 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 2.111 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.600 MDH ;
- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage : 1.579 MDH ;
- Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles : 1.350 MDH.
- Fonds national du développement du sport : 1.267 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 1.200 MDH ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 1.000 MDH ;
- Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et leur réutilisation : 714 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 655 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 422 MDH ;
- Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique : 410 MDH.

1.2.1.2.2. Dépenses des CAS

Le montant global des dépenses exécutées par les CAS s'est établi à 130.821 MDH en 2020, contre 77.830 MDH et 96.241 MDH, respectivement, en 2019 et 2018.

En 2020, les huit ministères suivants ont réalisé environ 95% des dépenses globales des CAS :

- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (50,50%) ;
- Ministère de l'Intérieur (28,95%) ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (6,16%) ;

- Ministère de la Santé (2,44%) ;
- Département du Chef du Gouvernement (2,15%) ;
- Ministère de l'Equipment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (1,90%) ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (1,37%) ;
- Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (1,35%).

Ces dépenses ont été imputées en 2020, à hauteur de 92,16%, sur les comptes suivants :

- Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus : 29.327 MDH ; "Le Covid-19"
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 25.798 MDH ;
- Fonds d'investissement stratégique : 15.000 MDH ;
- Fonds de remplacement domanial : 11.237 MDH ;
- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 6.757 MDH ;
- Fonds de développement agricole : 3.774 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 3.578 MDH ;
- Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale : 3.434 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 3.193 MDH ;
- Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain : 2.701 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 2.500 MDH ;
- Fonds spécial routier : 2.473 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 2.208 MDH ;
- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage : 1.850 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 1.797 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 1.626 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 1.309 MDH ;
- Fonds de solidarité interrégionale : 1.003 MDH ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 1.000 MDH.

1.2.1.2.3. Solde des CAS

Les CAS ont dégagé un solde excédentaire de 112.623 MDH à fin 2020 contre 116.277 MDH et 110.037 MDH, respectivement, à fin 2019 et 2018.

(En MDH)

Désignation	2018	2019	2020
Total des recettes	206.278	194.107	243.444
Total des dépenses	96.241	77.830	130.821
Solde à reporter à l'exercice suivant	110.037	116.277	112.623

L'excédent dégagé à fin 2020 a été réalisé, à hauteur de 92,71% de son montant, par les comptes ci-après :

- Fonds de remplacement domanial : 18.641 MDH ;
- Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe : 11.847 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 8.775 MDH ;
- Masse des services financiers : 6.308 MDH ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement Humain : 5.371 MDH ;
- Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" : 5.322 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 4.945 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 4.336 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA : 4.244 MDH ;
- Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat : 4.027 MDH ;
- Fonds de service universel de télécommunications : 3.594 MDH ;
- Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale : 2.650 MDH ;
- Fonds spécial routier : 2.486 MDH ;
- Fonds de lutte contre la fraude douanière : 2.146 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 1.799 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 1.741 MDH ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 1.741 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.596 MDH ;
- Fonds national forestier : 1.517 MDH ;
- Fonds national du développement du sport : 1.468 MDH ;
- Fonds de soutien à la sûreté nationale : 1.449 MDH ;
- Fonds spécial pour le soutien des juridictions : 1.445 MDH ;
- Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix, aux actions humanitaires et de soutien au titre de la coopération internationale : 1.343 MDH ;
- Fonds de solidarité interrégionale : 1.219 MDH ;
- Fonds de développement énergétique : 1.211 MDH ;
- Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable : 1.088 MDH ;
- Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage : 1.065 MDH ;
- Fonds d'entraide familiale : 1.036 MDH.

1.2.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

1.2.2.1. Comptes de financement

Les comptes de financement décrivent les versements sous forme de prêts de durée supérieure à deux ans, ou d'avances remboursables de durée inférieure ou égale à deux ans, effectués par l'Etat sur les ressources du Trésor et accordés pour des raisons d'intérêt public. Ces prêts et avances sont productifs d'intérêts.

L'octroi par l'Etat de prêts ou d'avances par l'intermédiaire des comptes de financement, fait l'objet d'un contrat entre le Ministère chargé des finances et le bénéficiaire qui fixe, notamment, le montant du prêt ou de l'avance, la durée, le taux d'intérêt et les modalités de remboursement.

L'encours total des comptes de financement est passé de 321,18 MDH en 2018, à 309,33 MDH en 2019 et à 297,20 MDH en 2020, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 3,81%.

Encours des prêts par bailleurs de fonds

La structure de l'encours, par bailleurs de fonds, montre que le Millennium Challenge Account (MCA) est le principal créancier avec un encours en 2020 de 198,03 MDH soit 66,63% du total, suivi par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) pour un montant de 61,73 MDH (20,77%), puis par l'Italie avec un encours de 37,44 MDH (12,60%).

Encours des prêts par catégorie de bénéficiaires :

L'évolution dudit encours par catégorie de bénéficiaires, se présente comme suit :

Bénéficiaires / Années	Encours en MDH		
	2018	2019	2020
Société de financement JAIDA	242,60	239,33	235,47
Crédit Agricole du Maroc	43,76	38,05	32,17
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	34,82	32,25	29,56
Total	321,18	309,33	297,20

Recouvrement des prêts programmés en 2021 et 2022 :

Le cumul des échéances programmées dans le cadre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2021, s'élève à 73,53 MDH dont 66,61 MDH au titre du principal et 6,92 MDH pour les intérêts.

Pour l'année 2022, le recouvrement des prêts déjà consentis se poursuivra conformément aux échéanciers convenus avec les établissements débiteurs.

Les montants de recouvrement des prêts (principal et intérêts) programmés en 2021 et 2022, par catégorie de bénéficiaires, se présentent comme suit :

(En MDH)

Organismes débiteurs	2021			2022		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total
Société de financement JAIDA	57,77	4,85	62,62	59,64	5,28	64,92
Crédit Agricole du Maroc (CAM)	6,05	0,92	6,97	6,24	0,73	6,97
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX)	2,79	1,15	3,94	2,90	1,04	3,94
Total	66,61	6,92	73,53	68,78	7,05	75,83^(*)

(*) A noter que le remboursements au titre du principal sont imputés sur les comptes de financements et ceux au titre des intérêts imputés sur le Budget Général.

1.2.2.2. Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Ces comptes décrivent les versements et les remboursements au titre de la participation du Maroc aux organismes internationaux. Ils sont regroupés en trois comptes :

Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods

Ce compte comptabilise les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et l'Association Internationale de Développement (AID).

Les parts détenues par le Royaume du Maroc dans le capital desdites institutions, se présentent comme suit :

Institutions de Bretton Woods	Part du capital détenue par le Maroc
Agence multilatérale de garantie des investissements	0,38%
Association internationale de développement	0,38%
Société financière internationale	0,37%
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	0,31%
Fonds Monétaire International	-

Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques

Il a pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux organismes arabes et islamiques suivants :

Organismes arabes et islamiques	Part du capital détenue par le Maroc
Banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur	20,00%
Fonds monétaire arabe (FMA)	4,59%
Société arabe de garantie des investissements et des Crédits à l'exportation	3,05%
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	2,49%
Société arabe d'investissement (SAI)	1,81%
Société islamique d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements	1,69%
Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA)	1,57%
Compte spécial pour le financement des projets du secteur privé dans les pays arabes	0,76%
Société internationale islamique pour le financement du commerce	0,60%
Banque islamique de développement (BID)	0,51%
Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAIDA)	0,41%
Fonds de solidarité islamique pour le développement	0,18%
Société islamique pour le développement du secteur privé	0,05%

Compte d'adhésion aux institutions multilatérales

Ce compte a pour objet la comptabilisation des opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions multilatérales. Il s'agit des organismes ci-après :

Institutions multilatérales	Part du capital détenue par le Maroc
Fonds Africa 50	11,39%
Banque africaine de développement (BAD)	4,56%
Société Schelter Afrique	3,50%
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	0,30%
Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC)	0,20%
Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) – Part du Trésor	0,08%
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0,08%
Banque ouest africaine de développement (BOAD)	0,05%
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)	-

Les montants des participations du Maroc versés au cours de la période 2018-2020, aux organismes internationaux, ainsi que les prévisions pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 se répartissent comme suit :

(En MDH)

Institutions ou organismes	Réalisations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021 ^(*)	2022	2023	2024
Institutions de Bretton Woods	-	103,90	38,04	80,97	80,97	80,97	41,68
Organismes arabes et islamiques	180,65	15,01	15,16	75,58	94,67	46,03	46,03
Institutions multilatérales	156,19	500,18	378,83	374,14	564,81	469,56	335,06
Total	336,84	619,09	432,03	530,69	740,45	596,56	422,77

(*) : Réalisations du 1^{er} trimestre de l'année 2021 et prévisions du reste de l'année.

1.2.2.3. Comptes d'opérations monétaires

Cette catégorie de comptes qui décrivent des mouvements de fonds d'origine monétaire, comprend les deux comptes suivants :

- « **Différence de change sur ventes et achats de devises** » : ce compte permet à l'Etat de prendre en charge le différentiel de change en dirhams des avoirs et engagements en devise constaté par Bank Al Maghrib lors de l'évaluation mensuelle. Les résultats définitifs sont pris en recette ou en dépense au compte du budget de l'Etat au plus tard la deuxième année suivant celle au cours de laquelle ils sont dégagés ;
- « **Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs** » : Dédié aux opérations de swap de la dette, ce compte retrace les frais ainsi que les pertes et gains relatifs aux transactions de swap de devises ou d'intérêts. A ce jour, toutes les opérations de couverture ont été régies par les dispositions des contrats des prêts ne nécessitant pas l'utilisation des ressources dudit compte. Toutefois, des opérations de couverture pourraient intervenir à l'avenir.

Les réalisations des comptes d'opérations monétaires pour la période 2018-2020, se présentent comme suit :

(En MDH)

Intitulé du compte	2018		2019		2020	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Différence de change sur ventes et achats de devises	8,34	9,83	11,75	8,39	15,64	15,01
Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs	-	-	-	-	-	-
Total	8,34	9,83	11,75	8,39	15,64	15,01

1.2.2.4. Comptes de dépenses sur dotations

Les comptes de dépenses sur dotations, qui sont au nombre de quatre (04) en 2021, retracent des opérations relatives à une catégorie spéciale de dépenses dont le financement est assuré exclusivement par des dotations budgétaires.

Les prévisions des ressources et des plafonds de charges desdits comptes au titre de la période 2018-2020, s'élèvent à 32.402 MDH, représentant, respectivement, 12,50% et 12,81% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

CHAPITRE II - ROLE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DANS LA CONSOLIDATION DES BASES DE LA RELANCE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SOCIALES

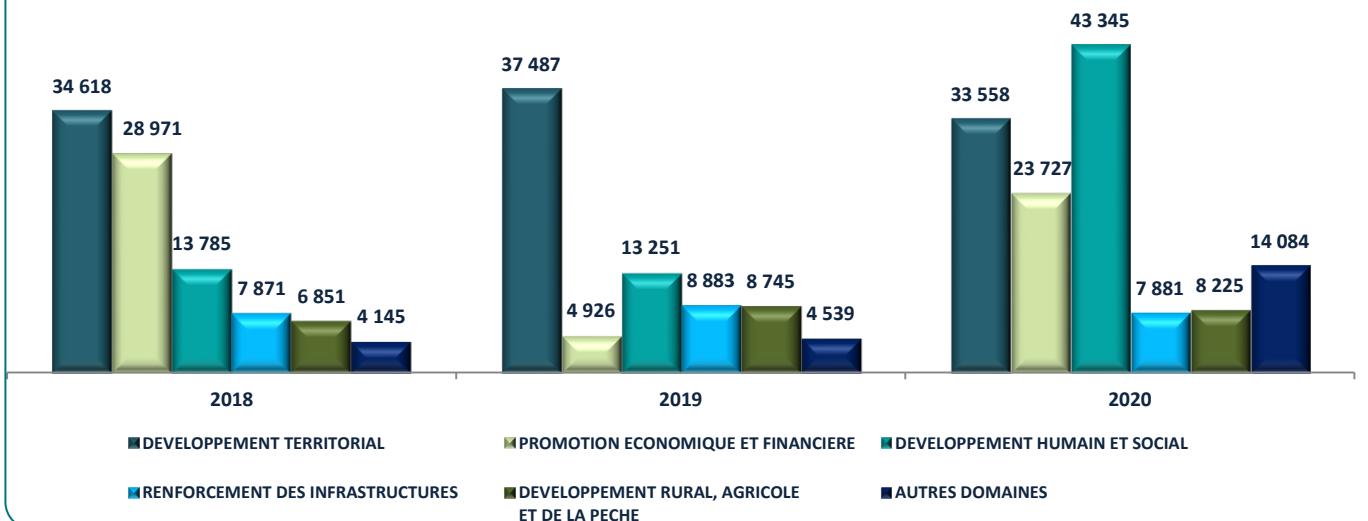
Le second chapitre de ce rapport se propose de mettre en évidence de manière détaillée les données comptables des comptes d'affectation spéciale (CAS) et leur contribution, par domaine d'intervention. Dans le même sillage, les données présentées permettront d'identifier les efforts budgétaires déployés par l'Etat pour la promotion des différentes politiques économiques et sociales à travers la mobilisation des ressources des CAS. Preuve en est, le rôle prépondérant joué par ces comptes dans la gestion des effets de la crise induite par la pandémie du coronavirus (covid-19). De surcroît, la mise en contribution de ces comptes pour l'accompagnement de la relance économique, la concrétisation du chantier Royal de la protection sociale et le développement du capital humain se profilent comme des objectifs prioritaires dans le contexte actuel.

Concernant les données chiffrées des CST, les dépenses globales effectuées dans le cadre de ces comptes s'élèvent en 2020 à 149.364,91 MDH, dont un montant de 130.820,60 MDH a été imputé sur les CAS, soit 87,58% du total.

Quant à la contribution des Comptes d'affection spéciale dans les différentes politiques économiques et sociales en 2020, ventilé par domaine d'intervention, elle se présente comme suit :

- Le développement humain et social : 43.345 MDH, soit 33,1 % ;
- Le développement territorial : 33.558 MDH, soit 25,7 % ;
- La promotion économique et financière : 23.727 MDH, soit 18,1 % ;
- Les autres domaines : 14.084 MDH, soit 10,8 % ;
- Le développement rural, agricole et de la pêche : 8.225 MDH, soit 6,3 % ;
- Le renforcement des infrastructures : 7.881 MDH, soit 6,0 % .

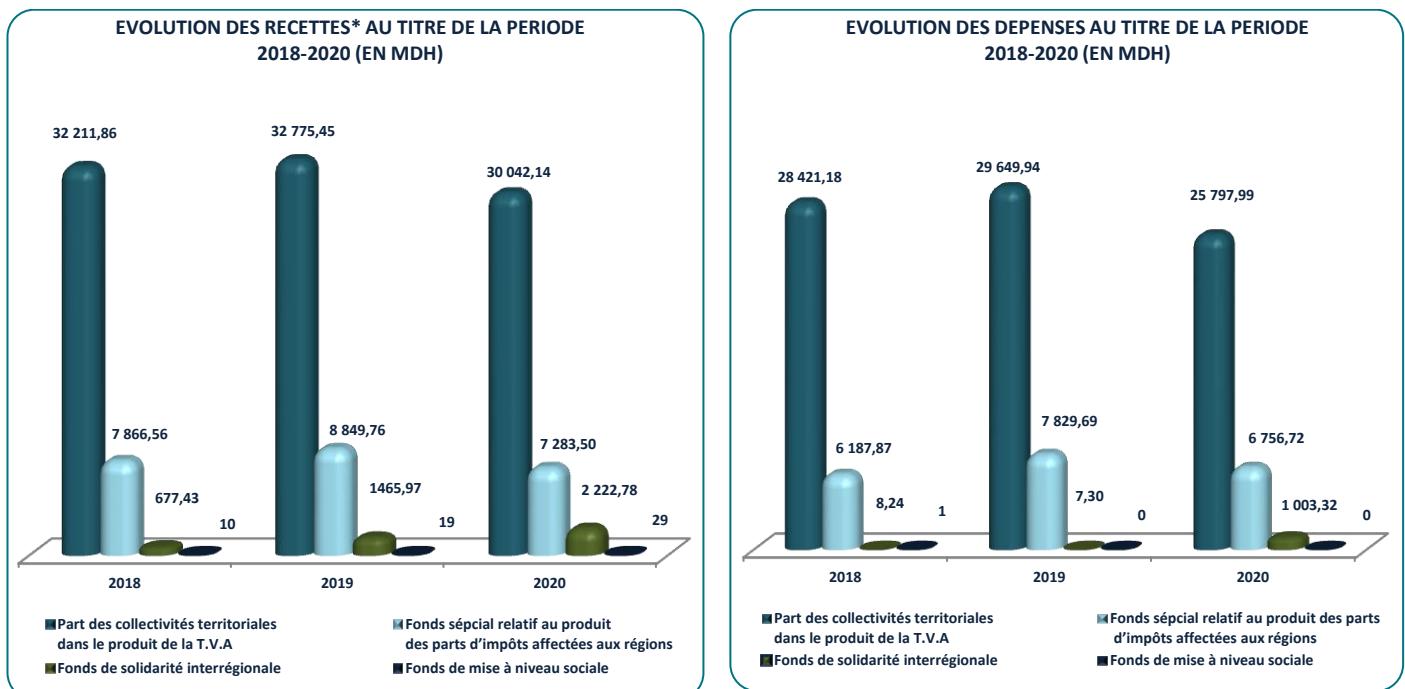
REPARTITION DES REALISATIONS DES CAS PAR DOMAINE D'INTERVENTION
AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



SECTION I - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine du développement territorial, en l'occurrence le compte "Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA", le "Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions", le "Fonds de solidarité interrégionale" et le « Fonds de mise à niveau sociale » représentent globalement 25,7% du total des dépenses exécutées en 2020 par les CAS.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES VENTILEES PAR COMPTE



(*) compte tenu du solde reporté.

2.1.1. Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA

Le plafond prévisionnel des ressources et des charges de ce compte fixé par la loi de finances rectificative pour l'année 2020 s'élève à 23.879,63 MDH contre 29.998,64 MDH en 2019 et 28.321,9 MDH en 2018.

En 2020, le plafond des charges dudit fonds a été relevé à 26.400,99 MDH contre 33.859,29 MDH et 29.147,53 MDH, respectivement, en 2019 et 2018.

Les programmes d'emploi des dépenses, compte tenu du relèvement du plafond des charges dudit compte et des virements de crédits opérés en cours d'année, font ressortir, par nature et par catégorie des collectivités territoriales bénéficiaires, la répartition suivante :

Dotations	2018	2019	2020
Dotations globales (Fonctionnement) :	14.417,74	14.303,98	13.178,42
- Provinces et préfectures	3.130,87	3.015,54	2.836,21
- Communes	11.286,87	11.288,44	10.342,21
Dotations spéciales (Equipement et Soutien)	4.905,55	6.354,52	3.400,91
Dotations pour charges communes	7.105,91	9.215,46	7.361,50
Remboursements, Dégrèvements et Restitutions, fiscaux	2.714,27	3.980,23	2.401,52
Crédits de reports	4,06	5,10	58,64
Total	29.147,53	33.859,29	26.400,99

En 2020, les dotations globales s'élèvent à 13.178,42 MDH contre 14.303,98 MDH en 2019, représentant environ 50% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales et destinée à contribuer au financement des dépenses de fonctionnement desdites collectivités.

Quant aux dotations spéciales (équipement et soutien), dont le montant s'est élevé en 2020 à 3.400,91 MDH, contre 6.354,52 MDH en 2019, soit 13% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales. Ces dotations ont permis le financement des actions à caractère extraordinaire ou conjoncturel liées aux efforts desdites collectivités en matière d'équipement en infrastructures, de mise à niveau et de développement urbain ainsi que de protection de l'environnement (assainissement liquide et gestion des déchets solides).

Les dotations pour charges communes se sont élevées à 7.361,50 MDH en 2020, contre 9.215,46 MDH en 2019. Elles ont permis de couvrir les dépenses communes aux collectivités territoriales ainsi que celles afférentes à leur contribution au financement de certains programmes de développement socio-économiques structurants.

S'agissant des remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux relatifs à la TVA, un crédit de 2.401,52 MDH a été prévu au titre de l'année 2020, alors que le montant qui a été effectivement restitué s'élève à 3.055,75 MDH, contre 3.258,34 MDH en 2019.

Quant aux réalisations de l'année 2020, les recettes se sont élevées, compte non tenu du solde reporté, à 28.320,27^(*) MDH, contre 28.984,77 MDH en 2019 et 28.269,78 MDH en 2018.

En ce qui concerne les dépenses, elles se sont élevées à 25.797,99 MDH en 2020 contre 29.649,94 MDH en 2019 et 28.421,18 MDH en 2018.

Le plafond des charges de ce compte, prévu par la loi de finances pour l'année 2021, est de 28.504,27 MDH, réparti comme suit :

Dotations	Prévisions loi de finances 2021 (En MDH)	%
Dotations globales (Fonctionnement)	14.260,47	50%
Dotations Spéciales (Equipement et Soutien)	5.100,00	18%
Dotations pour charges communes	6.742,28	24%
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	2.401,52	8%
Crédits de reports	-	-
Total	28.504,27	100%

Pour la période 2022-2023, il est prévu de poursuivre la contribution dudit Fonds au financement des programmes de développement des grandes villes du Royaume et de participer, également, au financement des actions portant sur la construction de routes, l'accompagnement du transport urbain, les travaux d'assainissement, la lutte contre l'habitat insalubre et la réfection des habitats menaçant ruine.

2.1.2. Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions

Le plafond prévisionnel des ressources et des charges de ce compte fixé par la loi de finances rectificative pour l'année 2020 s'est élevé à 7.744,49 MDH, contre 7.612,38 MDH en 2019 et 6.274,83 MDH en 2018.

Le plafond des charges dudit Fonds a été relevé, en 2020, à 8.481,39 MDH, contre 9.002,76 MDH et 7.368,92 MDH, respectivement, en 2019 et 2018.

^(*) : Telles qu'elles sont attestées par l'état de report du solde certifié par le trésorier ministériel concerné en date du 24/05/2021.

Les recettes réalisées au titre dudit compte ont atteint, compte non tenu du solde reporté, 7.555,26^(*) MDH en 2020, contre 7.171,06 MDH en 2019 et 6.672,98 MDH en 2018.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées en 2020 à 6.756,72 MDH, contre 7.829,69 et 6.187,87 MDH, respectivement, en 2019 et 2018.

Lesdites dépenses comprennent les versements aux régions au titre de leurs parts dans les recettes dudit compte ainsi que les dépenses au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux relatifs à l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu (IR) évalués à 32,36 MDH en 2020, à 72,37 MDH en 2019 et à 91,64 MDH en 2018.

Il convient de noter qu'en 2020, un montant de 500 MDH a été versé, à partir de ce Fonds, au budget général, représentant la contribution des régions dans le CAS «Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"».

La répartition des crédits programmés et des versements réalisés, par région, durant l'année 2020, se présente comme suit :

Régions	Prévisions loi de finances rectificative pour l'année 2020	Ressources affectées en 2020
Casablanca-Settat	974,74	853,78
Marrakech-Safi	778,50	680,13
Rabat-Salé-Kénitra	757,53	662,14
Fès-Meknès	752,84	657,46
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	659,52	575,69
Oriental	632,90	550,44
Souss-Massa	622,80	542,38
Béni Mellal-Khénifra	575,14	500,96
Drâa-Tafilalet	569,47	494,45
Laayoune-Sakia El Hamra	514,17	432,34
Dakhla-Oued Eddahab	481,32	415,65
Guelmim-Oued Noun	400,98	358,92
SOUS-TOTAL	7.719,91	6.724,35
Dépenses relatives aux Remboursements, restitutions et dégrèvement	24,58	32,36
Contribution au CAS/Covid-19	-	500
TOTAL	7.744,49	7.256,72

Le plafond des charges prévu par la loi de finances pour l'année 2021 au niveau dudit compte s'est établi à 9 MMDH et il se réparti, entre les régions comme suit :

^(*) : Telles qu'elles sont attestées par l'état de report du solde certifié par le trésorier ministériel concerné en date du 24/05/2021.

Régions	Prévisions loi de finances 2021 (En MDH)				Part Régions (%)
	IS/IR	Taxe Contrats Assurances	Contribution Budget Général	TOTAL	
Casablanca-Settat	447,65	108,89	574,28	1.130,82	12,6%
Marrakech-Safi	364,59	71,74	467,73	904,06	10%
Rabat-Salé-Kénitra	353,43	72,70	453,41	879,54	9,8%
Fès-Meknès	353,57	67,24	453,58	874,39	9,7%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	310,89	56,44	398,83	766,16	8,5%
Oriental	306,43	36,73	393,11	736,27	8,2%
Souss-Massa	298,60	42,48	383,06	724,14	8%
Béni Mellal-Khénifra	275,38	40	353,28	668,67	7,4%
Drâa-Tafilalet	279,01	25,95	357,94	662,90	7,4%
Laayoune-Sakia El Hamra	260,08	5,84	333,66	599,57	6,7%
Dakhla-Oued Eddahab	244,95	2,27	314,24	561,46	6,2%
Guelmim-Oued Noun	201,75	6,88	258,82	467,44	5,2%
Dépenses communes relatives aux Remboursements, dégrèvement et restitutions fiscaux	24,58	-	-	24,58	0,3%
Versement au Budget Général	-	-	-	-	-
Total	3.720,91	537,16	4.741,94	9.000	100%

Ces crédits contribuent au financement des interventions des régions dans divers domaines, notamment :

- Le développement socio-économique et rural ;
- Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- La promotion de la culture ;
- La promotion de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'emploi.

2.1.3. Fonds de solidarité interrégionale

Ce Fonds, prévu par l'article 142 de la Constitution, dont l'ordonnateur est le Ministre de l'Intérieur, a été créé par la loi de finances pour l'année 2016, en vue de comptabiliser les opérations visant à réduire les disparités entre les régions, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les principales ressources dudit compte sont :

- 10% du produit de la part de l'IS affecté aux régions ;
- 10% du produit de la part de l'IR affecté aux régions ;
- la part revenant à ce compte du produit de la taxe sur les contrats d'assurances ;
- 10% des contributions du budget de l'Etat prévues au profit des régions.

L'affectation des crédits programmés à cet effet aux régions se fait selon les critères mentionnés ci-dessous :

- L'indice de développement humain ;
- Le produit intérieur brut par habitant ;
- Le nombre de chômeurs ;
- Le nombre d'habitants en milieu rural ;
- Le nombre d'habitants en périphérie urbaine ;
- La nature des projets financés suivant les priorités des politiques publiques.

Le plafond des charges dudit Fonds, prévu par la loi de finances rectificative pour l'année 2020, est de l'ordre de 860,5 MDH, contre 845,82 MDH en 2019 et 697,20 MDH en 2018. En 2021, le plafond des charges de ce compte s'élève à 1.000 MDH.

Les recettes enregistrées au niveau de ce compte, hors solde à reporter, se sont élevées lors des années 2018, 2019 et 2020, respectivement, à 677,43 MDH, 796,78 MDH et 892,21^(*) MDH.

Quant aux dépenses réalisées sur ce compte, elles ont atteint 8,24 MDH en 2018, 7,30 MDH en 2019 et ont concerné, essentiellement, les remboursements, restitutions et dégrèvements, fiscaux. En 2020 le montant des dépenses exécutées sur ledit compte était de 1.003,32 MDH dont 1.000 MDH a été versé au Budget Général et représentant la contribution des régions dans le CAS « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" ».

2.1.4. Fonds de mise à niveau sociale

Le « Fonds de mise à niveau sociale » a été créé par la loi de finances de l'année 2016, conformément à la Constitution de 2011 et aux dispositions de l'article 229 de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, en vue de résorber les déficits en matière de développement humain, d'infrastructures de base et d'équipements divers constatés dans certaines régions.

Les principales ressources de ce compte sont :

- Les versements du budget général ;
- Les sommes versées par les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics pour la réalisation d'opérations de mise à niveau sociale des régions ;
- Les participations diverses ;
- Les recettes diverses ;
- Les dons et legs.

En ce qui concerne les dépenses, elles concernent essentiellement :

- Les dépenses afférentes à l'approvisionnement en eau potable et en électricité ;
- Les dépenses afférentes à la résorption de l'habitat insalubre ;
- Les dépenses afférentes aux programmes de santé ;
- Les dépenses afférentes aux programmes relatifs à l'éducation ;
- Les dépenses afférentes à la réalisation des réseaux routiers et des voies de communication ;
- Les versements du budget général.

La répartition, par région, des recettes dudit Fonds s'opère sur la base des critères suivants :

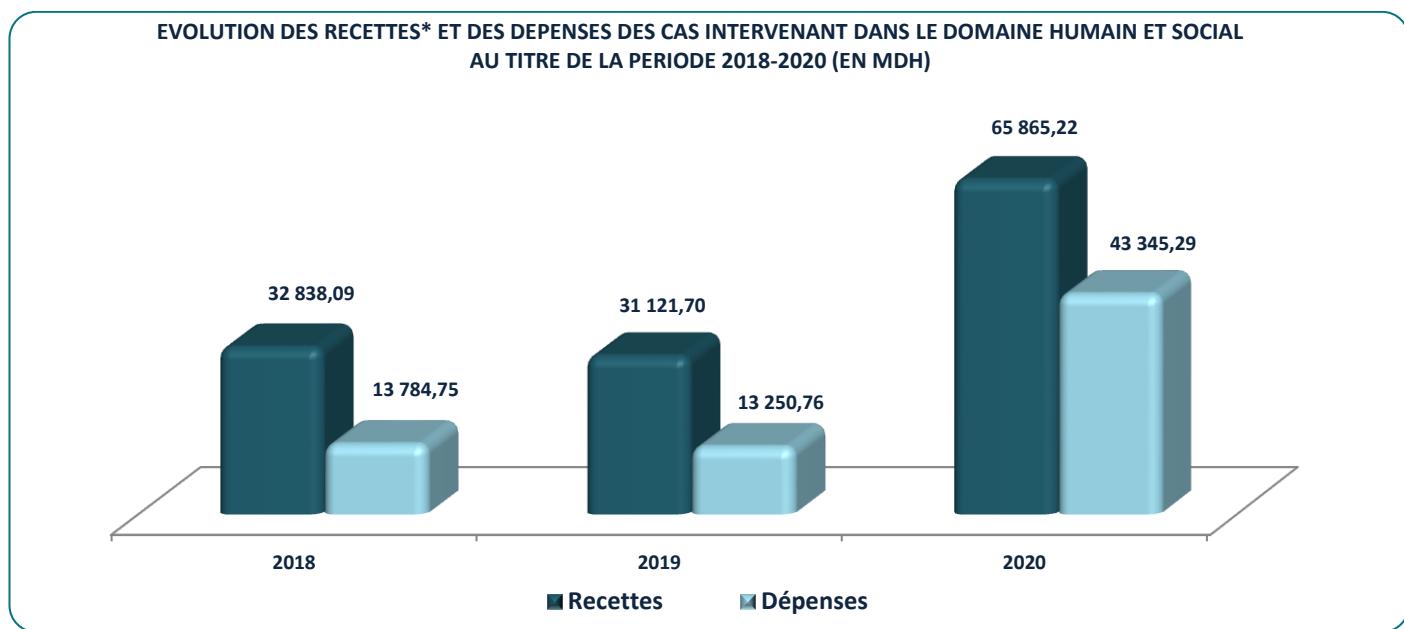
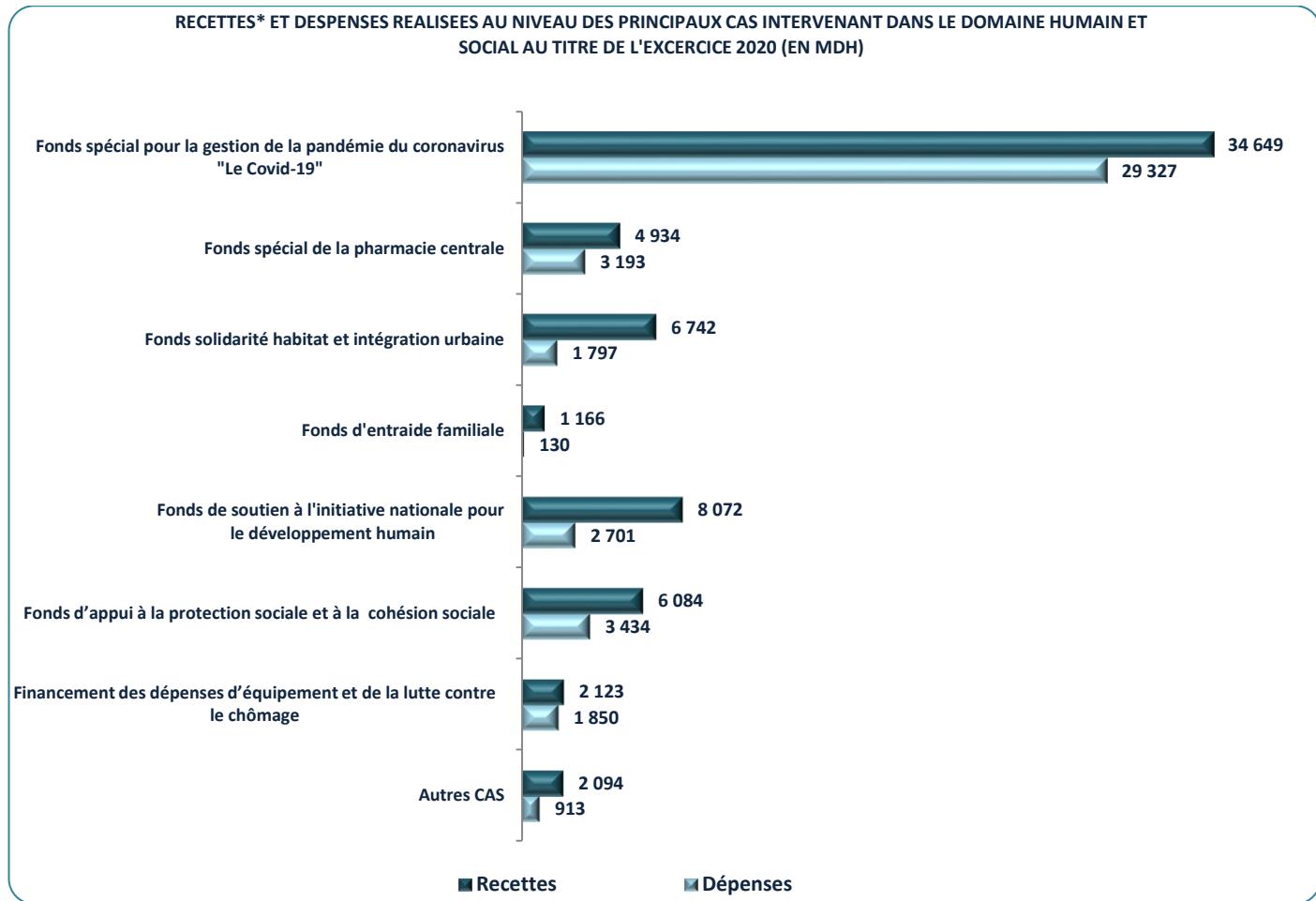
- Le produit intérieur brut par habitant ;
- Le nombre des habitants en milieu rural ;
- Le volume des investissements publics réalisés au niveau de la région ;
- Le taux de précarité au niveau de la région ;
- La nature des projets à financer.

^(*) : Telles qu'elles sont attestées par l'état de report du solde certifié par le trésorier ministériel concerné en date du 24/05/2021.

Durant la période 2018-2020, ce compte a bénéficié d'une dotation annuelle de 10 MDH au titre de la contribution du budget général.

SECTION II - DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Les recettes et les dépenses effectuées par les comptes intervenant dans le domaine du développement humain et social, au titre de la période 2018-2020, se présentent comme suit :



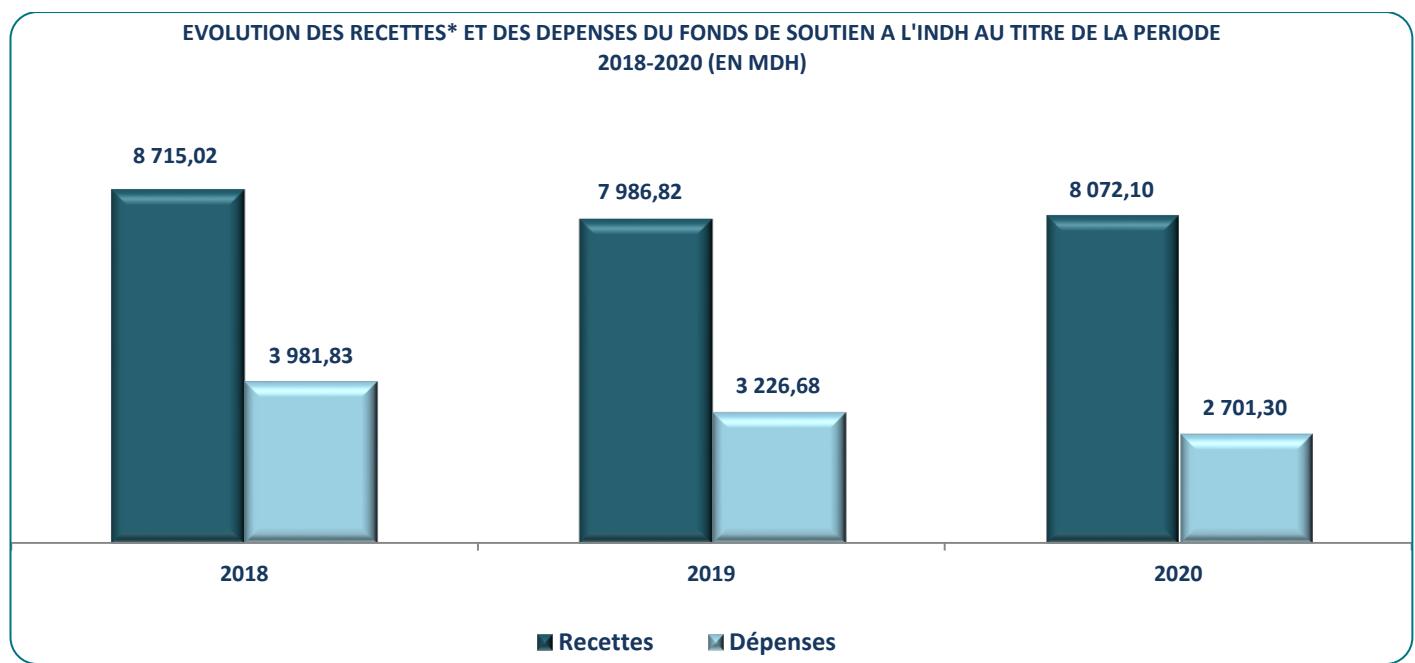
(*) compte tenu du solde reporté.

2.2.1. Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain

la 3^{ème} phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) (2019-2023) se décline en quatre programmes pour une enveloppe globale de 18 MMDH :

- Le programme de réduction des déficits en infrastructures et services sociaux de base ;
- Le programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité ;
- Le Programme d'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes ;
- Le Programme d'impulsion du capital humain des générations montantes.

Les recettes et les dépenses du Fonds de soutien à l'INDH ont enregistré, au titre de la période 2018-2020, l'évolution suivante :



(*) compte tenu du solde reporté.

► Réalisations financières du Fonds de soutien à l'INDH au titre de la période 2018-2020 :

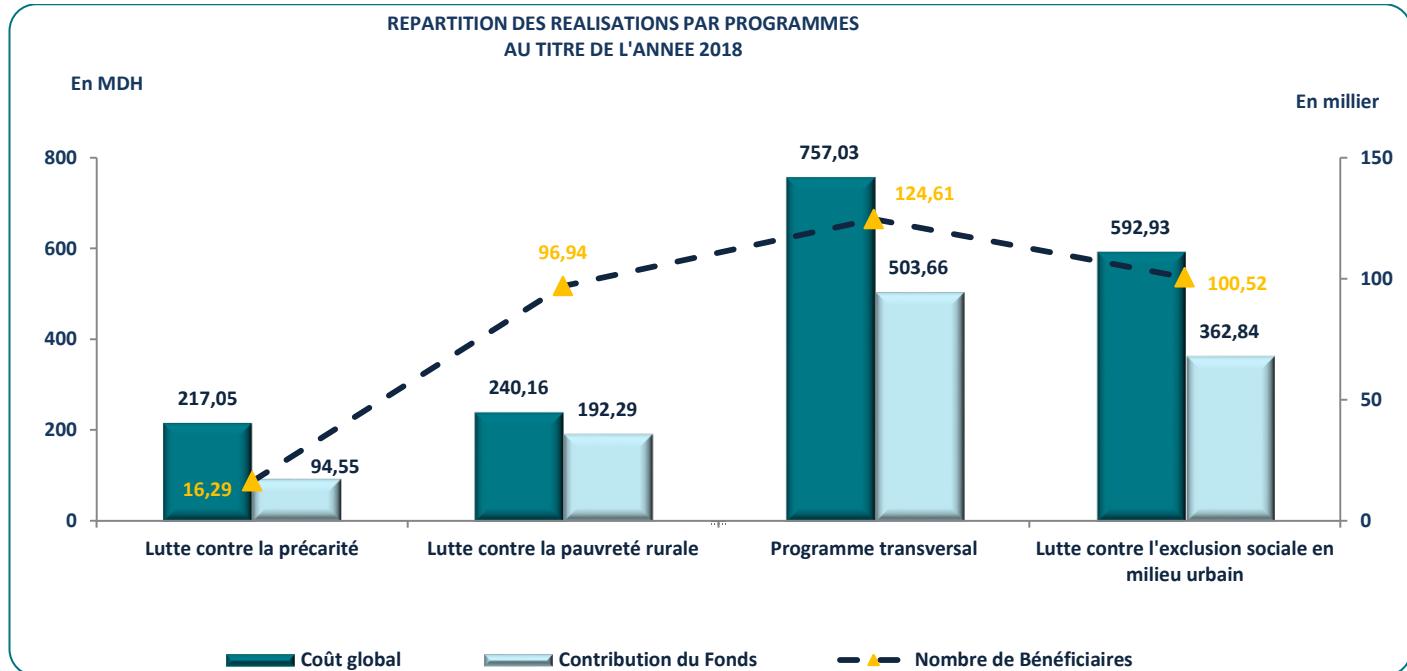
Les émissions des crédits délégués au titre de ladite période comportant, les crédits neufs et les reports de crédits, se présentent comme suit :

Année	Crédits délégués	Reports de crédits	Total des crédits	Engagement	Taux d'Engagement	(En MDH)	
						Emissions Sur le total des crédits disponibles	Taux d'Emission
2018	5.237,61	2.687,20	7.924,81	7.184,24	91%	3.982,04	50%
2019	3.133,60	3.175,56	6.309,16	5.714,10	91%	3.226,50	51 %
2020	3.437,06	2.464	5.901,06	5.239,06	89%	2.701,04	46%

► **Bilan des programmes et actions financés et réalisés au titre de la période 2018-2020 :**

- **Les réalisations au titre de l'année 2018 :**

Le bilan des réalisations dudit Fonds, par programme de la 2ème phase de l'INDH, au titre de l'année 2018 se présente comme suit :



- **Les réalisations au titre de l'année 2019 :**

1- Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante INDH du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), 539 projets/actions ont été réalisés en 2019, pour un montant total de 712,55 MDH, profitant à une population cible de plus de 1,32 million bénéficiaires.

La répartition de ces projets, par secteur d'intervention, se présente comme suit :

Secteur d'intervention	Nombre	Crédits INDH (en MDH)	Population Ciblée
Accès à l'eau potable	85	86,21	77 905
Désenclavement routier	98	331,60	222 137
Education	166	167,14	71 356
Généralisation de l'électrification	76	61,49	16 365
Santé	114	66,10	932 942
Total	539	712,55	1 320 705

2- Accompagnement des personnes en situation de précarité : 975 projets/actions ont été programmés dans ce cadre au titre de l'année 2019. Ces projets sont répartis, par rubrique, comme suit :

Rubriques	Nombre d'interventions	Montant INDH (en MDH)
Construction et équipement des centres d'accueil	432	343,97
Enquêtes et études	18	7,70
Formation et renforcement de capacité de gestion	24	4,62
Mise à niveau des centres d'accueil	100	50,59
Subvention aux associations à titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil	401	77,38
Total	975	484,26

3- Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes :

- Axe amélioration du revenu :

En 2019, 536 projets générateurs de revenu ont été programmés au niveau de 49 provinces et préfectures au profit de 3.471 bénéficiaires. Le coût global s'élève à 218 MDH dont une part INDH estimée à 130 MDH. Trois régions s'accaparent plus de 50% des crédits à savoir : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Beni Mellal-Khénifra et l'Oriental.

- Plateformes de jeunes :

Des plateformes physiques dédiées aux jeunes : « Plateformes des jeunes / Carrefour des jeunes » ont été créées au niveau des préfectures et provinces pour accueillir les jeunes en quête d'opportunités.

Ces structures physiques dédiées principalement à l'écoute, l'orientation et l'accompagnement sont dotées des espaces de travail en commun (coworking spaces), permettant ainsi aux jeunes l'accès à l'information et au réseautage, les opportunités en matière d'employabilité ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat. En 2019, 70 plateformes de jeunes ont été programmées avec un budget global de 89,5 MDH. L'INDH contribue à ce programme à hauteur de 75 MDH.

- Projet d'inclusion économique en partenariat avec la banque mondiale dans la région de Marrakech Safi :

Le projet soutenir l'inclusion économique des jeunes, doté d'une enveloppe de 540 MDH, entend promouvoir des solutions intégrées dans le but d'améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat chez les jeunes de la région de Marrakech-Safi, en s'appuyant à la fois sur des programmes adaptés aux attentes du marché du travail et sur des synergies renforcées entre les différentes parties prenantes.

4- Impulsion du capital humain des générations montantes :

Dans le cadre de ce programme et en particulier l'axe de soutien au préscolaire en milieu rural, l'INDH a créé plus de 1.213 unités de préscolaire en aménagement des locaux existants au niveau des douars ne disposant pas de structures de préscolaires, avec un investissement de 252 MDH. Ces unités, dont la prestation est totalement gratuite, ont bénéficié à plus de 31.820 enfants et ont permis la mobilisation de 1.788 éducateurs/rices.

- Les réalisations au titre de l'année 2020 :

1- Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés :

Au cours de l'année 2020, 518 projets ont été réalisés au niveau du programme de réduction des disparités territoriales et sociales, pour un montant total de 649,70 MDH.

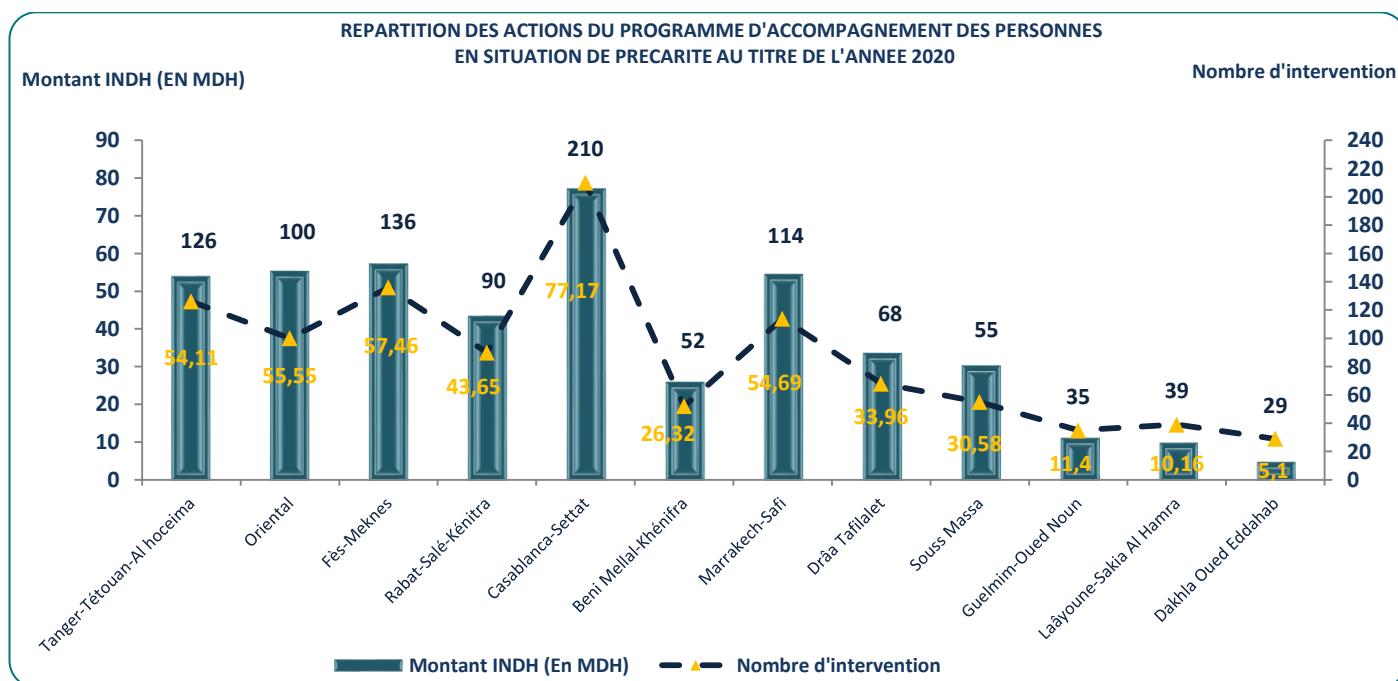
La répartition de ces projets, par secteur d'intervention, se présente comme suit :

Secteur d'intervention	Nombre	Crédits INDH (en MDH)	Population Ciblée
Accès à l'eau potable	133	107,50	69 250
Désenclavement routier	81	310,33	246 843
Education	118	135,58	65 684
Généralisation de l'électrification	79	40,70	14 751
Santé	107	55,60	700 166
Total	518	649,70	1 096 694

2- Accompagnement des personnes en situation de précarité : 1.054 projets/actions ont été programmés dans ce cadre au titre de l'année 2020. Ces projets sont répartis, par rubrique, comme suit :

Rubriques	Nombre d'interventions	Montant INDH (en MDH)
Construction et équipement des centres d'accueil	397	266,65
Enquêtes et études	4	3,36
Formation et renforcement de capacité de gestion	8	1,85
Mise à niveau des centres d'accueil	123	57,80
Subvention aux associations à titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil	522	130,49
Total	1.054	460,15

La répartition régionale des projets/actions réalisés dans le cadre de ce programme se présente ainsi :

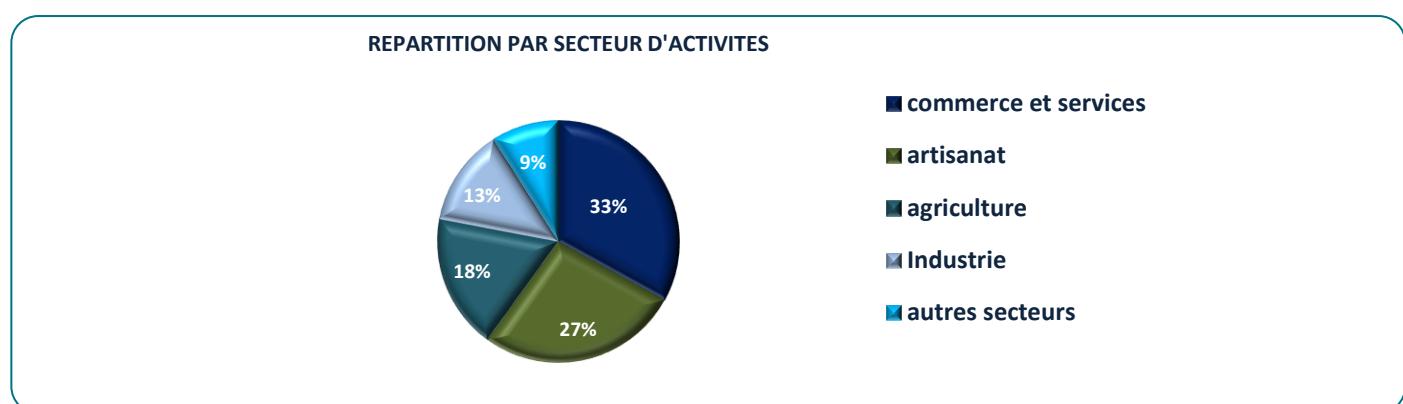


3- Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes :

- Axe amélioration du revenu :

Dans ce cadre, l'année 2020 a connu le lancement de plusieurs études de Chaines de valeur. Suite à ces études, 20 appels à projets/concours d'idées ont été organisés au niveau de 20 provinces/préfectures relevant de cinq régions (Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-AL Hoceima, Souss-Massa, Oriental et Fès-Meknès). Cela a permis de réaliser 260 projets d'amélioration de revenus au profit de 3.064 bénéficiaires. Le coût global de ces projets s'élève à 64,4 MDH, dont la part de l'INDH est estimée à 28 MDH.

La répartition de ces projets par secteur d'activité, se présente comme suit :



- Soutien à l'entrepreneuriat chez les jeunes :

En 2020, 723 projets ont été réalisés au profit d'environ 969 bénéficiaires, le nombre d'emplois créés est de 3.244. Ces projets ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de plus de 135 MDH, dont la part de l'INDH s'élève à plus de 71 MDH.

Au niveau national, 34% des projets réalisés au titre de l'année 2020 ont concerné le secteur des services (248 projets), 23 % sont des projets de promotion de l'artisanat (165 projets) et 12 % des projets ont porté sur le domaine de l'industrie et la petite industrie (84 projets).

- Projet d'inclusion économique en partenariat avec la Banque Mondiale dans la région de Marrakech Safi :

En 2020, 329 projets ont été réalisés dans le cadre du projet de soutien à l'insertion économique en partenariat avec la Banque Mondiale dans la région de Marrakech Safi au profit de 379 bénéficiaires. Le coût global des investissements s'élève à plus de 66 MDH, avec une part de l'INDH de plus de 33 MDH, la contribution des porteurs de projets est à la hauteur de plus de 32 MDH et des autres contributions (programmes Intilaka, Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE-Ex CCG), Associations et autres programmes) de plus de 8,43 MDH.

4- Impulsion du capital humain des générations montantes :

Pour ce programme et en particulier l'axe de soutien au préscolaire en milieu rural, 2.033 unités de préscolaire ont été programmées pour un investissement de 523,5 MDH. Le bilan des réalisations au titre de l'année 2020 fait ressortir les éléments suivants :

- ✓ Ouverture de 556 unités de préscolaire ;
- ✓ Mobilisation de 630 nouveaux éducateurs (trices) ;
- ✓ 1.769 Unités Préscolaires ont été ouvertes, accueillant 41.267 enfants et employant 2.418 éducateurs/rices.

- Les réalisations financières de l'INDH à fin avril 2021 :**

La situation des crédits et les taux de réalisation (taux d'engagement et taux d'émission) par programme se présentent comme suit :

Programme	Crédits délégués	Reports	Crédits disponibles	Engagements	Taux d'eng	Émissions	Taux d'ém des crédits disponibles
Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés	95,50	1.147,16	1.242,65	1.169,10	94,1%	25,26	2%
Accompagnement des personnes en situation de précarité	473,45	374,44	847,89	388,77	45,9%	11,83	1,4%
Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes	739,13	452,43	1.191,56	444	37,3%	11,90	1%
Impulsion du capital humain des générations montantes	1.198,43	473,79	1.672,22	506,32	30,3%	44,36	2,7%
Mise en œuvre de l'INDH	122,58	21,59	144,17	23,40	16,2%	0,73	0,5%
Total	2.629,09	2.469,40	5.098,49	2.531,59	49,7%	94,08	1,8%

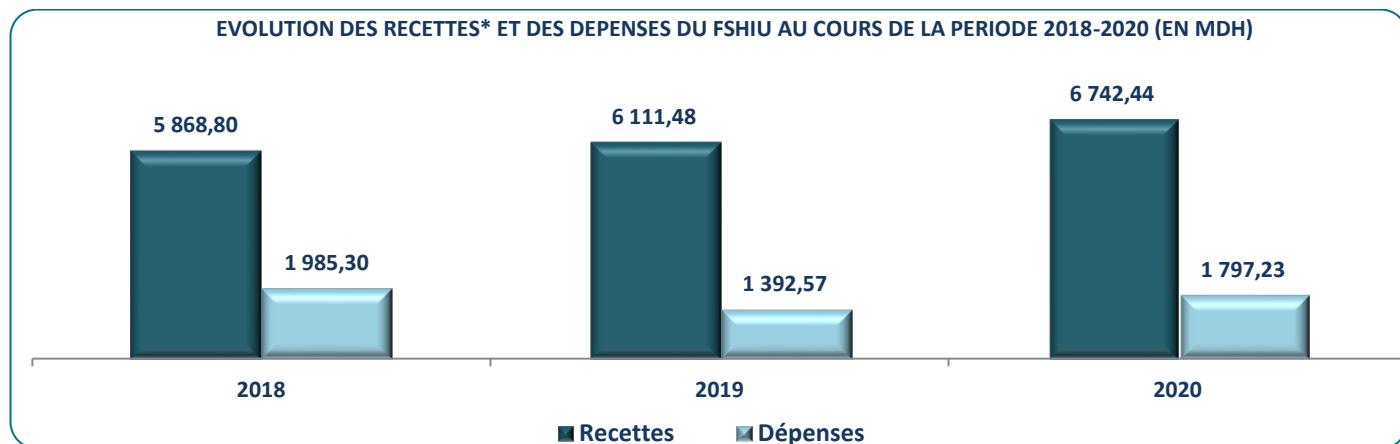
- Les dépenses prévisionnelles des programmes pour les années 2022 et 2023 :**

La répartition du cadrage budgétaire concernant les années 2022 et 2023, par programme, se présente comme suit :

Programmes	2022	2023
Rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base dans les territoires sous équipés	510,57	415,85
Accompagnement des personnes en situation de précarité	500	500
Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes	726,67	726,67
Impulsion du capital humain des générations montantes	1.209,54	1.209,54
Soutien à la mise en œuvre de l'INDH	122,58	122,58
Total	3.069,36	2.974,65

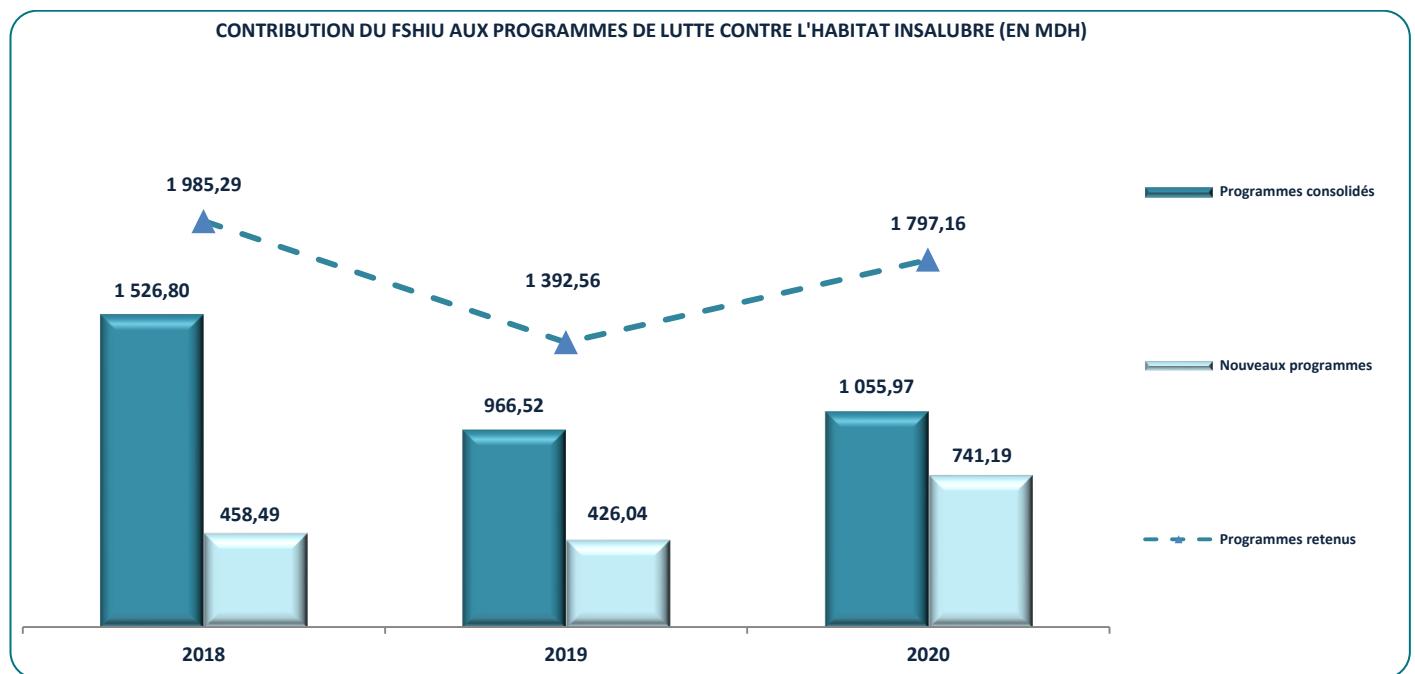
2.2.2. Fonds solidarité habitat et intégration urbaine

Les recettes réalisées par ce Fonds durant la période 2018-2020 ont enregistré un accroissement annuel moyen de 7,19% contre une baisse annuelle moyenne de 4,85% au titre de dépenses.



(*) compte tenu du solde reporté.

L'évolution de la contribution de ce Fonds aux programmes de lutte contre l'habitat insalubre au cours de la période 2018-2020, est retracé dans le graphique ci-après :



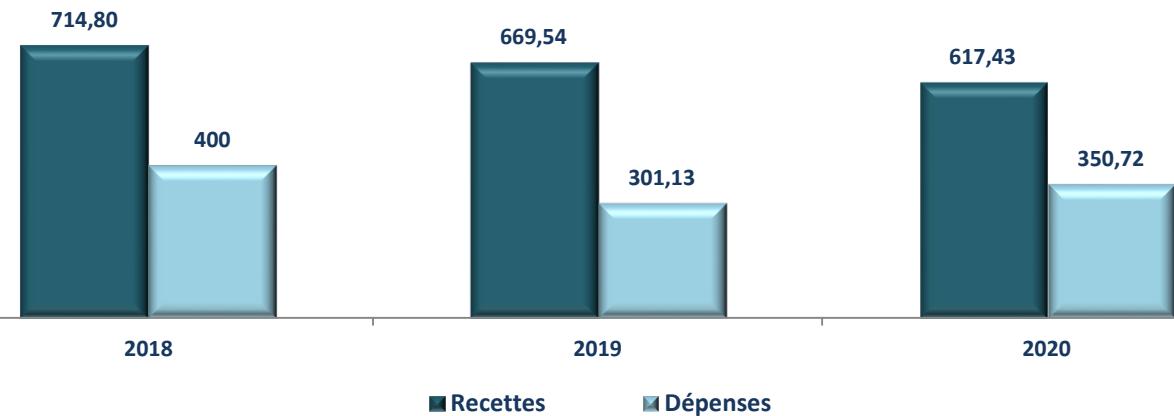
Le tableau ci-après récapitule le nombre de projets bénéficiant du financement du Fonds et le montant de la contribution selon la nature de l'intervention

Programmes	Nombre d'opérations	Subvention FSHIU Totale	Subvention FSHIU débloquée à fin 2020	Contribution du FSHIU pour l'exercice 2021 et ultérieures
Restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et mise à niveau urbaine	302	7.916,79	5.440,31	2.476,48
Villes sans bidonvilles	81	5.305,95	3.230,43	2.075,52
Habitat menaçant ruine	48	1.725,21	961,39	763,82
Politique de la ville	110	9.255,89	4.412,88	4.843,01
Tissus anciens	23	462,81	369,19	93,62
Programme d'urgence	3	50,23	46,92	3,31
Etudes	7	51,60	32,40	19,20
Provinces du sud	4	1.919,29	1.708,96	210,33
Zones à aménagement progressif	10	43,31	29,45	13,86
Défense nationale	1	600	400	200
Avances pour l'aménagement foncier	3	550	275,55	274,45
Total	592	27.881,08	16.907,48	10.973,60

2.2.3. Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires

Les recettes et les dépenses de ce Fonds ont connu une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 7,06% et 6,36% durant la période 2018-2020.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPEENSES DU FONDS DE SOUTIEN DES PRIX DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



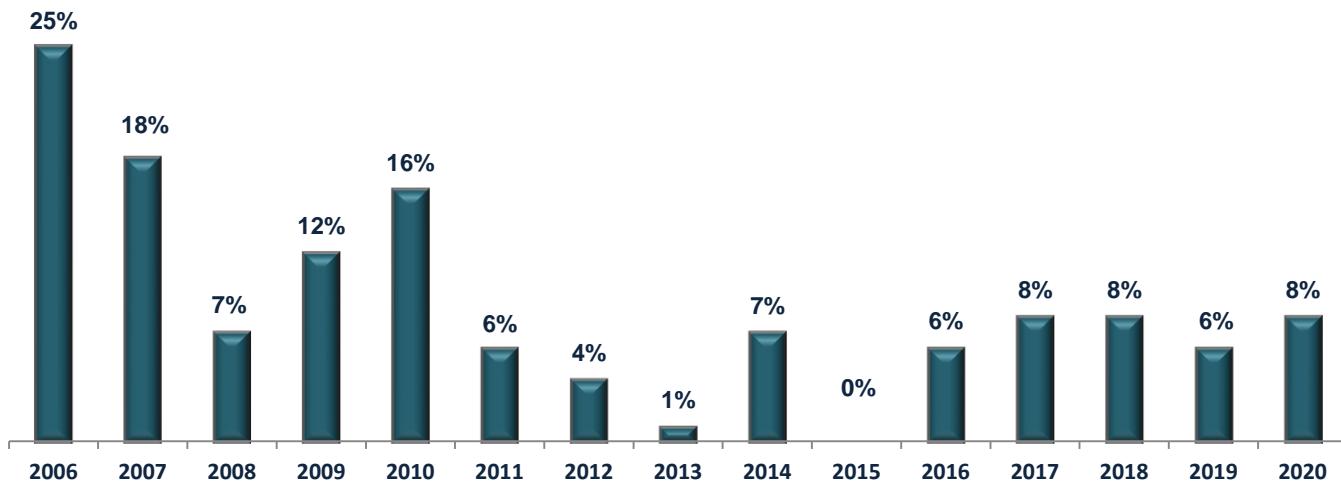
(*) Compte tenu du solde reporté.

Les recettes cumulées en 2020 s'élèvent à 617,43 MDH contre 669,54 MDH en 2019, cette baisse est due principalement à :

- La suspension des droits de douane du blé tendre tout au long de l'année 2020 ;
- L'augmentation des importations du sucre brut, qui ont atteint 641.000 Tonnes en 2020 contre 614.000 Tonnes en 2019 pour compenser la régression de la production nationale qui a atteint 500.000 Tonnes en 2020 contre 600.000 Tonnes en 2019, soit une baisse de 17%.

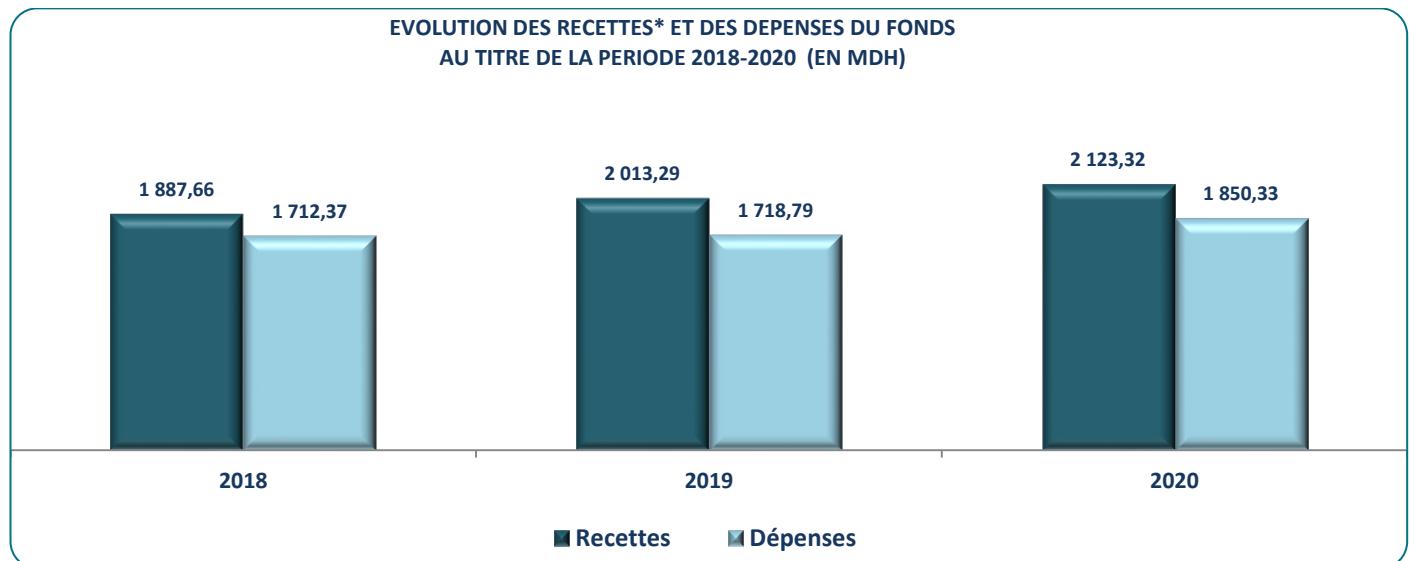
La contribution du Fonds au soutien des prix des produits alimentaires a atteint 8% en 2020 contre 25 % en 2006. L'évolution de cette contribution se présente comme suit :

CONTRIBUTION DU FSP A LA COMPENSATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DURANT LA PERIODE 2006-2020 (EN %)



2.2.4. Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale)

L'évolution des recettes et des dépenses effectuées par ce compte au cours de la période 2018-2020 se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

Les crédits programmés dans le cadre dudit compte au titre de la période 2018-2020, sont ventilées, par catégorie de programme, comme suit :

Programmes	2018	2019	2020
Programme d'équipement	765,61	744,54	889,45
Programme de développement des provinces sahariennes	823,17	814,85	822,22
Chantiers des collectivités territoriales	149,53	152,34	162,41
Dépenses de suivi et de contrôle	1,92	0,22	0,63
Total	1.740,22	1.711,95	1.874,71

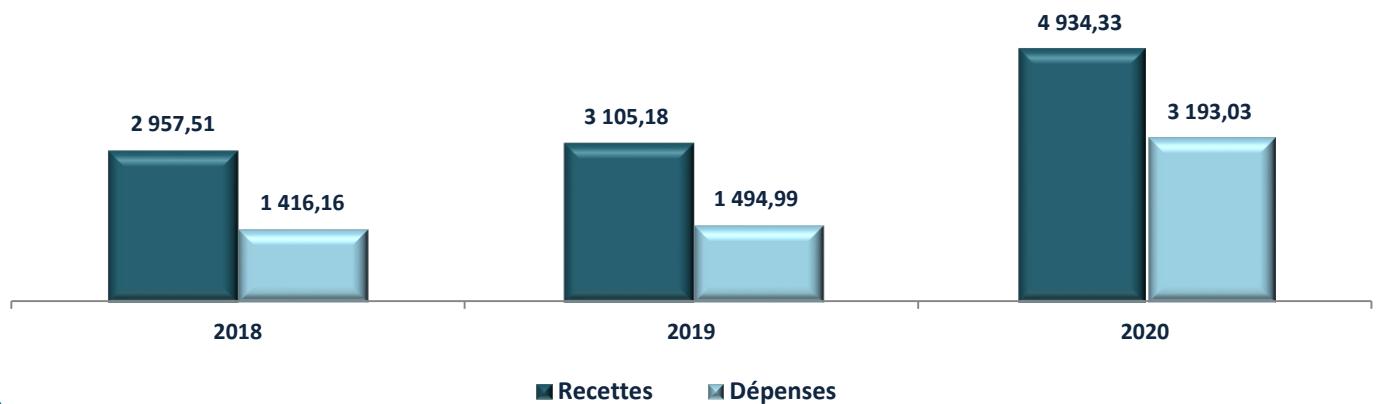
En 2020, le nombre de journées de travail assurées par la Promotion Nationale s'élève à 3.334.712. Par ailleurs le programme arrêté au titre de l'exercice 2021, prévoit la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 1.724,27 MDH, ventilée par catégorie de programme, comme suit :

- Chantiers de développement des provinces du Sud : 823,25 MDH ;
- Programmes d'équipement : 686,52 MDH ;
- Chantiers des collectivités territoriales : 162,00 MDH ;
- Dépenses de suivi et de contrôle : 1,00 MDH.

2.2.5. Fonds spécial de la pharmacie centrale

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds spécial de la pharmacie centrale (FSPC) au titre de la période 2018-2020 se présente comme suit :

EVOLUTION DES RECETTES* ET DEPENSES DU FSPC AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



Les recettes réalisées de ce Fonds au titre de l'année 2020 sont réparties, par source de recette, comme suit :

Origine de la recette	Montant (en MDH)	Part dans le total
Versement du Budget Général (Covid-19)	1.600	48,1%
Versement du Budget Général	870	26,2%
Versement du Budget Général (Fonds d'appui à la cohésion sociale)	560	16,9%
Contribution des communes au titre du « RAMED »	235	7,1%
Versement du Budget Général (ANAM)	50	1,5%
Recettes diverses	8	0,2%
Total	3.323	100%

Ainsi, la grande part des crédits du FSPC est affectée et gérée par la Division de l'Approvisionnement (DA) du Ministère de la Santé, comme le montre le tableau suivant :

		(En MDH)		
		2018	2019	2020
Crédit du FSPC		1.750,58	1.859,24	3.219,14
Crédits engagés (avec taux d'engagement)		1.581,66 (90,35%)	1.847,88 (99,39%)	3.213,67 (99,80%)
La part de la DA dans les crédits engagés	En crédit	1.225,79	1.439,99	1.490,10
	En %	77,50 %	77,93 %	46,36 %
La part de l'Ordonnateur Délégué dans les crédits engagés	En crédit	41,18	41,30	1.223,37
	En %	2,60 %	2,23 %	38,06 %
La part des Sous ordonnateurs centraux et déconcentrés dans les crédits engagés	En crédit	314,69	366,59	500,20
	En %	19,84 %	19,84 %	15,58 %

- Réalisation du FSPC au titre de l'année 2020 :**

Les crédits alloués aux achats de produits pharmaceutiques au profit des établissements des soins de santé primaires au titre de l'exercice 2020 sont répartis, par région sanitaire, comme suit :

Régions sanitaires	Montant (en MDH)	Part (en%)
Casablanca-Settat	60	16%
Fès -Meknès	60	16%
Marrakech-Safi	51	13%
Rabat-Sale-Kénitra	43	11%
Oriental	35	9%
Tanger-Tétouan-AL Hoceima	32,6	8%
Beni Mellal-Khénifra	30	8%
Souss-Massa	28	7%
Darâa-Tafilalet	21,50	6%
Guelmim Oued Noun	13,60	4%
Laayoune-Sakia El Hamra	8,50	2%
Dakhla Oued Eddahab	2,35	1%
Total	385,55	100%

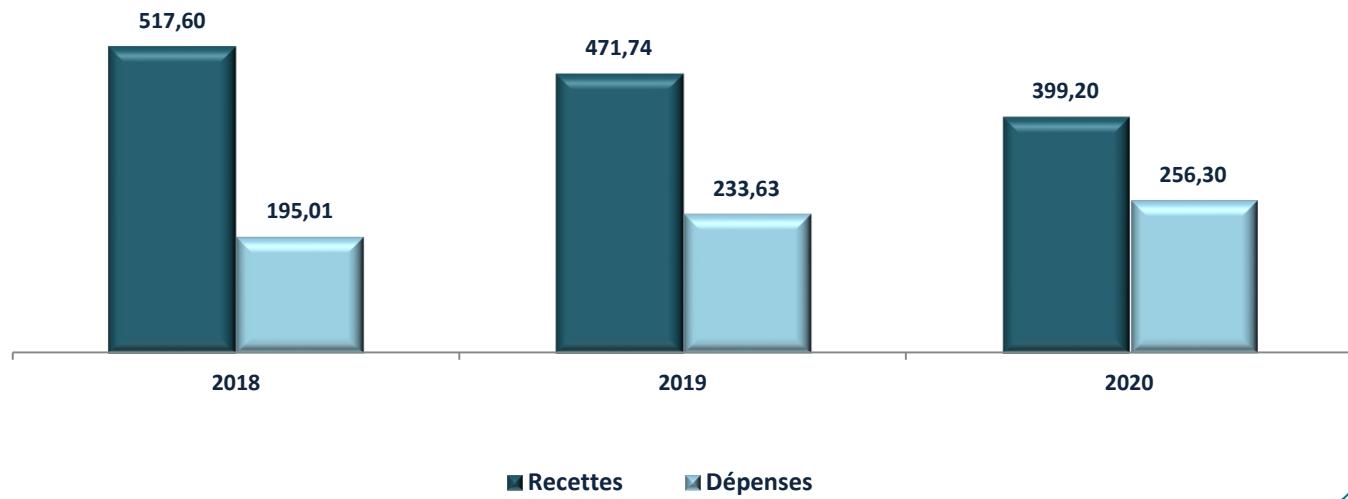
Les crédits alloués aux achats de services liés aux prestations de dialyse au titre de l'exercice 2020 sont repartis, par région, comme suit:

Régions Sanitaires	Crédits alloués (en MDH)	Part en %
Casablanca-Settat	70,28	26%
Rabat-Sale-Kénitra	48,32	18%
Fès-Meknès	43,91	16%
Marrakech-Safi	29,76	11%
Oriental	25,13	9%
Tanger-Tétouan-Hoceima	21,40	8%
Souss-Massa	15,90	6%
Beni Mellal-Khénifra	12,50	5%
Draa-Tafilalet	2,27	1%
Total	269,47	100%

2.2.6. Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la Protection Civile

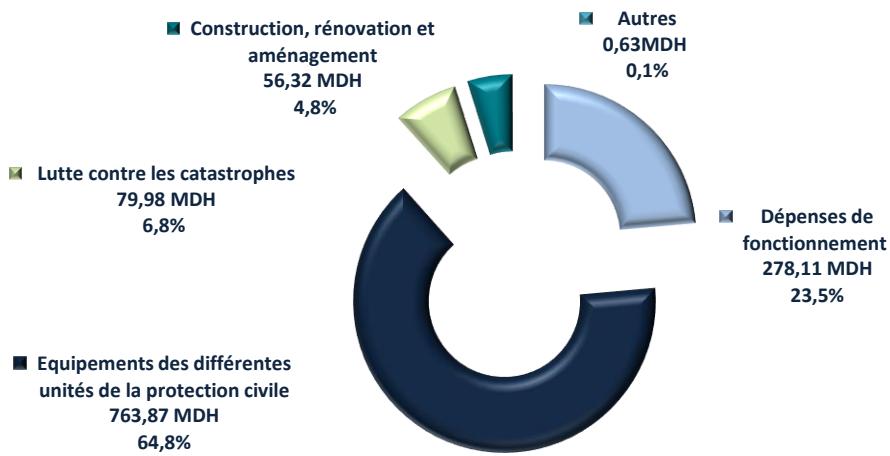
Les recettes du Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile (FSPSPC) ont enregistré une diminution annuelle moyenne de 12,18% au titre de la période 2018-2020. Quant aux dépenses réalisées, elles ont connu un accroissement annuel moyen de 14,64% durant la même période.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FSPSPC AU COURS DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

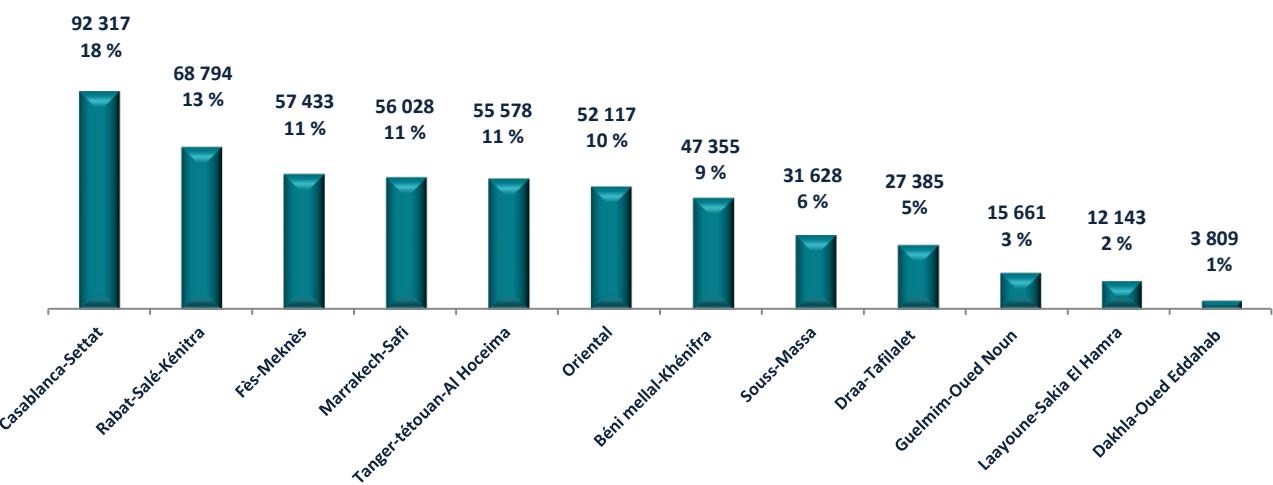
Durant la période 2018-2020, les crédits programmés au titre des projets d'équipement des services de la Protection Civile, s'élèvent à 1,17 MMDH. Les dépenses relatives aux constructions et aux équipements représentent environ 69,6%. Une part de 23,5% a été consacrée aux dépenses de fonctionnement notamment le règlement des indemnités-horaires pour service de nuit au profit des agents assurant la garde d'incendie au sein des unités territoriales de la Protection Civile. Ces crédits sont répartis comme suit



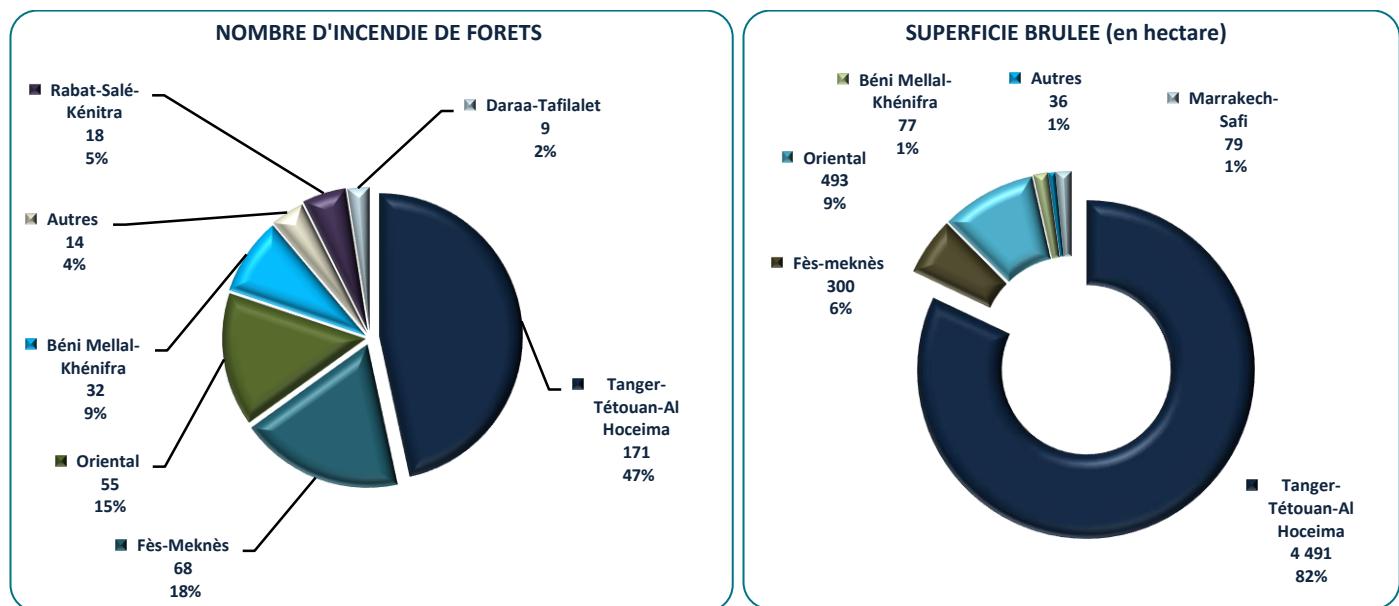
A ce titre, il est à signaler que les crédits alloués aux indemnités-horaires pour service de nuit et aux frais d'alimentation des agents, ont enregistré des hausses importantes durant les dernières années suite aux recrutements. En effet, depuis 2004, l'effectif de la protection civile est passé de 4.932 agents à 9.243 en 2021 soit une évolution de 87%.

Au titre de l'année 2020, la Protection Civile a effectué 520.248 interventions, soit une moyenne journalière de 1.425 interventions. La répartition régionale de ces interventions se présente comme suit :

REPARTITION DES INTERVENTIONS DE LA PROTECTION CIVILE PAR REGION AU TITRE DE L'ANNEE 2020



En 2020, les services de la Protection Civile ont enregistré 367 incendies de forêts qui ont ravagé une superficie totale de 5.476 ha. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima occupe le premier rang avec environ 47% des incendies de forêts et 4.491 ha de la superficie brûlée.



Les actions programmées au titre de l'année 2020 et celles prévues pour l'année 2021, dont les coûts globaux s'élèvent, respectivement, à 414,54 MDH et 200 MDH, se présentent comme suit :

Actions	2020	2021
Equipement de la Protection Civile	288,49	93,38
Fonctionnement de la Protection Civile	81,27	67,42
Lutte contre les catastrophes	26,87	24,80
Construction, rénovation et réaménagement des bâtiments de la Protection Civile	17,89	14,40
Autres dépenses	0,02	-
Total	414,54	200,00

Par ailleurs, et compte tenu de l'évolution accrue de la demande des services de la Protection Civile à travers l'ensemble du territoire national, les principaux projets programmés dans le

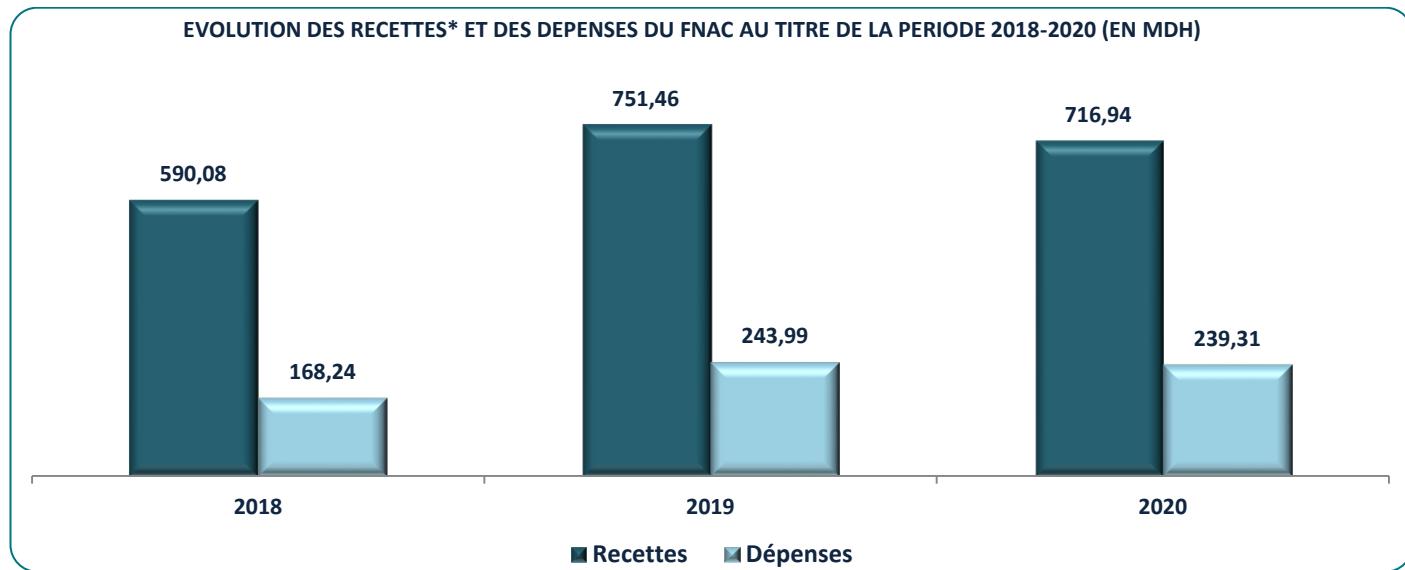
cadre dudit Fonds pour les années 2022, 2023 et 2024 portent sur la construction et l'équipement des dépôts régionaux de pré-positionnement du matériel de secours et d'hébergement des sinistrés, l'achat des ambulances et des camions incendie et les effets d'habillement et de protection individuelle du personnel de la Protection Civile.

Le coût global de ces projets, estimé à 600 MDH, est réparti comme suit :

Nature des actions projetées	2022	2023	2024
Equipement de la Protection Civile	81	81	92
Fonctionnement de la Protection Civile	75	70	66
Lutte contre les catastrophes	31	36	29
Construction, rénovation et réaménagement des bâtiments de la Protection Civile	13	13	13
Total	200	200	200

2.2.7. Fonds national pour l'action culturelle

Les recettes et les dépenses effectuées par le Fonds national pour l'action culturelle (FNAC) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 10,23% et 19,27% durant la période 2018-2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les versements du budget général au profit du FNAC ont atteint, durant la période 2018-2020, un montant total de 368,54 MDH.

Durant cette période, le FNAC a poursuivi le financement des festivals permanents, la contribution à la restauration, l'entretien et la sauvegarde des monuments historiques, les travaux d'aménagement, d'installation et d'entretien des établissements à caractère culturel et artistique, ainsi que la subvention des projets-phares tels que le soutien de la musique, du livre, du théâtre, des arts plastiques et des associations culturelles.

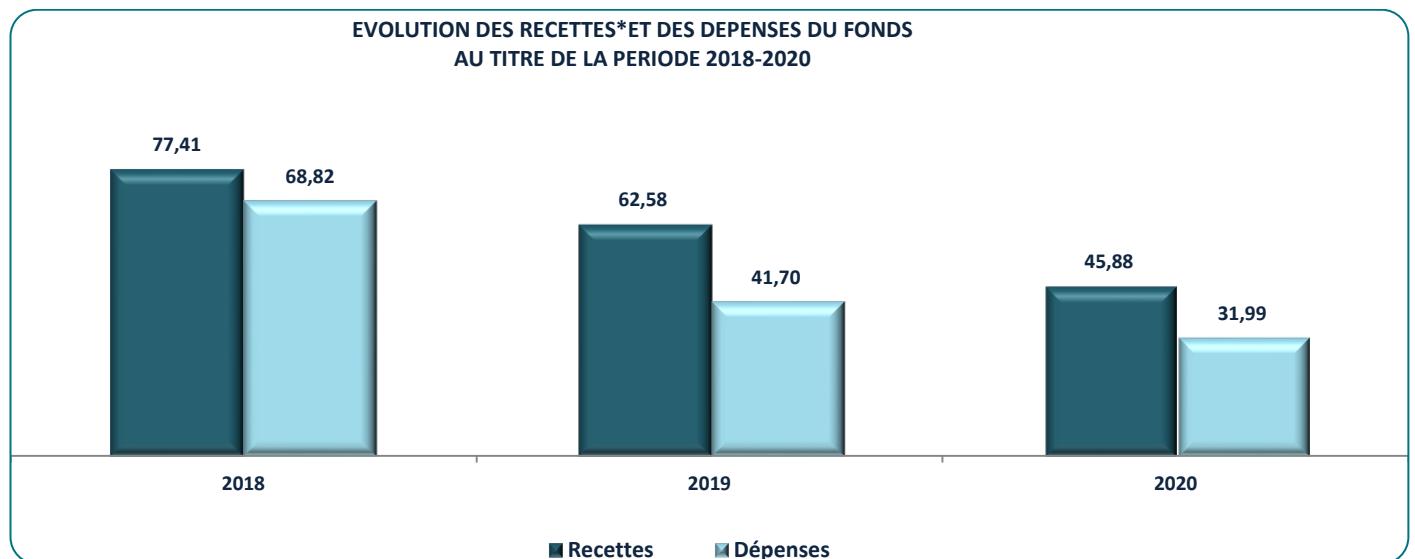
Ainsi, les crédits programmés dudit Fonds, durant la période 2018 jusqu'à fin juin 2021, se présentent comme suit :

(En MDH)

Programme/Projet	2018	2019	2020	2021 (6 mois)
Encouragement à la production culturelle, littéraire et artistique	43,60	47,82	52,09	5,72
Musées, monuments, sites historiques, centres de recherche du patrimoine	41,50	42,68	48,47	27,15
Etablissements à caractère culturel et artistique	28,60	33,69	70,99	40,54
Organisation de manifestations culturelles	28,33	53,25	5,11	3,33
Soutien à l'édition et à la diffusion de livre	22,55	21,33	15,60	3,94
Programme de développement des provinces du Sud	20,88	77,26	70,99	42,79
Versements et soutien des Missions	15,59	49,70	30,27	52,59
Programme de valorisation du patrimoine archéologique dans le cadre de la conversion de la dette Italienne	8,68	6,53	4,28	0,27
Organisation des salons du livre	6,68	10,61	7,85	1,19
Programme « LA JUNTA Andalucia »	3,75	0,54	0,47	-
Production de supports culturels	1,24	1,83	0,05	0,66
Projet de restauration et de réhabilitation de la synagogue Simon Attias à Essaouira financé par la République Fédérale d'Allemagne	1,08	-	-	-
Manuscrits, collections, objets et œuvres d'art	0,16	1,97	5,64	0,75
TOTAL	222,64	347,21	311,81	178,93

2.2.8. Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration

Les recettes et les dépenses du Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ont connu une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 23,01 % et 31,82 % durant la période 2018-2020.

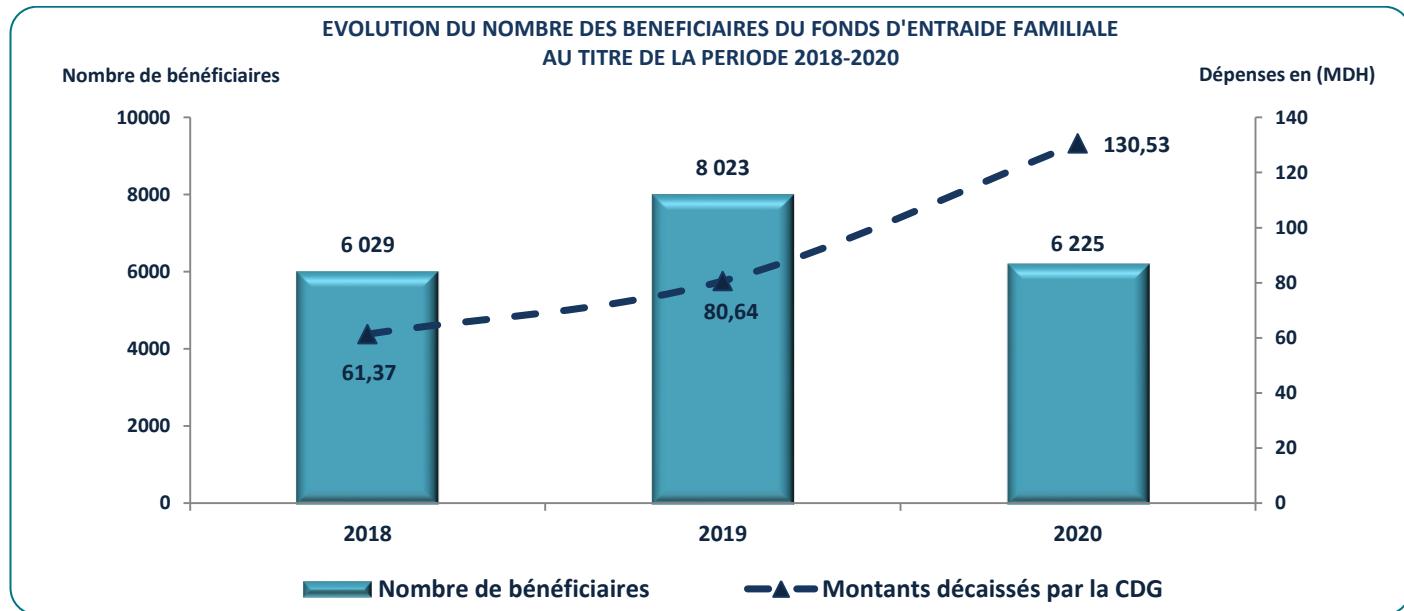


(*) compte tenu du solde reporté.

2.2.9. Fonds d'entraide familiale

Les recettes et les dépenses du Fonds d'entraide familiale ont connu un accroissement annuel moyen, respectivement, de 10,83 % et 61,19% durant la période 2018-2020.

Durant la période 2018-2020, 20.277 bénéficiaires ont reçu une pension alimentaire.



Suite à l'élargissement du champ d'application du Fonds d'entraide familiale conformément aux dispositions de la loi n° 83-17 du 22 février 2018 modifiant la loi 41-10 fixant les conditions et les procédures pour bénéficier des prestations de ce Fonds, les personnes bénéficiaires des avances, dans le cas du retard d'exécution de la décision judiciaire ou l'incapacité financière du condamné ou de son absence sont :

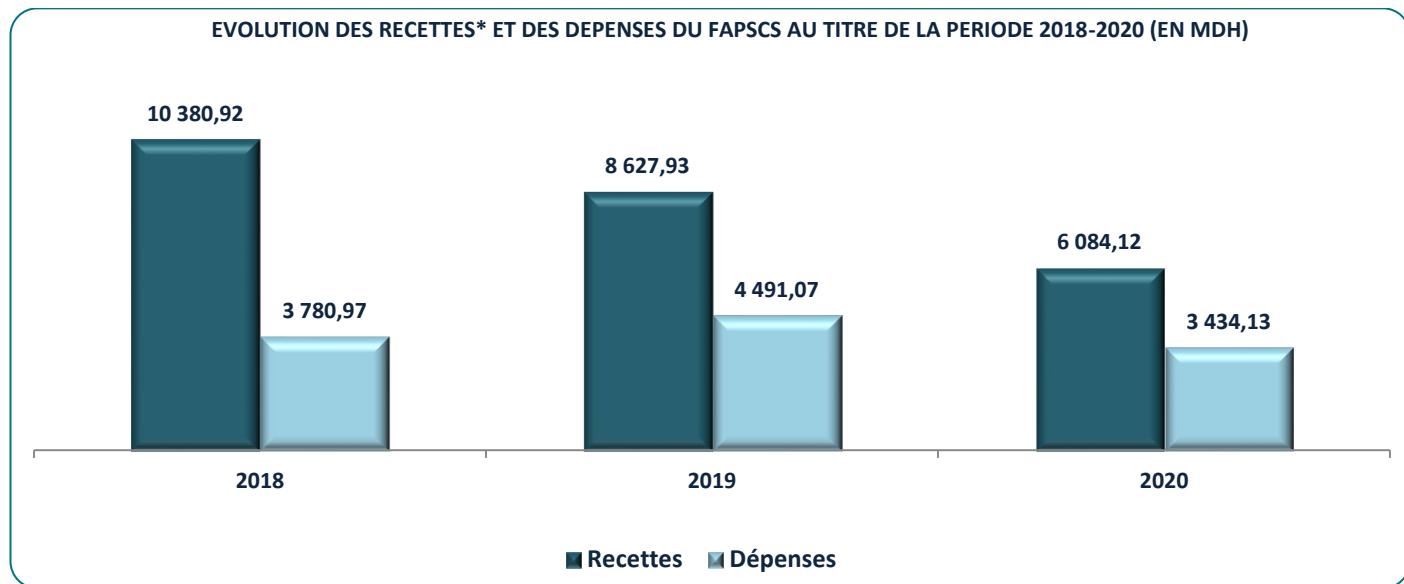
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due à la suite de la dissolution des liens du mariage et après constatation de l'indigence de la mère ;
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due, pendant la relation conjugale et après constatation de l'indigence de la mère ;
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due, après le décès de la mère ;
- Les enfants soumis à la Kafala auxquels une pension alimentaire est due ;
- Les épouses démunies auxquelles une pension alimentaire est due.

Les prévisions de versements dans le cadre de ce Fonds, pour la période 2022-2024, se présentent comme suit :

Années	Nombre de dossiers prévus	Montants des avances prévues (En MDH)
2022	16.000	201,60
2023	17.000	214,20
2024	18.000	302,40
Total	51.000	718,20

2.2.10. Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale

Les recettes et les dépenses du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale (FAPSCS) ont connu une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 23,44 % et 4,70% durant la période 2018-2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

En relation avec la mise en œuvre progressive du chantier Royal relatif à l'élargissement de la protection sociale et en particulier la généralisation de la couverture médicale obligatoire, il a été procédé dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2021 à la modification de l'intitulé dudit Fonds qui porte désormais la dénomination « Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion social ». Ce renouveau permettra à ce compte de supporter les nouvelles dépenses afférentes à la contribution de l'Etat au financement de la protection sociale conformément au calendrier fixé par la loi cadre n°09-21.

Parallèlement à ce changement, et en vue de lui permettre de mener à bien ces nouvelles missions, les ressources dudit Fonds ont été renforcées avec l'affection de nouvelles recettes dès 2021. Il s'agit en l'occurrence de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus prévue par le titre III du livre III du code général des impôts, le produit de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) applicable aux pneumatiques, ainsi que le produit du droit complémentaire perçu au titre de la Contribution Professionnelle Unique (CPU).

Le Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale, dont les recettes au titre de l'année 2020 ont atteint 6.084 MDH, compte tenu du solde reporté, a contribué depuis sa création et jusqu'à fin août 2021, au financement des programmes suivants :

- **Le programme RAMED** : en vue d'accompagner la mise en œuvre de ce régime, près de 10,2 MMDH ont été mobilisés dans le cadre des disponibilités du FAPSCS, dont 1,61 MMDH au titre de l'exercice 2020. Sur ces crédits, 6,1 MMDH ont été versés au profit des centres hospitaliers universitaires (CHU) et à l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM), et près de 4,13 MMDH au profit du «Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale» pour l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux. L'extension de ce régime, jusqu'au 17 septembre 2021, a permis d'atteindre plus de 17,41 millions de bénéficiaires (7,15 millions de foyers immatriculés) ;

- **Le programme Tayssir :** dans le cadre des disponibilités du FAPSCS, un montant de 7,45 MMDH a été débloqué au profit du programme Tayssir, dont 5,73 MMDH pour la période 2014-2020, et 1,72 MMDH au titre de l'année 2021 ;
- **L'Initiative Royale « un million de cartables » :** cette opération a bénéficié d'un déblocage de 2,22 MMDH à partir du FAPSCS, dont 250 MDH au titre de l'année 2021 ;
- **Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques :** pour permettre l'opérationnalisation de ce programme, un montant de 823 MDH a été versé, au titre de la période 2015-2021, au profit de l'Entraide Nationale dans le cadre des disponibilités du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale ;
- **Le programme d'aides directes aux femmes veuves en situation de précarité ayant des enfants à charge :** dans le cadre des disponibilités du FAPSCS, ce programme a bénéficié, à fin août 2021, d'un déblocage d'un montant total de 3,20 MMDH. Quant au nombre de bénéficiaires, il a atteint, au 2 juillet 2021, 114.851 veuves et près de 195.000 orphelins.

2.2.11. Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle, de la protection du consommateur, de la régulation du marché et des stocks de sécurité »

Au titre de la période 2018-2020, les recettes dudit Fonds, compte tenu du solde reporté, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 6,11% passant de 17,39 MDH en 2018 à 15,61 MDH en 2019 et 15,33 MDH en 2020. Les dépenses dudit Fonds ont, également, enregistré une baisse annuelle moyenne de 100%, passant ainsi de 1,78 MDH en 2018 à 0,28 MDH en 2019 MDH et aucune dépense en 2020.

► Réalisations au titre des années 2019, 2020 et 2021

Afin de suivre le travail des services de contrôle relevant des divisions économiques des préfectures et provinces, les indicateurs de performance suivants ont été retenus :

- Le nombre de commerces et de locaux professionnels contrôlés ;
- Le nombre de commerces et locaux contrôlés dans le milieu rural ainsi que les souks hebdomadaires ;
- Le nombre de procès-verbaux d'infractions liés à la protection des consommateurs, à la concurrence et à l'interdiction des sacs en matières plastiques établis par les services de contrôle et transmis aux tribunaux compétents pour engager la procédure judiciaire à l'encontre des contrevenants.

Les réalisations de ces indicateurs au titre des années 2019, 2020 et 2021 (à fin mai) se présentent comme suit :

Année	Nombre de commerces et locaux contrôlés	Nombre de commerce et locaux contrôlés dans le milieu rural et les marchés hebdomadaires	Nombre de procès-verbaux déférés devant les tribunaux.
2019	187.928	61.185	4.520
2020	267.936	63.469	6.844
2021 (à fin mai 2021)	101.932	33.665	3.109

Ainsi, les actions financées dans le cadre de ce Fonds au titre des années 2018 et 2019 ont concerné essentiellement l'acquisition de véhicules utilitaires (1,59 MDH en 2018) et le paiement de la prime d'assurance des véhicules utilitaires (0,19 MDH en 2018 et 0,28 MDH en 2019). Par

ailleurs, la programmation budgétaire au titre de l'année 2021, d'un montant total de 15,11 MDH, se présente comme suit :

- Indemnités et primes : 7,56 MDH ;
- Achat de véhicules utilitaires : 2 MDH ;
- Achat de matériel informatique et logiciels : 2 MDH ;
- Formation et stages : 2 MDH ;
- Crédits non programmés : 1,15 MDH ;
- Frais d'assurance des véhicules : 0,2 MDH ;
- Frais de participation aux séminaires et congrès : 0,2 MDH.

2.2.12. Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité

En vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à la diversification des sources de financement du système d'éducation et de formation et à l'amélioration de sa qualité, prévu par la loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2020, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation, de formation et l'amélioration de sa qualité», dont le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est ordonnateur. Ce compte retracera :

Au crédit :

- 50% du produit de la contribution libératoire relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, instituée par l'article 8 de la loi de finances n°70-19 pour l'année budgétaire 2020 ;
- Les versements du budget général ;
- Les contributions des collectivités territoriales, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions des établissements et entreprises publics, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions du secteur privé, dans un cadre conventionnel ;
- Les contributions des organisations et institutions internationales ;
- Les dons et legs ;
- Les recettes diverses.

Au débit :

- La contribution aux dépenses afférentes à :
 - La généralisation de l'enseignement préscolaire ;
 - L'élargissement et la diversification de l'offre de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
 - La lutte contre la déperdition scolaire ;
 - L'éducation inclusive ;
 - Le renouvellement des métiers de l'enseignement, de la formation et la révision des approches et des programmes et méthodes pédagogiques ;
 - Les programmes de formation en milieu professionnel ;
 - Les formations universitaires et la réforme pédagogique ;
 - Les études afférentes aux opérations de planification, d'évaluation et d'amélioration de la qualité;
 - Le développement de l'offre de la formation professionnelle en milieu à caractère rural ;
 - L'appui social relatif au système d'éducation et de formation ;

- La mise en place du cadre national de certification.
- Les versements au profit des établissements et entreprises publics, dans un cadre conventionnel ;
- Les versements au profit des collectivités territoriales, dans un cadre conventionnel ;
- Les versements au profit du budget général ;
- Les dépenses diverses.

En 2020, les recettes de ce Fonds ont atteint 63,66 MDH et sans aucune dépense.

2.2.13. Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"

En vue d'assurer le financement et la mise en œuvre efficace des mesures entreprises pour la lutte contre les effets de la pandémie du Coronavirus, il a été procédé à la création, sous les Hautes Instructions Royales, d'un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "le Covid-19" », par le décret n°2-20-269 en date du 16 mars 2020 et ratifié par la loi de finances rectificative n°35-20 pour l'année budgétaire 2020.

Les recettes de ce Fonds, qui ont atteint environ 34.649 MDH en 2020, proviennent, essentiellement, du versement du budget général et des dons octroyés par les partenaires institutionnels, les personnes morales de droit public et privé et les citoyens. Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à environ 29.327 MDH au titre du même exercice budgétaire.

Par ailleurs, le bilan des efforts déployés par l'Etat et financés à partir des ressources du CAS au titre des années budgétaires 2020 et 2021 a porté principalement sur le renforcement du dispositif médical et le lancement de la campagne nationale de vaccination, le soutien des couches sociales défavorisées, l'appui à l'économie nationale et la préservation de l'emploi notamment à travers, la mise en œuvre du pacte pour la relance économique et l'emploi, la consolidation des dispositifs de soutien à l'entreprise et l'encouragement de l'investissement. Ainsi, les axes précités se présentent comme suit :

- **Renforcement du dispositif médical :**

La prise en charge des dépenses inhérentes au renforcement du dispositif médical moyennant l'acquisition du matériel médical et hospitalier, l'achat des médicaments et produits pharmaceutiques, l'amélioration des moyens d'intervention et le renforcement des capacités du Ministère de la Santé a conduit à la mobilisation d'une enveloppe budgétaire d'environ 3,20 MMDH au titre des années 2020 et 2021. De même, cet effort budgétaire a permis audit Ministère de poursuivre de la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 ainsi que la continuité de la prise en charge des patients atteints de la pandémie.

- **Achat de vaccins anti-Covid 19 :**

Le lancement d'une campagne nationale de vaccination contre la pandémie du Coronavirus « la Covid-19 » a été parmi les choix majeurs du Gouvernement au titre de l'année 2021 comme condition sine qua non pour la relance de l'activité économique. Cette opération a conduit à la mobilisation, au début du mois d'octobre 2021, d'une enveloppe globale de l'ordre de 6,79 MMDH.

- **Instauration d'une subvention au profit des prix des masques non tissés à usage non médical :**

Dans ce cadre, une subvention a été mise en place au profit des masques non tissés à usage non médical conformes à la norme marocaine produits localement. A cet effet, une somme de

194,63 MDH a été débloquée au profit de la Caisse de Compensation (dont 106,86 MDH a été opérée en 2020) sur une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 400 MDH.

- **Soutien des ménages:**

En application des Hautes Instructions Royales visant à accorder une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité et de précarité, le Comité de Veille Economique (CVE) a mis en place les mesures suivantes :

- **L'allocation d'aides aux ménages ramedistes et non-ramedistes :** à travers le lancement d'une opération baptisée « Tadamon » et ce, pour la préservation du pouvoir d'achat des ménages exerçant une activité relevant du secteur informel et directement impactés par le confinement sanitaire.

Le bilan de cette opération, menée en trois campagnes, a concerné environ 5,5 millions de familles bénéficiaires dont 55% appartenant au milieu urbain et 45% relevant du milieu rural. Ainsi, le coût de cette opération, à sa clôture, s'élève à près de 15,26 MMDH.

- **Le report des échéances des crédits bancaires immobiliers et à la consommation :**

Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé, le 25 août 2021, entre l'Etat, Bank Al Maghrib, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement pour la prise en charge, par l'État et le secteur bancaire, des intérêts intercalaires générés par le report des échéances des crédits logement et des crédits à la consommation pour la période s'étalant de mars à juin 2020. Cette mesure a profité aux personnes ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 dirhams pour les crédits logement et 1.500 dirhams pour les crédits à la consommation, y compris ceux contractés auprès des sociétés de financement. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire mobilisée par l'Etat au titre de cette mesure s'élève à 279,15 MDH.

- **Appui à l'économie nationale et préservation de l'emploi :**

Afin d'atténuer les répercussions de cette pandémie sur l'économie nationale et le pouvoir d'achat des salariés, et conformément aux Hautes Orientations Royales, une série de mesures ont été prises par le CVE dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du pacte pour la relance économique et l'emploi en faveur des entreprises impactées. Il s'agit, notamment, des mesures suivantes :

- **Octroi par la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE-Ex CCG) de crédits garantis par l'Etat au profit de tous les segments d'entreprises :** dans ce cadre, et en vue de couvrir les risques de défaut des entreprises bénéficiaires, un montant de 3 MMDH a été servi au titre de l'année 2020 au profit de la SNGFE (Ex-CCG) à partir des disponibilités du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus «Le Covid-19».

- **L'allocation d'une indemnité forfaitaire mensuelle :** dans l'objectif de soutenir les entreprises impactées et préserver les emplois, la loi n° 25.20 a été adoptée le 27 Avril 2020, édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et leurs salariés déclarés, impactés par les répercussions de la propagation du coronavirus. Ces mesures ont porté, notamment, sur le versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 DH et la prise en charge des Allocations Familiales (AF) et des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), sur la période allant du 15 mars au 30 juin 2020, au profit des salariés et stagiaires en formation-insertion, déclarés en Février 2020, en arrêt temporaire de travail.

A ce titre, sur les 2.672.000 salariés déclarés par les 225.000 entreprises affiliées à la CNSS à fin Février 2020, le nombre de salariés ayant bénéficié de l'indemnité forfaitaire, s'élève à près

de 716.000 au titre de la période allant du 15 au 31 mars 2020, à près de 894.000 salariés pour le mois d'avril 2020, à près de 903.000 pour le mois de mai 2020 et à près de 594.000 pour le mois de juin 2020. Le coût global de cette opération, après sa clôture, s'élève à près de 6,1 MMDH.

- **Allègement des charges des entreprises** : a été matérialisé par le report, sur une période de 18 mois, du paiement des cotisations dues à la CNSS, au cours de la période du 1er mars 2020 au 30 juin 2020, et ce, conformément aux dispositions des articles 4 de la loi n° 25.20 précitée et de l'article 3 de la décision conjointe du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Par ailleurs, et en vue de poursuivre le soutien des secteurs les plus impactés par la pandémie, huit (8) Contrats-programmes ont été signés (tourisme, événementiel, parcs de jeux, crèches, salles de sport, activités culturelles et récréatives et restauration).

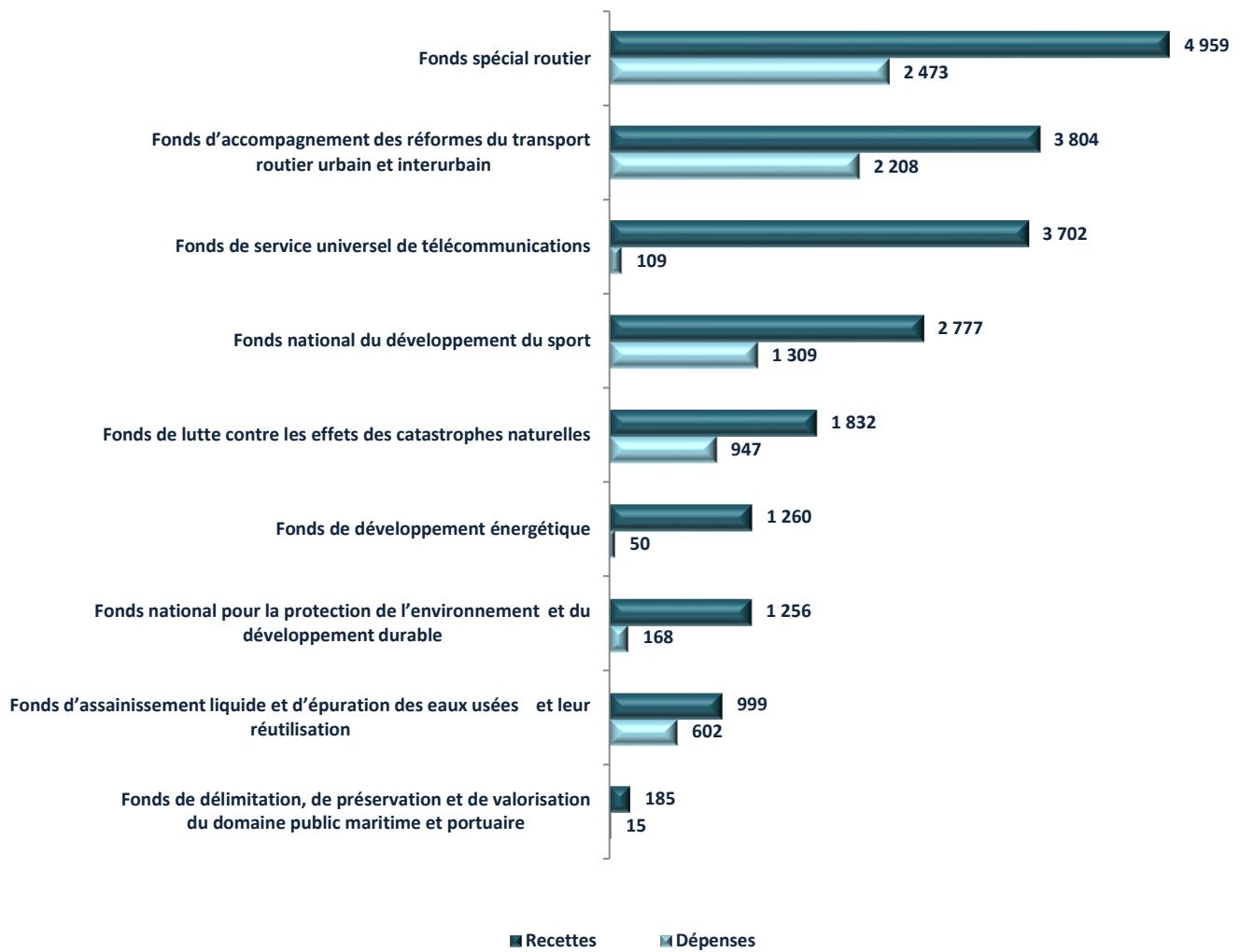
Ainsi, et en vue de poursuivre l'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle et la prise en charge des Allocations Familiales et des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire au profit des salariés desdits secteurs, une enveloppe budgétaire d'environ 1,76 MMDH a été mobilisée à partir dudit Fonds.

SECTION III - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

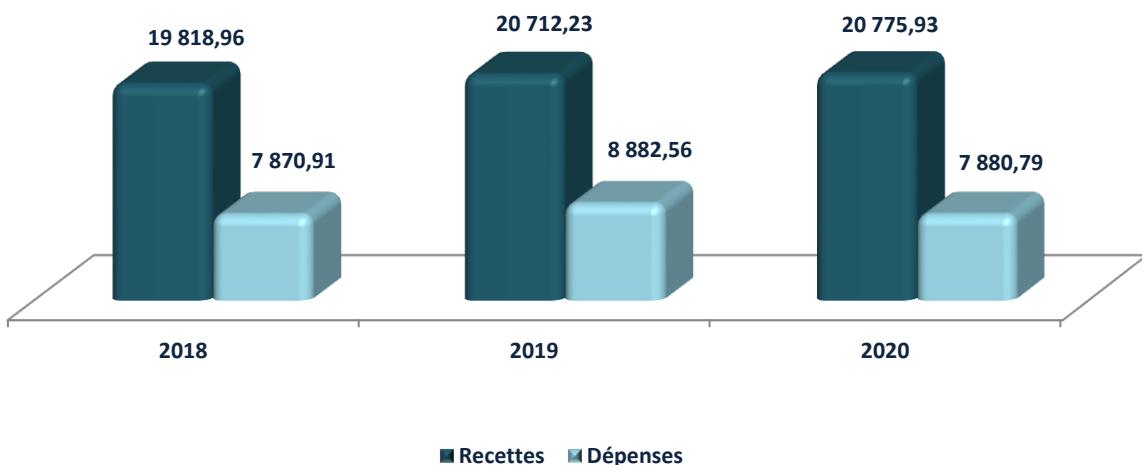
Les dépenses des comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine des infrastructures, représentent environ 6% du total des dépenses effectuées en 2020 par l'ensemble des CAS. Ces dépenses ont permis la réalisation des opérations suivantes :

- L'extension du réseau routier et le désenclavement du monde rural ;
- La délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- Le développement des infrastructures sportives ;
- L'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ;
- La couverture des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications ;
- L'amélioration de l'accès aux réseaux d'assainissement liquide et la préservation de l'environnement ;
- La lutte contre les effets des catastrophes naturelles ;
- Le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

**RECETTES* ET DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE
L'INFRASTRUCTURE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 (EN MDH)**



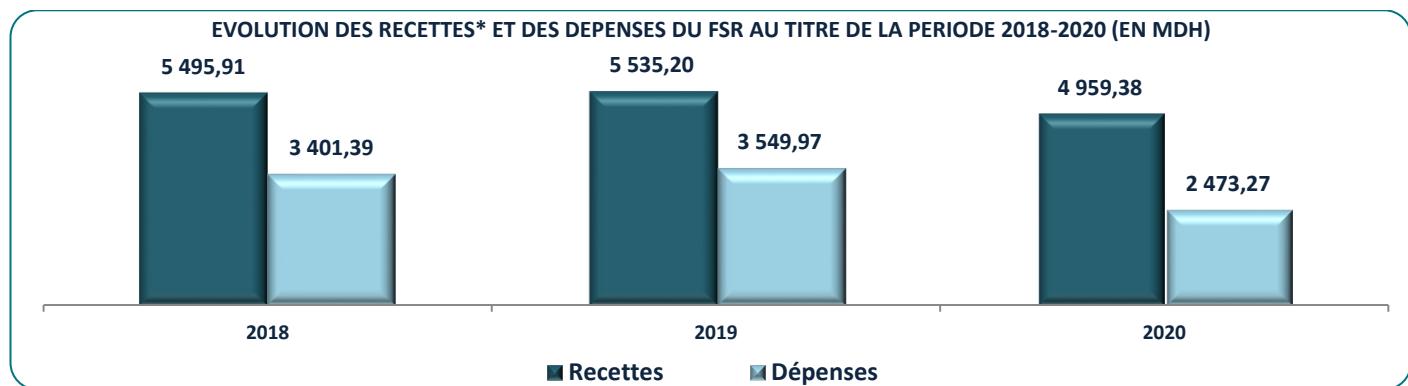
**EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE
DE L'INFRASTRUCTURE AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)**



(*) compte tenu du solde reporté.

2.3.1. Fonds spécial routier

Les recettes et les dépenses du Fonds spécial routier (FSR) ont atteint, respectivement, 4.959,38 MDH et 2.473,27 MDH au titre de l'année 2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

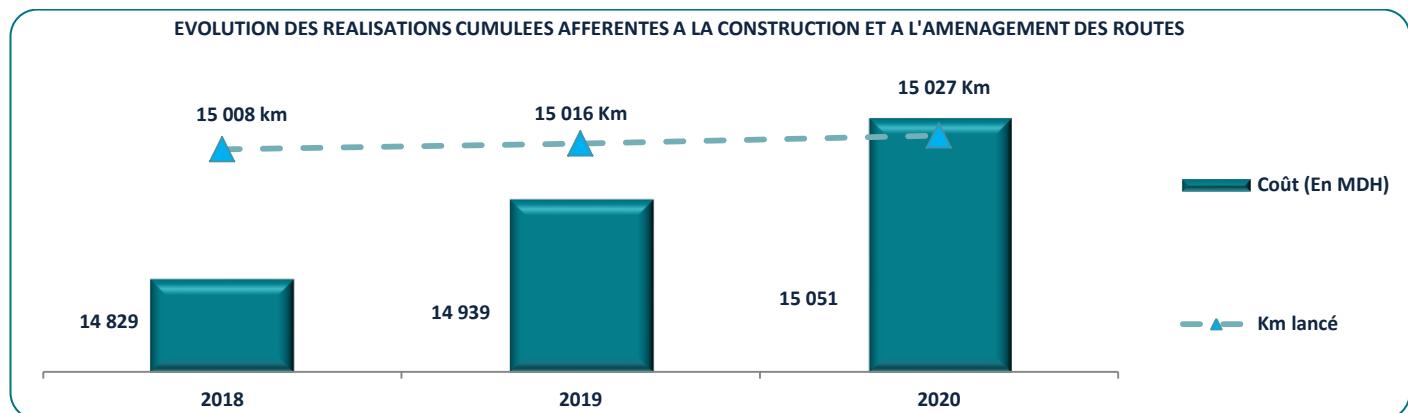
Les crédits programmés du FSR au titre de la période 2018-2020 se présentent comme suit :

Programmes	2018	2019	2020
Soutien aux Missions	2,4	1,5	1,5
Maintenance et conservation du patrimoine routier	817,1	692,8	588
Programme Spécial d'Amélioration de la Sécurité sur les Axes Stratégiques (PSAS)	30,6	105	80
Parc et Atelier	54,4	23,4	2,4
Études routières	30,5	45,5	16
Partenariat	100	120	50
Versement	2.275,4	2.369	2.248,6
Signalisation	169,3	160	118,1
Exploitation	177,6	181	159
TOTAL	3.657,3	3.698,2	3.263,6

Le bilan des réalisations dudit Fonds au financement des principaux programmes et actions au titre de la même période, se présente comme suit :

- **Extension du réseau routier**

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme National des Routes Rurales II (PNRR2) visant le désenclavement du monde rural, se résument comme suit :



- Maintenance des ouvrages d'art (OA)**

Durant la période 2018-2020, le FSR et le budget général ont contribué au financement des projets achevés de construction, d'entretien, de réparation et de reconstruction de 114 OA, avec un montant total d'environ 1.394 MDH.

- Maintenance globale et adaptation du réseau routier**

En vue de conserver l'état du réseau routier et son adaptation à l'évolution du trafic, des opérations de maintenance de 5.617 km dudit réseau ont été réalisées durant la période 2018-2020, soit une moyenne annuelle de 1.872 km. Ces opérations concernent le revêtement de 1.122 Km, le renforcement de 2.640 Km et l'élargissement de 1.855 Km.

La contribution du FSR au financement de ces opérations s'élève à 1.636 MDH, dont 655 MDH en 2018, 513 MDH en 2019 et 468 en 2020.

- Réparation des dégâts des crues**

Les travaux achevés des projets de réparation des dégâts des crues ont concerné 150 routes avec un coût global d'environ 168,5 MDH au titre de la période 2018-2020.

- Sécurité routière**

Les réalisations, en termes d'aménagements de sécurité sur les axes routiers accidentogènes financées par le budget général et le FSR, ont permis la mise en service de 67 km avec un coût global de 594 MDH au titre de la période 2018-2020.

- Programme de réduction des disparités territoriales et sociales**

Au cours de la période 2018-2020, un montant de 4.250 MDH, destiné au financement du programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural, a permis d'élargir, de renforcer et de revêtir 3.367 Km de routes.

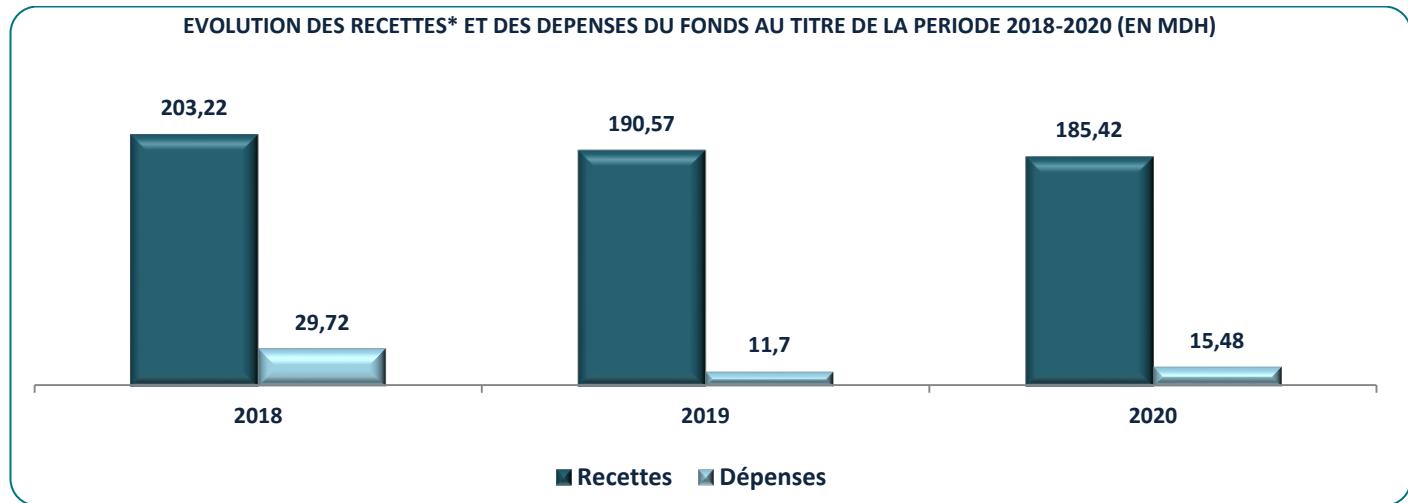
► **Opérations programmées au titre de l'année 2021 :**

Les principales actions prévues en 2021, dans le cadre du FSR, se présentent comme suit:

Nature des opérations	Montant (En MDH)
Versement au profit de la Caisse pour le Financement Routier (CFR)	1.250
Contribution au financement du programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural	1.250
Maintenance des routes, des ouvrages d'art et des dégâts des crues	572
Signalisation	125
Programme spécial d'amélioration de la Sécurité sur les Axes Stratégiques (PSAS)	95
Construction et aménagement des routes et ouvrages d'art	95
Versement au profit de l'Agence de Promotion et de Développement du Nord (APDN)	21
Études routières	12,7

2.3.2. Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire

L'évolution des recettes et des dépenses dudit Fonds durant la période 2018-2020, se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

L'exécution des programmes d'emploi du Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire, au titre de la période 2018-2020, a permis le lancement des principales actions suivantes :

- Travaux de consolidation du trait de côtes et de plages ;
- Etudes et travaux de délimitation et de préservation du domaine public maritime et portuaire (DPMP) ;
- Etudes générales et honoraires d'avocat ;
- Surveillance et entretien du domaine public maritime (DPM) ;
- Etudes de suivi du trait de côte ;
- Etudes d'élaboration des plans d'aménagement des ports et des plages ;
- Valorisation du DPMP .

Les principales actions prévues en 2021 se présentent comme suit :

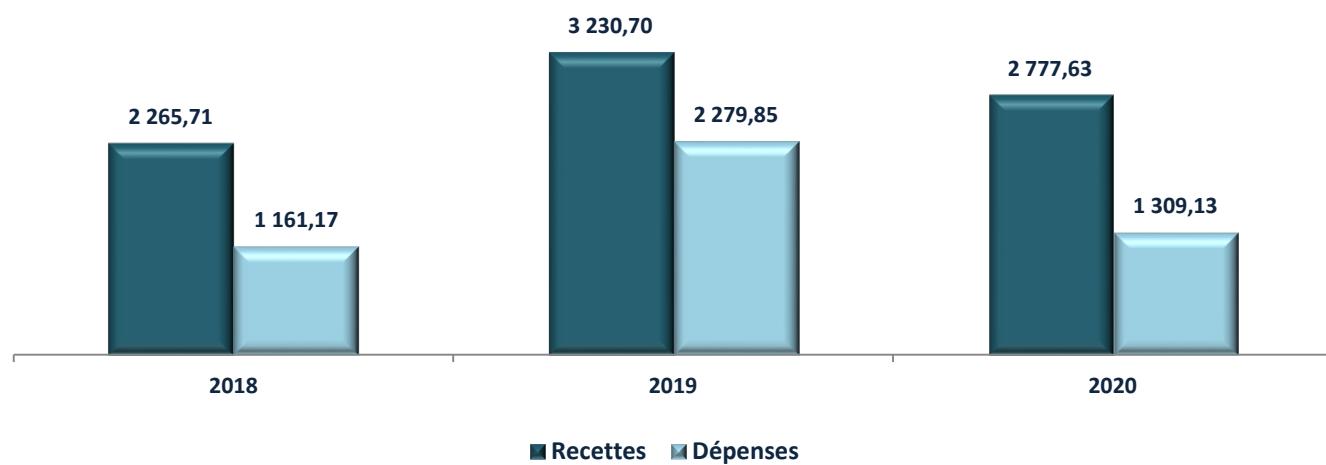
- Etudes de suivi du trait de côte : 5 MDH ;
- Etudes et travaux de délimitation et de redélimitation du DPM et de sa protection : 2,63 MDH ;
- Soutien aux missions : 1,12 MDH ;
- Etudes générales afférentes au programme des ports et du DPMP : 0,46 MDH.

Au titre de la période 2022-2024, le programme d'emploi de ce Fonds prévoit la poursuite des actions entreprises dans le cadre des programmes lancés précédemment, pour une enveloppe budgétaire annuelle de 16 MDH.

2.3.3. Fonds national du développement du sport

Les recettes et les dépenses du Fonds national du développement du sport (FNDS) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 10,72% et de 6,18% au titre de la période 2018-2020.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FNDS AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

Au titre de la période 2018-2020, les dépenses effectuées par ledit Fonds, dont le montant s'élève à 4.750,15 MDH, ont porté, essentiellement, sur le financement des actions suivantes :

► Soutien aux fédérations sportives

Les fédérations sportives bénéficient, dans un cadre conventionnel, de subventions de l'Etat imputées sur le FNDS en vue d'assurer le développement de l'activité sportive et de mettre à niveau les différentes disciplines sportives au Maroc.

Au titre de la période 2018-2020, le montant global des subventions accordées aux fédérations sportives est estimé à 2.560,53 MDH, dont 642,62 MDH en 2018, 1.071,78 MDH en 2019 et 846,13 MDH en 2020.

► Mise à niveau des infrastructures sportives

Le renforcement des infrastructures sportives demeure une priorité dans la dynamique du développement du sport au Maroc et ce, à travers la construction de stades et salles omnisports et la réhabilitation d'autres installations sportives pour qu'elles soient en mesure d'accueillir des compétitions internationales, continentales et régionales. Ainsi, le budget alloué aux projets de mise à niveau des infrastructures sportives, au titre de la période 2018-2020, a atteint 2.310,62 MDH.

► Programme de réalisation des Centres sportifs de proximité (CSP)

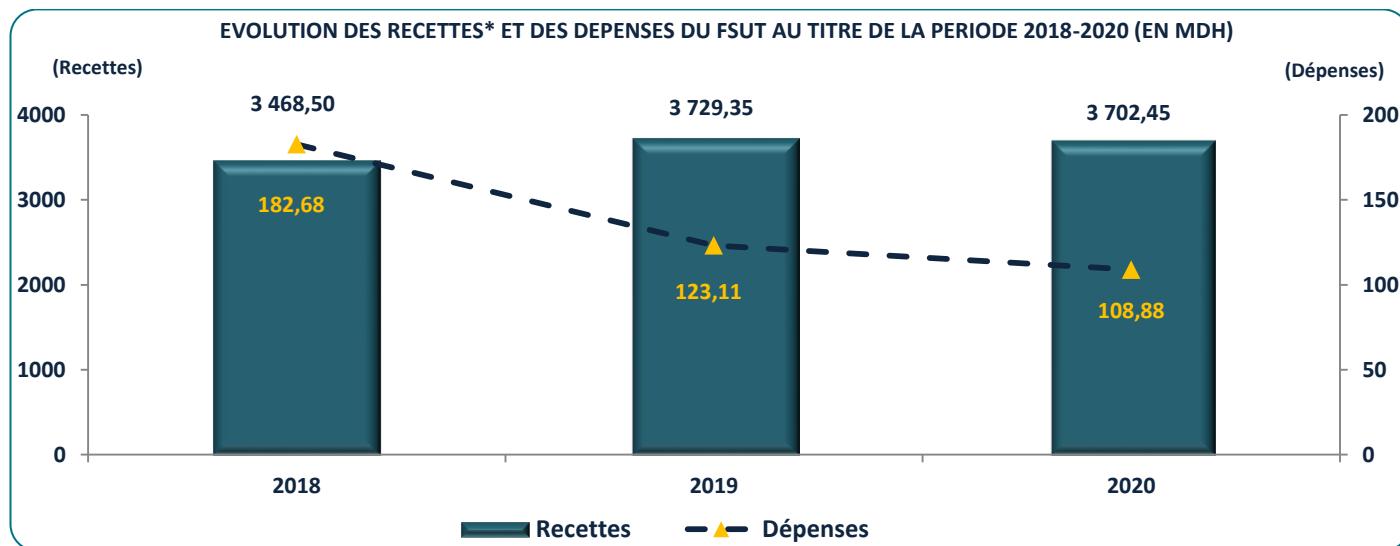
Durant la période 2018-2020, le montant total de la contribution dudit Fonds à la réalisation des centres sportifs de proximité a atteint 619,78 MDH. Ainsi, depuis l'année 2018 et en partenariat avec les Collectivités Territoriales, le département chargé de la Jeunesse et des Sports a lancé un programme de construction de 800 CSP dans le milieu rural et péri urbain.

En 2021, les recettes prévisionnelles du FNDS s'élèvent à 800 MDH. Ce montant permettra de financer les actions suivantes :

- Versements au Fonds d'équipement communal au titre de réalisation des terrains de proximité ;
- Subvention pour la préparation aux manifestations sportives ;
- Construction et équipement du stade de Tanger, aménagement du complexe sportif de Fès et mise à niveau du complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat ;
- Versements au profit des différentes fédérations royales marocaines sportives.

2.3.4. Fonds de service universel de télécommunications

Les recettes et les dépenses du Fonds de service universel de télécommunications (FSUT) ont atteint, respectivement, 3.702,45 MDH et 108,88 MDH au titre de l'année 2020. L'évolution sur la période 2018-2020 se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté

Les programmes réalisés dans le cadre de ce Fonds, se déclinent comme suit :

- Programme GENIE :**

Le programme GENIE, lancé en 2006, a pour objectif de généraliser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'enseignement public. Il est financé par le FSUT pour un montant global de 1.128 MDH.

Le coût des opérations réalisées dans le cadre de ce programme, à fin avril 2021, s'élève à 853 MDH. Le reliquat, soit 275 MDH, sera délégué aux différentes Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) en 2021/2022.

- Projets de connexion à Internet de certains localités/sites via des liaisons par satellites**

Ces projets visent à doter certaines localités/entités de stations par satellite, aux fins de fournir des services de télécommunications, notamment les services voix et internet.

Le FSUT contribue à la mise en œuvre de ces projets par un montant estimé à 70 MDH étalé sur la période 2018-2021 et qui sera prolongé sur la période 2021-2024.

- Programme de Modernisation de l'Etat Civil :**

Ce programme vise la dématérialisation du processus de délivrance des actes de naissance, l'informatisation progressive et la modernisation de l'ensemble des Bureaux d'Etat Civil (BEC). Le FSUT contribue à la mise en œuvre de ce projet par un montant de 100 MDH.

- Projet du Registre national de la population :**

L'objectif de ce projet est la mise en place d'un Registre National de la Population. La contribution financière du Fonds dans ce projet s'élève à 100 MDH.

- Feuille de route pour la transformation digitale**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation digitale, qui vise la dématérialisation des services publics, le FSUT a contribué par un premier versement

de 200 MDH au profit de l'Agence de Développement du Digital (ADD). En février 2021, un montant de 43,3 MDH a été versé par le FUST au profit de cette agence.

- **Rénovation des services des appels d'urgence :**

Un projet visant la rénovation des services des appels vers le numéro d'urgence « 15 » a été examiné le 26 octobre 2020. Le Fonds contribue à ce projet par un montant de 50 MDH au profit de la Direction Générale de la Protection Civile.

- **Développement du haut débit :**

Le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT) a retenu, comme relevant du service universel, la mise en place d'un réseau sécurisé et a décidé de contribuer à son financement, à partie du FSUT, à hauteur de 380 MDH.

- **Portail National de l'Administration :**

Ce projet vise à simplifier et digitaliser les démarches administratives. Il nécessite la mise en place d'une organisation et des outils digitaux à destination des fonctionnaires et des usagers de l'administration. Vu l'intérêt de ce projet, le CGSUT a décidé de contribuer au financement de la mise en œuvre de ce projet à hauteur de 120 MDH au titre de l'année 2021.

- **Programme de couverture 4G au titre de la 2ème année du Plan National du Haut et Très Haut Débits (PNHD 1) :**

La réalisation du programme PNHD sera assurée de façon progressive entre 2018 et 2023. A mars 2021, plus de 5.000 localités ont été déclarées couvertes par les services 2G/3G/4G. La réalisation du PNHD nécessitera le paiement, à partir du FSUT, du reliquat de la subvention accordée par le CGSUT d'un montant de 264 MDH au titre de l'année 2021.

- **PNHD 2 : Nouveau programme de couverture 4G :**

Le CGSUT a lancé un nouveau programme PNHD 2 pour la couverture des localités non couvertes, qui s'élèvent à environ 3.000 localités. Le coût global de ce projet est d'environ 350 MDH, étalé sur la période 2021-2023.

- **PNHD 3 : Développement du Très Haut Débit :**

L'objectif de ce projet est de permettre un déploiement progressif des services du très haut débit sur plusieurs villes du Royaume. La mise en place de ce programme pourrait être déclenchée en 2021 sur une durée de 4 ans, avec un budget global estimé à 800 MDH.

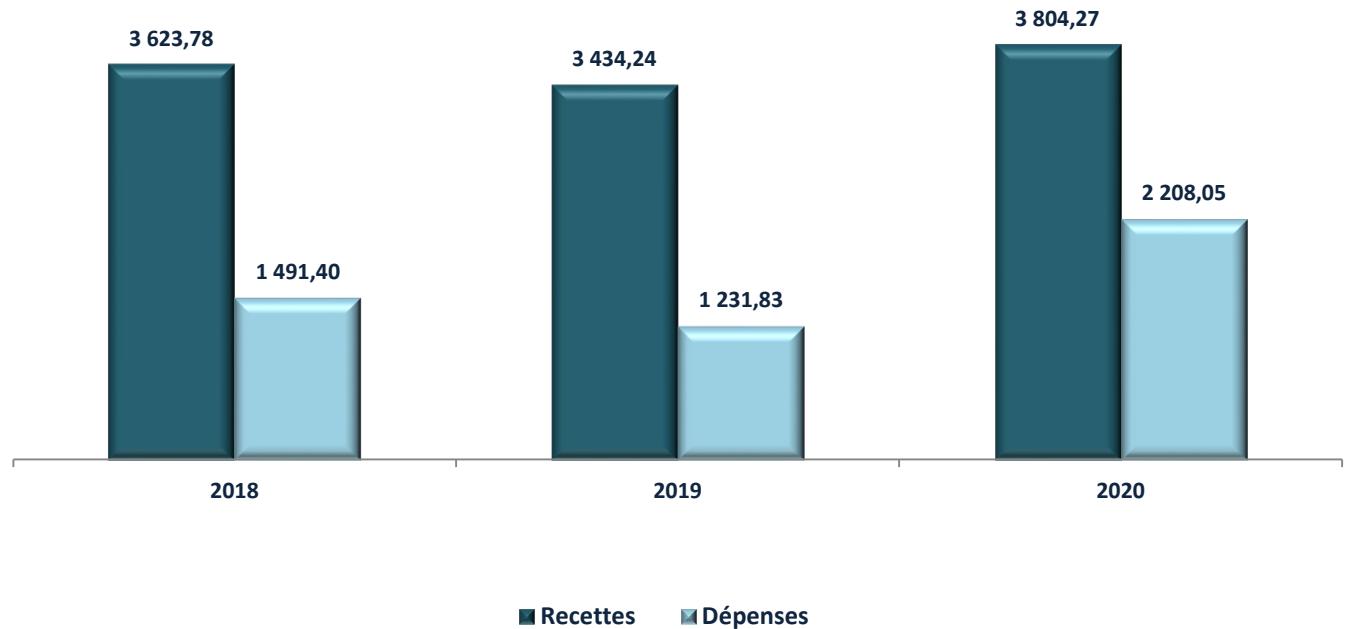
- **PNHD 4 : Initiative VSAT :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du (PNHD), le CGSUT a décidé de mettre en œuvre un projet baptisé "Initiative VSAT", dont l'objectif est de permettre aux usagers dans les zones non couvertes par internet en technologies terrestres, d'accéder au service internet par satellite (VSAT) moyennant une subvention allouée par le biais du FSUT. Cette subvention est accordée pour tout abonnement d'une période comprise entre un et deux ans et correspond à 50% du prix total de l'abonnement. Il est plafonné à 2.500 DH TTC par station. Le nombre de bénéficiaires a été augmenté par le CGSUT de 1.000 à 4.000 bénéficiaires par an, avec une enveloppe budgétaire de 10 MDH par an.

2.3.5. Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain

Les recettes et les dépenses du Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain (FART) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 2,46% et de 21,68% au titre de la période 2018-2020.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FART AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

► Composante liée à la mise à niveau du parc des taxis :

Le programme d'appui au renouvellement des taxis, financé dans le cadre du FART, a permis, depuis son lancement, de renouveler plus de 51.000 taxis de 1ère et 2ème catégories correspondant à 66% du parc des taxis en exploitation, se traduisant par une nette amélioration du parc des taxis au niveau de l'ensemble des préfectures et provinces.

Après avoir enregistré une suspension de deux ans (2018 et 2019), le programme d'appui au renouvellement des taxis a été prorogé pour une période de deux années supplémentaires, permettant ainsi aux professionnels des taxis, n'ayant pas encore renouvelé leurs taxis, de déposer leurs demandes d'octroi de la prime de renouvellement jusqu'à fin décembre 2021.

Ainsi, avec la reprise de ce programme en 2020 et le déblocage d'un montant de 800 MDH au titre de cette opération, le nombre de demandes d'octroi de la prime de renouvellement des taxis déposées au niveau des préfectures et provinces a atteint 11.250 (dont 6.580 demandes pour la 1ère catégorie et 4.670 demandes pour la 2ème catégorie) et les attestations d'éligibilité délivrées aux professionnels des taxis s'élèvent à 11.048 (6.503 pour la 1ère catégorie et 4.545 pour la 2ème catégorie).

Les réalisations à fin mai 2021 ainsi que les objectifs à atteindre en 2021 et 2022, se présentent comme suit :

Années	Taxi 1 ^{ère} catégorie (Grand Taxi)		Taxi 2 ^{ème} catégorie (Petit Taxi)		Crédits délégués / besoin de financement (MDH)
	nombre de taxis renouvelés (cumul)	% du parc renouvelé (cumul)	nombre de taxis renouvelés (cumul)	% du parc renouvelé (cumul)	
Réalisations jusqu'au 31/12/2020	30.320	67%	18.900	59%	3.385
Réalisations à fin mai 2021	32.350	72%	22.000	69%	400
Objectifs fin 2021	36.000	80%	25.500	80%	800
Objectifs 2022	40.500	90%	29.000	91%	400

► **Composante liée au transport urbain par autobus:**

Le bilan des réalisations des programmes et des projets financés par le FART durant la période 2018-2020, se présente comme suit :

- **Transport urbain par autobus :**

Les régies ont bénéficié au titre de la période précitée d'un montant de 10 MDH. Quant aux sociétés concessionnaires et délégataires, elles ont bénéficié d'un montant de 651,87 MDH.

- **Compensation de l'augmentation du prix du carburant :**

Dans le cadre de l'accompagnement de l'application du système d'indexation des prix des produits pétroliers, mis en place pendant la période du mois de septembre 2013 jusqu'à fin novembre 2015, les opérateurs du transport urbain, qui ont présenté leurs demandes ultérieurement, ont bénéficié au titre de l'année 2018 d'une subventions de l'ordre de 6,05 MDH.

- **Actions transversales :**

Le projet d'étude de restructuration du réseau de transport au niveau des préfectures de Rabat-Salé-Témara a été réalisé, avec la validation de la mission 4 par le comité de pilotage pour un montant de 0,49 MDH. De même, une étude de restriction du réseau du périmètre de la gestion déléguée du service de transport urbain d'Agadir a été réalisée pour un montant de 3 MDH.

► **Composante liée au transport par Tramway :**

Un protocole d'accord a été signé le 28 novembre 2014 entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, afin de sécuriser l'accompagnement financier de l'Etat, de donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires et d'appuyer utilement les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière de transport public urbain. Le dimensionnement du besoin annuel de financement des projets en cours ou à lancer a été estimé à environ 2.000 MDH.

Dans ce cadre, les parties se sont engagées à assurer le versement, par tranche annuelle, de cette contribution durant une décennie. Elle sera prélevée à part égale sur le budget général et

le compte d'affectation spéciale intitulé "Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA", et décaissée en quatre tranches dont les échéances seront définies chaque année par le comité de gestion du FART.

Un avenant au protocole d'accord précité a été signé par les parties concernées le 3 avril 2017 pour rééchelonner les engagements afin de permettre une montée progressive des contributions du CAS-TVA et du budget général de façon à atteindre la contribution globale de 20.500 MDH.

► **Les projets financés par le FART**

- Société Casa Transport en Site Aménagé

✓ **Ligne T1 et T2 de Tramway**

Le projet de la ligne de tramway T2 et extension de la T1 s'inscrit dans le cadre de la convention spécifique relative à la réalisation de la 2ème ligne de tramway de Casablanca et l'extension de la 1ère ligne signée en janvier 2016 pour une enveloppe budgétaire de 4.280 MDH.

✓ **Ligne T3 et T4 de Tramway**

Le projet relatif aux lignes T3 et T4 s'inscrit dans le cadre de la convention spécifique pour la réalisation des lignes T3 et T4 du réseau de tramway de Casablanca signée en 2018 pour une enveloppe budgétaire de 7.036 MDH.

✓ **Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) L5 et L6 de Casablanca**

Le projet relatif aux lignes L5 et L6 s'intègre dans l'offre de transport en commun en site propre programmée dans le cadre du plan stratégique de développement de Casablanca 2015-2025. Le projet s'inscrit dans le cadre de la convention spécifique pour la réalisation des lignes L5 et L6 du réseau du BHNS à Casablanca signée en 2020 pour une enveloppe budgétaire de 1.875 MDH.

✓ **Le projet de la mise à niveau du réseau bus dans le territoire de l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI)**

La convention de mise à niveau du réseau bus dans le territoire de l'ECI « Al Baida » a été signée en 2019 pour une enveloppe budgétaire de 1.100,4 MDH. Compte tenu de la nature de l'investissement et de son caractère urgent lié à la situation du transport public à Casablanca, le financement intégral du projet est assuré par le FART et les collectivités Territoriales concernées sans recours à l'emprunt.

- Société de Tramway de Rabat Salé

✓ **Projet d'extension de la ligne 2 du tramway de Rabat-Salé**

Le projet d'extension de 7 km de la ligne 2 du tramway s'inscrit dans le cadre de la convention relative à l'extension du réseau de Tramway pour l'agglomération de Rabat-Salé-Témara signée en 2017 pour une enveloppe budgétaire de 1.715 MDH.

✓ **Projet de financement des études de mobilité dans l'agglomération de Rabat-Sale-Témara (Projet extensions L1 et L2 de 30km)**

Dans le cadre de la continuité du schéma directeur de 2007, le 18ème comité FART, avait autorisé la Société du Tramway de Rabat-Salé à redéployer une partie du montant de l'économie réalisée sur le projet d'extension de 7 Km, s'élevant à 40 MDH, pour financer les études relatives au développement du système de mobilité urbaine (2019-2022).

➤ Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains

✓ Le projet de réalisation de la première ligne de BHNS dans territoire de l'ECI

« Grand Agadir »

Le projet relatif à la réalisation de la 1ère ligne BHNS s'inscrit dans le cadre de la convention spécifique relative au financement de la 1ère ligne BHNS dans le ressort territorial de « Grand Agadir » signée en 2020 pour une enveloppe budgétaire de 1.200 MDH.

2.3.6. Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et leur réutilisation

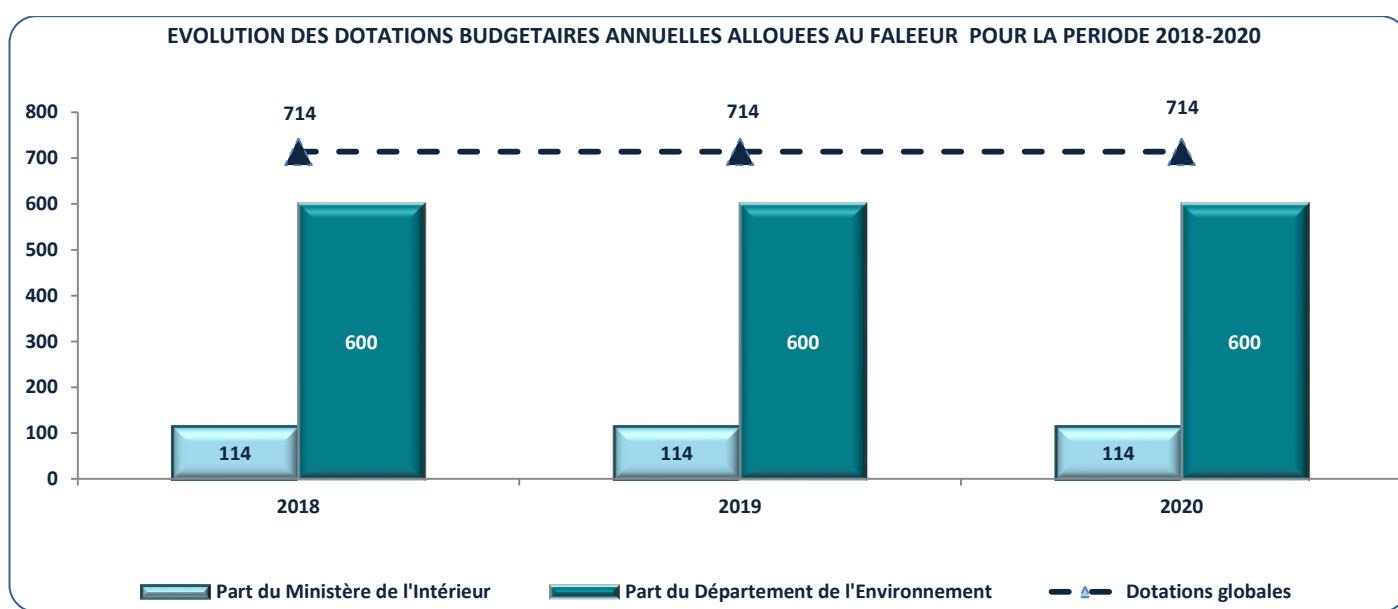
Le Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et leur réutilisation (FALEEUR) a été créé dans le cadre de la loi de finances de 2007, en vue de comptabiliser les opérations relatives à l'assainissement liquide et l'épuration des eaux usées et leur réutilisation dans le milieu urbain et rural, sachant que ledit compte est alimenté, principalement, par des dotations du budget général.

En 2020, les recettes réalisées par ce Fonds ont atteint 998,82 MDH contre 856,62 MDH en 2019 et 736,94 MDH en 2018. Quant aux dépenses, elles ont atteint un montant de 601,65 MDH contre 571,80 MDH en 2019 et 616 MDH en 2018.

Ainsi, les dotations budgétaires affectées à ce Fonds, s'élevant à 3.830,24 MDH au titre de la période 2015-2020, ont été mobilisées pour contribuer au financement du Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM). Les principaux objectifs de ce programme, à l'horizon 2040, sont :

- L'augmentation du taux de raccordement à plus de 90% et du taux de dépollution à 80% au niveau des centres concernés par le programme national d'assainissement et les villes côtières ;
- L'équipement de 1.207 centres chefs-lieux des communes, pour augmenter le taux de raccordement à 80% et le taux de dépollution à 60% ;
- La réutilisation des eaux usées traitées, avec comme objectif d'atteindre un volume potentiel annuel de 573 millions de m³ des eaux usées traitées.

Les dotations budgétaires allouées au FALEEUR, par département ministériel, au titre de la période 2018-2020, se présentent comme suit :



► Réalisations au titre des années 2020 et 2021 :

La situation de l'assainissement liquide en milieu urbain, à fin 2020, se caractérise par l'amélioration des indicateurs suivants :

- Le raccordement au réseau d'assainissement liquide a atteint un taux de 82% contre 76,5% en 2019 et 70% en 2005 ;
- Le niveau d'épuration des eaux usées autour de 56% contre 55 % en 2019 et 7% en 2005 ;
- Le nombre des stations d'épuration (STEP), en état de fonctionnement, a atteint 158, contre 153 en 2019 et 21 en 2005.

Pour l'année 2021, le montant prévisionnel des charges dudit Fonds s'élève à 844 MDH. Ce montant est destiné au financement des projets d'assainissement liquide et de réutilisations des eaux usées traitées, en partenariat avec l'ONEE, les régies, les autorités délégantes et les collectivités territoriales. Il est réparti comme suit :

Bénéficiaires	Prévisions 2021 (En MDH)
Versement aux régies de distribution d'eau et d'électricité	300
Versement à l'ONEE	280
Versement aux Collectivités Territoriales	134
Crédits non programmés	130
Total	844

Les projets prévus au titre de l'année 2021 permettront d'améliorer les indicateurs du programme d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées comme suit :

- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 58% contre 56% en 2020 ;
- Un taux de raccordement au réseau à environ 83% contre 82% en 2020 ;
- Un parc de 165 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement, contre 158 en 2020.

► Prévisions au titre de la période 2022-2024

Les ressources prévisionnelles du FALEEUR pour la période 2022-2024 se présentent comme suit :

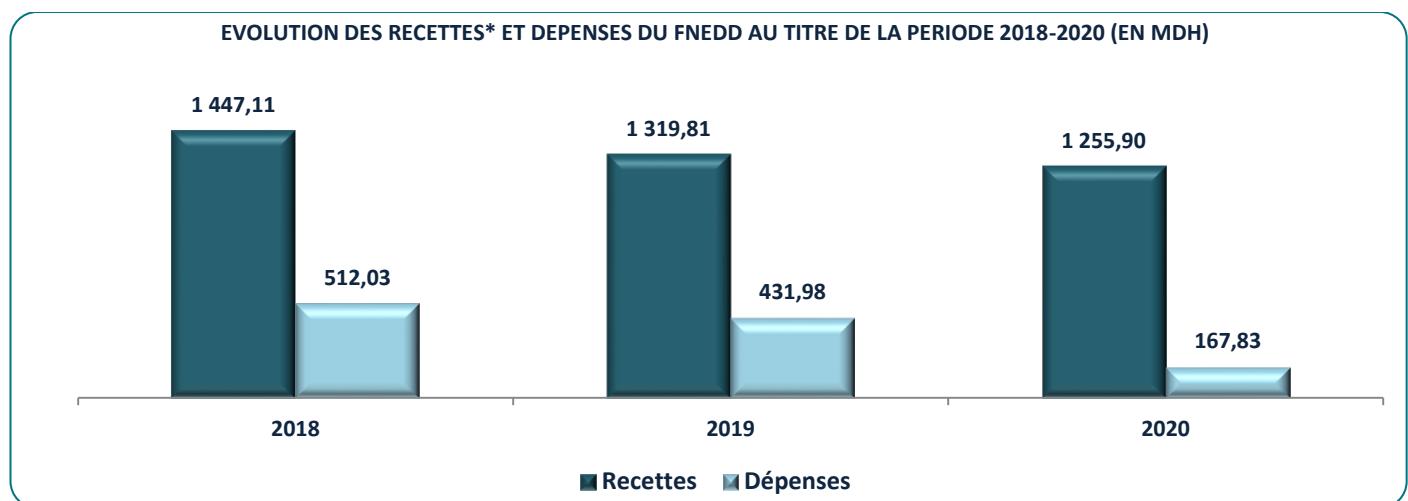
Dotations du Budget Général allouées au FALEEUR	2022	2023	2024	(En MDH)
Part du Ministère de l'Intérieur	714	714	714	
Part du Ministère de l'Equipment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	200	200	200	
Total	914	914	914	

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des indicateurs de l'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées pour la période 2022-2024, se présente comme suit :

Indicateurs	2022	2023	2024
Taux de raccordement	84%	85 %	86%
Taux de dépollution	60%	62%	64%
Nombre de STEP	180	200	215

2.3.7. Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable

Les recettes et les dépenses du Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable (FNEDD) ont connu une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 6,84% et 42,75% durant la période 2018-2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

Le FNEDD fournit un soutien financier pour la mise en œuvre de plusieurs programmes, notamment, le programme national des déchets ménagers, le programme national de valorisation des déchets et les projets de lutte contre la pollution industrielle .

► **Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) :**

Le bilan des réalisations financières dudit programme au titre de la période 2018-2020, se présente comme suit :

Réalisations	Montant (En MDH)
Réhabilitation des décharges sauvages	491,60
Réalisation de centres d'enfouissement et de valorisation des déchets	299,80
Assistance technique des collectivités territoriales et étude d'évaluation du PNDM	14

Les réalisations des différents projets et actions dudit programme au mois de juin 2021, se présentent comme suit :

- L'augmentation du taux de collecte professionnalisée à 96% contre 44% en 2008 ;
- L'augmentation du taux de mise en Centre d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) pour atteindre 63% des déchets ménagers produits, contre 10% avant 2008 ;
- La mise en place de 26 décharges contrôlée et CEV ;
- L'achèvement de la réhabilitation de 53 décharges non contrôlées ;
- L'achèvement de 51 plans directeurs provinciaux et 13 autres en cours de finalisation.

► **Programme National de Valorisation des Déchets**

Le développement des filières de valorisation constitue la première étape de la stratégie de développement de la gestion des déchets au Maroc. Il représente la continuité des réalisations du Programme National des Déchets Ménagers qui prévoit parmi ses objectifs le

développement du tri, le recyclage et la valorisation des déchets pour atteindre un taux de recyclage de 20% et de valorisation supplémentaire, sous différentes formes, d'au moins 30 % des déchets générés à l'horizon 2022.

Les principales réalisations de ce programme, à fin 2020, se résument comme suit :

- Le lancement de la mise en œuvre de 14 conventions de financement pour la réalisation de centres de tri et de valorisation des déchets au niveau des décharges contrôlées avec une contribution globale de 250,6 MDH au titre des années 2018 et 2019 ;
- La signature de conventions de partenariat avec le secteur privé pour l'organisation et la mise en place des filières de valorisation des batteries usagées, des pneus usés, des huiles lubrifiantes usagées, des papier-carton usés, des huiles alimentaires usagées et des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- La contribution au financement de la campagne de ramassage et d'élimination des sacs en plastique avec une enveloppe de 85 MDH ;
- La réalisation des études relatives à l'organisation des filières de valorisation des déchets ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD).

► Projets liés à la prévention et à la lutte contre la pollution des secteurs industriels et artisanaux

- Mécanisme volontaire de dépollution industrielle (MVDIH) :

Afin d'assurer la continuité de la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles, un nouveau mécanisme a été créé en 2011 dans le cadre du FNEDD, doté d'une enveloppe budgétaire de 114 MDH du budget général pour le financement des projets de traitement des rejets industriels liquides.

- Mise à niveau environnementale du secteur de la poterie :

Dans le cadre du FNEDD, une ligne budgétaire spécifique à la lutte contre la pollution de l'air causée par le secteur de la poterie a été créée dans le but de financer le remplacement de fours traditionnels polluants par des fours à gaz modernes. Cette ligne est dotée de 7,32 MDH affectés aux projets des potiers de Zagora, Salé et Marrakech.

- Mise à niveau environnementale de l'activité oléicole :

Dans ce cadre, la convention de partenariat initiale signée en 2015, a été revue en 2020 afin d'intégrer tous les projets relatifs à la collecte, le traitement et/ou la valorisation des déchets issus du secteur oléicole et de définir les contributions de tous les départements concernés. Le coût global de cette convention s'élève à 185 MDH sur la période 2020-2024.

2.3.8. Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles

Les recettes mobilisées par le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN) en 2020, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 1.831,87 MDH contre 797,55 MDH en 2019 et 867,02 MDH en 2018. Quant aux dépenses réalisées, elles ont atteint 946,60 MDH en 2020 contre 318,81 MDH en 2019 et 388,30 MDH en 2018.

► Les projets cofinancés par le FLCN dans le cadre du programme de Gestion Intégrée des Risques Catastrophiques Naturelles et de la Résilience (PGIR)

Durant la période 2015-2020, 184 projets ont été conventionnés dans le cadre des appels à projets cofinancés par le FLCN, ces projets visent principalement la prévention contre les risques des inondations, des glissements de terrains, du Tsunami ainsi que les risques des tremblements de terre. Le montant d'investissement global de ces projets est de l'ordre de

2.756,67 MDH dont 994,92 MDH (36 %) à financer par ledit Fonds, ces projets sont répartis comme suit :

	Nombre de projet	Coût Total	Contribution du FLCN
1^{er} appel à projets 2015	20	962,483	225,81
2^{ème} appel à projets 2016/2017	49	697,38	327,99
3^{ème} appel à projets 2018	34	435,0672	161,775
4^{ème} appel à projets 2019	57	371,95	155,269
5^{ème} appel à projets 2020	24	289,786	124,08
Total	184	2.756,67	994,92

► **Projets prévisionnels pour l'année 2021 :**

En plus des projets en cours de réalisation et suite au lancement de l'appel à projet 2021, 33 projets ont été retenus pour le financement du FLCN avec un montant d'investissement global de l'ordre de 583,97 MDH, dont la contribution du FLCN s'élève à 216,94 MDH.

Les prévisions de financement des projets au titre de l'année 2021, se présentent comme suit :

Rubriques	Prévisions 2021	Emissions au deuxième trimestre 2021	(En MDH)
Opérations de secours et d'assistance aux populations sinistrées	30	30	
Versement au titre des appels à projet	451,7	45	
Versement au titre des projets passés par voie directe	114,6	15,8	
Dépense afférentes au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication	10,20	-	
Projets de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	352	138	

Au titre de l'année 2022, le Fonds continuera à financer les projets de lutte contre les effets des catastrophes naturelles, à ce titre une enveloppe budgétaire de 200 MDH sera répartie comme suit :

Rubriques	Prévisions 2022
Versements au profit des porteurs de projets retenus au titre de l'appel à projets 2022	136
Dépenses du ministère de l'intérieur au titre des actions de secours et d'assistance aux populations sinistrées	30
Versements au profit des porteurs de projets retenus au titre du programme de soutien par voie directe 2022	34
Total	200

2.3.9. Fonds de développement énergétique

Les recettes du Fonds de développement énergétique (FDE), constituées essentiellement des soldes reportés des années précédentes, s'élèvent à 1.260,46 MDH en 2020 contre 1.618,19 MDH en 2019 et 1.675,42 MDH en 2018. Quant aux dépenses, elles ont atteint 49,89 MDH en 2020 contre 363,50 MDH en 2019 et 63 MDH en 2018.

Les dépenses effectuées dans le cadre dudit Fonds depuis sa création en 2009 jusqu'en 2020 ont atteint un montant total d'environ 4.675,40 MDH. Pour la période 2016-2021, les versements effectués dans le cadre du FDE se présentent comme suit :

Eléments	2016	2017	2018	2019	2020	2021	(En MDH)
L'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE)	-	132,50	-	-	-	-	-
L'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN)	50	25	63	51	49,89	38	
L'Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN)	-		-	312,50	-	-	

En 2019, deux conventions ont été signées avec une contribution financière de l'Etat imputée sur le FDE. La première convention concerne l'augmentation du capital de MASEN dont la part de l'Etat s'élève à 625 MDH (à noter que l'Etat a versé 50% de sa part en 2019). La seconde convention, passée avec l'ONEE-branche électricité, est relative à la contribution du FDE au financement du projet de renforcement du réseau 400 KV de la région du sud du Maroc entre Agadir et Boujdour, dont la part de l'Etat s'élève à 400 MDH.

Les réalisations du Fonds au titre des trois derniers mois de l'année 2020 concernent, essentiellement, le versement de 11,89 MDH à l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN), quant aux huit premiers mois de l'année 2021 le Fonds a effectué un seul versement au profit de l'IRESEN d'un montant de 38 MDH.

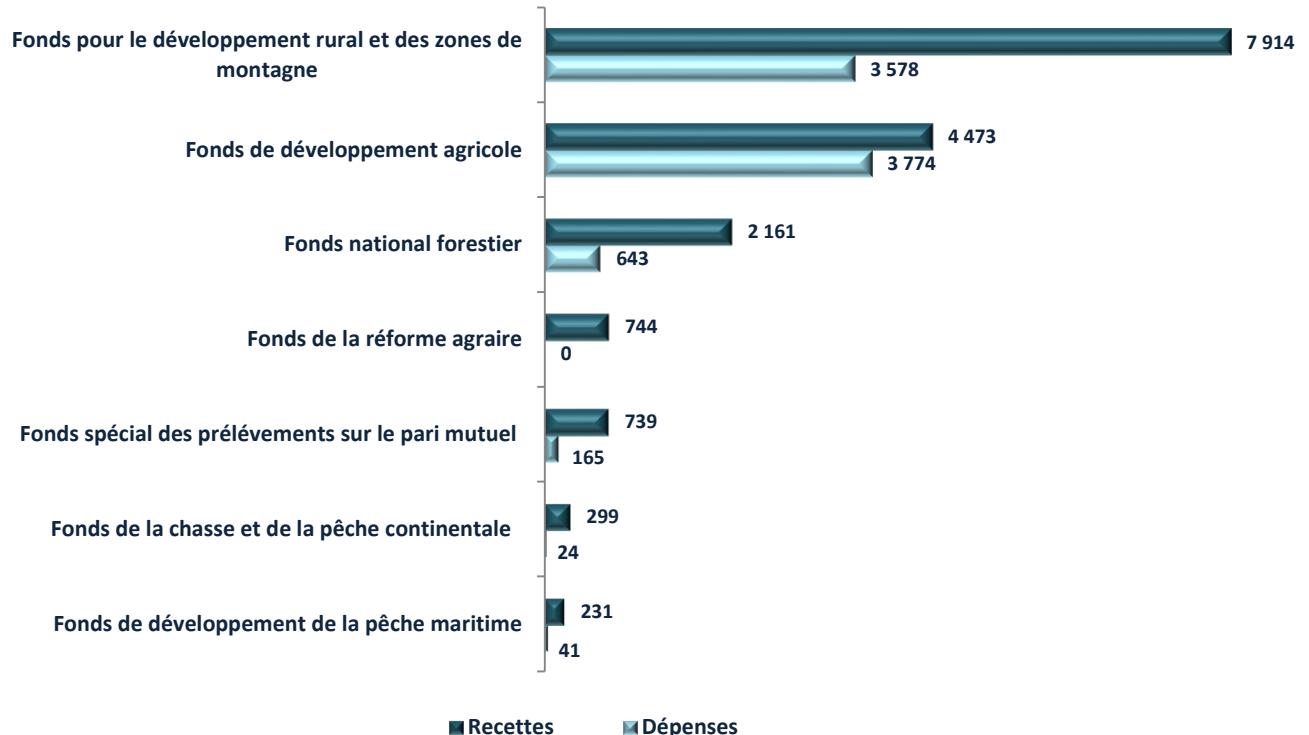
Les prévisions budgétaires du FDE pour l'année 2022 porteront sur :

- Le versement au profit de l'ONEE-branche électricité d'un montant de 200 MDH pour honorer l'engagement de l'Etat au titre de la convention précitée ;
- Le versement, éventuellement, de la deuxième tranche de la part de l'Etat dans l'augmentation du capital de MASEN qui s'élève à 312,50 MDH, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la convention précitée;
- Le versement de 51,10 MDH au profit de l'IRESEN.

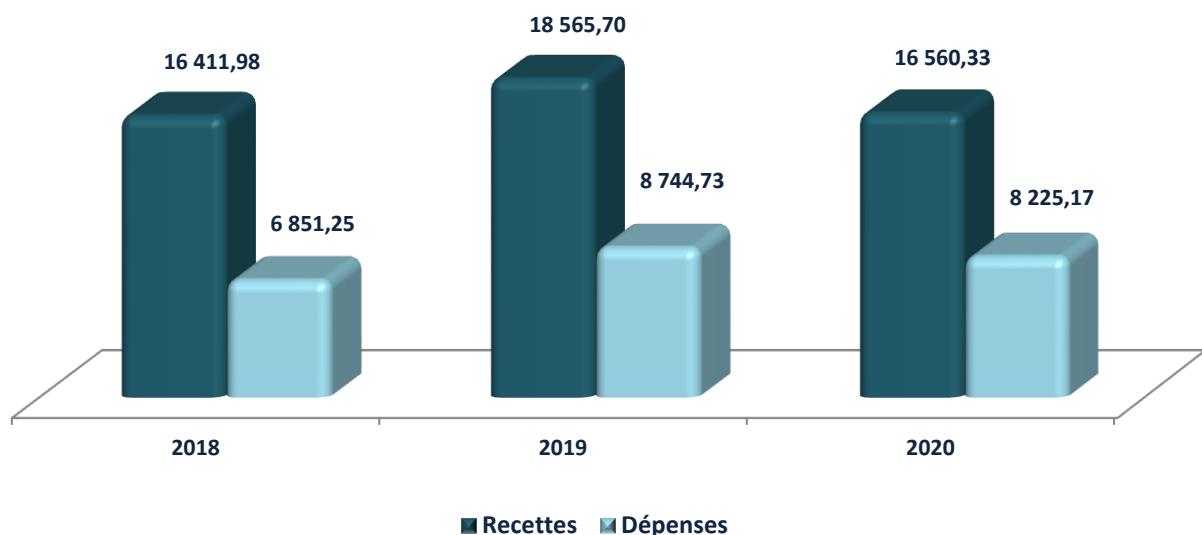
SECTION IV – DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE

Sept comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine du développement rural, agricole et de la pêche, ont réalisé globalement 6,3 % du total des dépenses des CAS en 2020. L'évolution des recettes et des dépenses desdites CAS se présente comme suit :

RECETTES* ET DEPENSES REALISEES AU NIVEAU DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 (EN MDH)



EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)

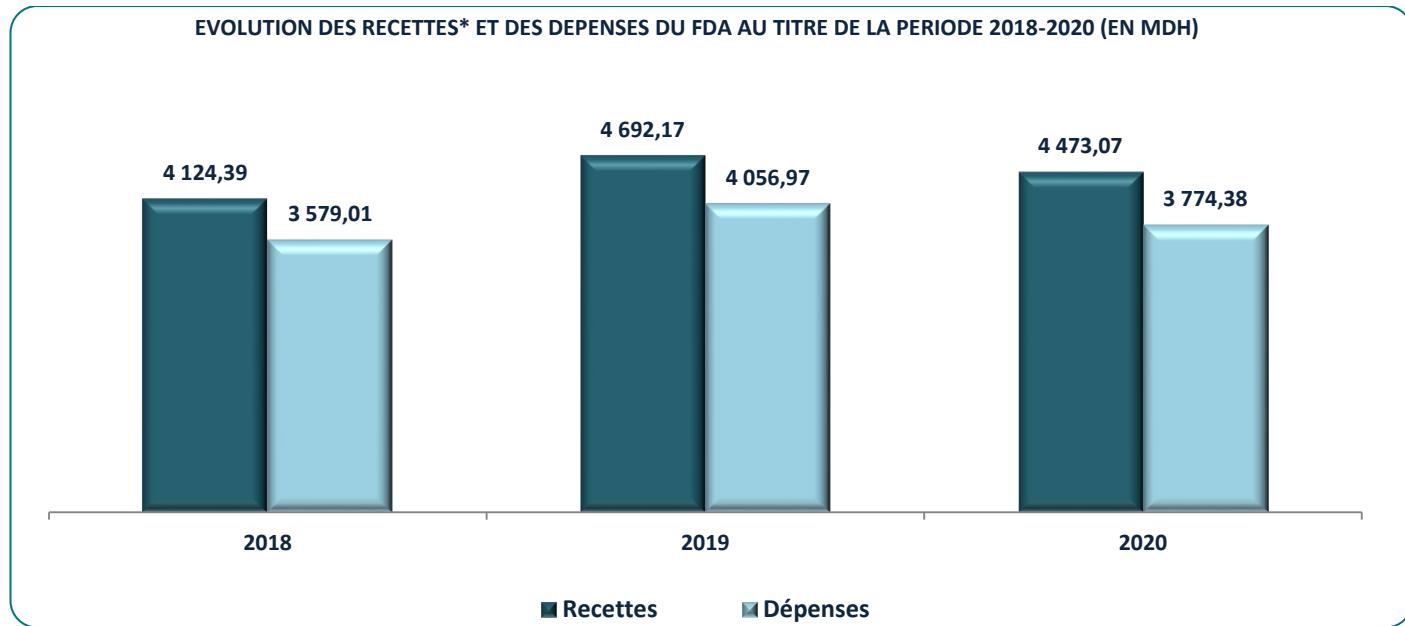


(*) compte tenu du solde reporté.

2.4.1. Fonds de développement agricole

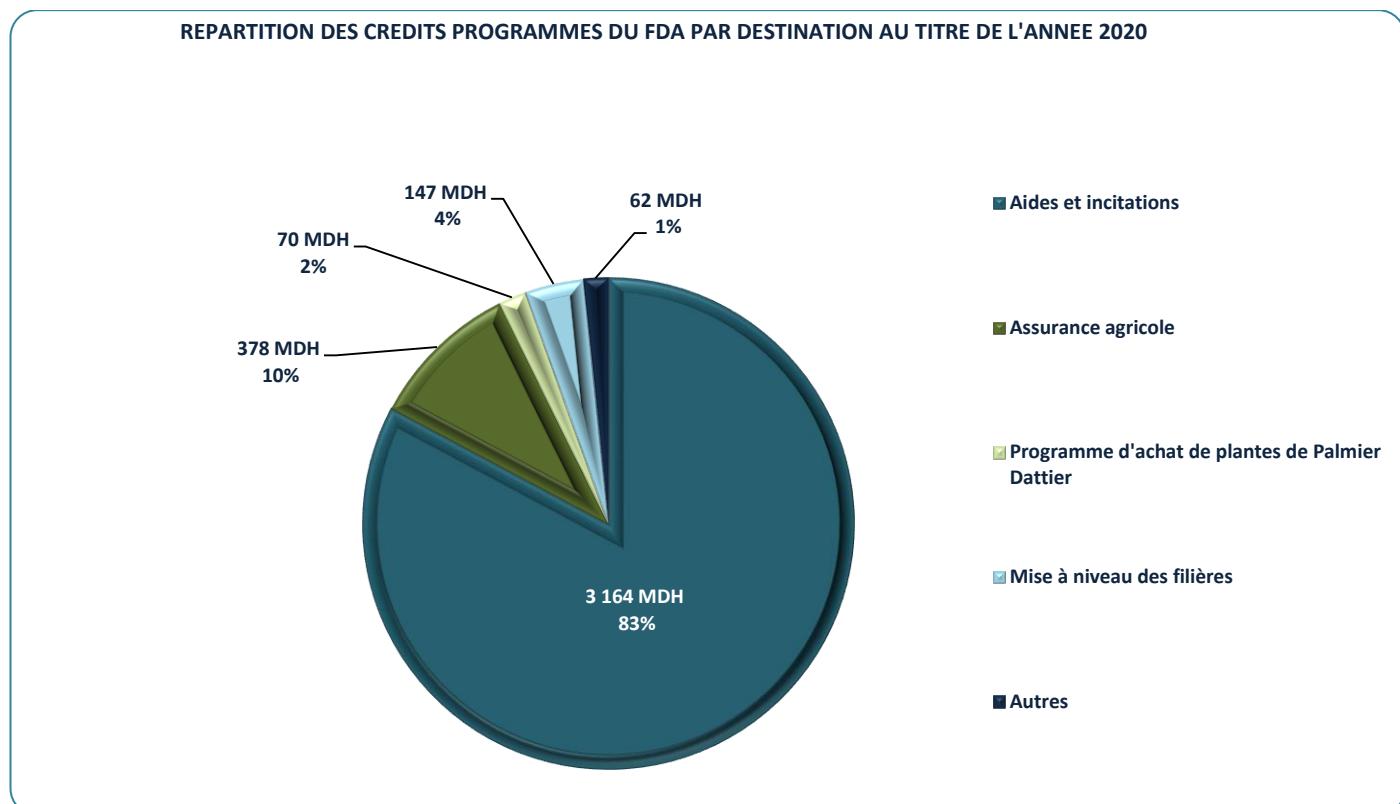
Les recettes et les dépenses du Fonds de développement agricole (FDA) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 4,14% et 2,69% durant la période 2018-2020.

L'évolution des recettes et des dépenses effectuées par le FDA au cours de la même période, se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

La répartition des crédits programmés du FDA au titre de l'année 2020 se présente comme suit :



La ventilation des crédits programmés du FDA, par rubrique, durant la période 2018-2020, se présente comme suit :

Rubrique	2018	2019	2020	(En MDH)
Aides et incitations	3.055	3.436	3.164	
-Aménagements hydro-agricoles	1.826	2.103	1.786	
-Matériel agricole	327	372	296	
-Production animale	322	306	319	
-Plantations fruitières	106	110	92	
-Promotion des exportations agricoles	184	184	206	
-Unités de valorisation	12	79	76	
-Autres	278	282	389	
Assurance agricole	334	370	378	
Mise à niveau des filières	90	125	147	
Programme d'achat de plantes de Palmier Dattier	72	98	70	
Autres	103	29	62	
Total	3.654	4.058	3.821	

L'analyse des réalisations au titre des aides et incitations accordées, au cours de la période 2018-2020, met en exergue les éléments suivants :

- Les subventions destinées aux aménagements hydro-agricoles ont baissé de 15% en 2020 contre une hausse de 15% en 2019 ;
- Les subventions destinées à l'équipement des exploitations ont connu une baisse de 20% en 2020 contre une hausse de 14% en 2019 ;
- Les subventions accordées au titre de l'intensification de la production animale ont connu une augmentation de 4% en 2020 contre une diminution de 5% en 2019 ;
- Les subventions accordées aux plantations fruitières ont connu une baisse de 16 % en 2020 contre une augmentation de 4% en 2019;
- Les subventions accordées aux unités de valorisation ont connu une forte augmentation de 558% en 2019 suite au traitement des dossiers des unités de valorisation déposés dans le cadre du Contrat-Programme des Industries Agro-Alimentaires, contre une légère diminution de 4% en 2020 ;
- Les subventions accordées aux exportations ont connu une augmentation de 12% en 2020 contre une stagnation entre 2018 et 2019.

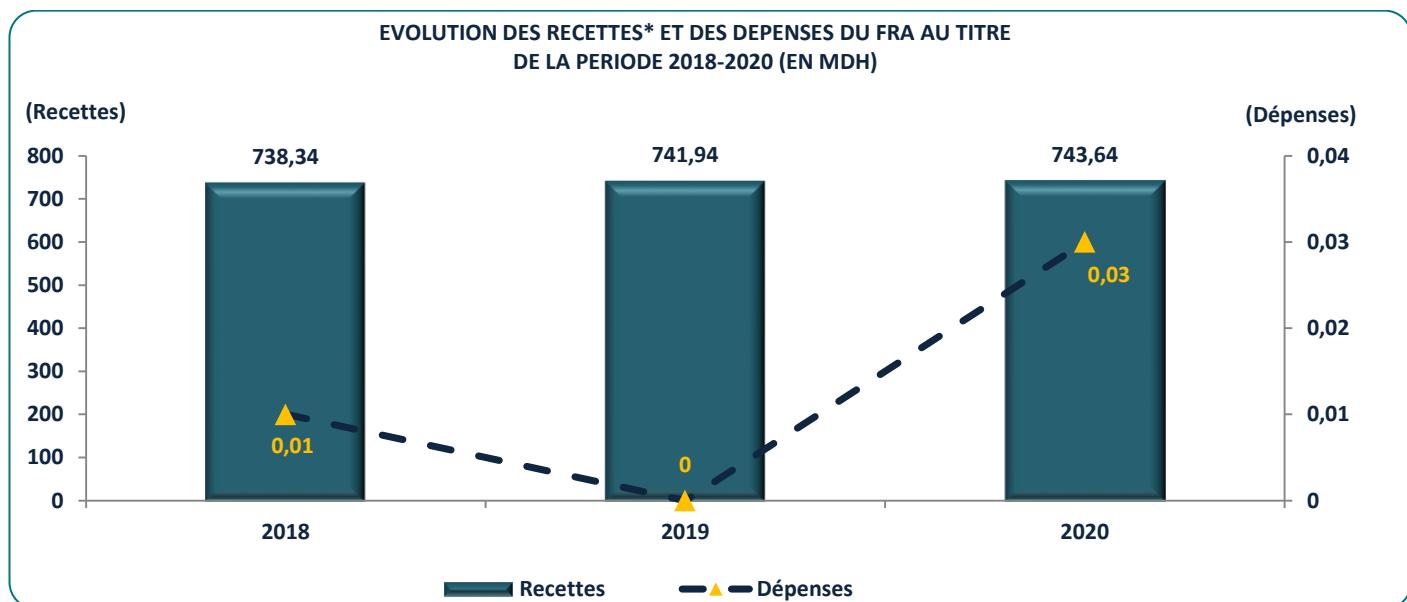
Les principales réalisations physiques du FDA, au titre de l'année 2020, ont porté sur :

- L'équipement de près de 39.965 ha en systèmes d'irrigation localisée et l'aménagement du foncier sur 4.467 ha ;
- L'acquisition de 6.549 unités de matériel agricole dont près de 1.732 tracteurs ;
- La plantation de 1.580 ha d'agrumes, 5.505 ha d'oliviers et 3.128 ha de rosacées et autres espèces fruitières ;
- L'acquisition de 2.018 têtes de génisses importées ;
- La production de 202 têtes de veaux issus du croisement industriel ;
- La construction de 591 unités de bâtiments d'élevage avec une superficie globale de 2.532 ha ;
- La construction et l'équipement de 37 unités de valorisation des produits agricoles ;

- La promotion des exportations agricoles de plus de 338.895 T d'agrumes, 33.921 T de tomates et plus de 40.819 T de produits agricoles valorisés dont l'huile d'olive et 1.583 T de produits avicoles frais ;
- La souscription à l'assurance agricole de 1.001.796 ha de céréales et légumineuses et 7.082 ha d'arbres fruitiers.

2.4.2. Fonds de la réforme agraire

Les recettes et les dépenses du Fonds de la réforme agraire (FRA) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 0,36% et 65,20% durant la période 2018-2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

Pour l'année 2022, il est prévu de consacrer une dotation globale de 5 MDH répartie comme suit :

- Indemnisations dans le cadre des procédures d'expropriation : 3 MDH ;
- Remboursements et règlements des créances : 1,5 MDH;
- Règlement et exécution des décisions judiciaires et administratives : 0,5 MDH.

2.4.3. Fonds national forestier

Les recettes réalisées par le Fonds national forestier (FNF) en 2020, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 2.160,85 MDH contre 2.321,93 MDH en 2019 et 2.173,86 MDH en 2018 enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 0,30%. Les dépenses effectuées en 2020 ont atteint 643,39 MDH contre 745,70 MDH en 2019 et 676,70 MDH en 2018, avec une baisse annuelle moyenne de 2,49%.

L'état d'exécution des principales composantes des programmes financés dans le cadre de ce Fonds pour l'année 2020, se présente comme suit :

► **Sécurisation du domaine forestier :**

Les efforts se sont poursuivis pour le parachèvement des opérations de délimitation définitive sur les 2% du domaine forestier restant. Ainsi, en 2020, la superficie totale du domaine forestier

immatriculée s'élève à 6.370.000 ha, soit 78% de la superficie homologuée qui est de l'ordre de 8 millions d'ha (89% de la superficie du domaine forestier).

► **Equipement et Infrastructures :**

Les travaux d'élargissement et d'entretien du réseau des chemins forestiers ont porté sur 420 km en 2020.

► **Conservation et développement des forêts :**

La reconstitution des écosystèmes forestiers a permis en 2020 :

- La plantation d'une superficie de 32.300 ha ;
- La production de 17 millions de plantes élevées en pépinières ;
- La régénération naturelle par mise en clôture de plus de 3.000 ha.

Ainsi, et pour appuyer les efforts de la reconstitution des forêts, la compensation des populations concernées au titre de 2020 a porté sur une superficie de 102.592 ha au profit de 189 associations d'usagers dans différentes régions forestières avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de 25 MDH.

Concernant les études d'aménagements des forêts, elles ont porté sur une superficie de 103.296 ha, soit 52% de l'objectif fixé à 200.000 ha/an. Aussi, les travaux de sylviculture et de conduite des peuplements ont concerné une superficie de 18.000 ha.

► **Prévention contre les incendies :**

En 2020, les équipements et les opérations d'aménagement anti-feu en milieu forestier ont été renforcés par le recrutement de près de 1.500 guetteurs pour la surveillance et l'alerte des feux de forêts, la création de 50 points d'eau et l'aménagement de 560 km de tranchées de pare-feu.

La superficie forestière incendiée durant la même période a atteint 5.570 ha.

► **Aménagement des bassins versants :**

Dans le cadre de ce programme, plusieurs interventions ont été effectuées en 2020 à travers la construction de près de 100.000 m³ de seuils sur les ravins actifs érodés et le traitement combiné biologique et mécanique de 24.000 ha de terrains menacés par l'érosion hydrique.

► **Lutte contre l'ensablement :**

Pour lutter contre ce phénomène, plusieurs actions sont menées notamment à travers la réalisation, en 2020, de 20 km de cordon dunaire et de 1.200 ha de fixation mécanique et biologique des dunes en mouvement.

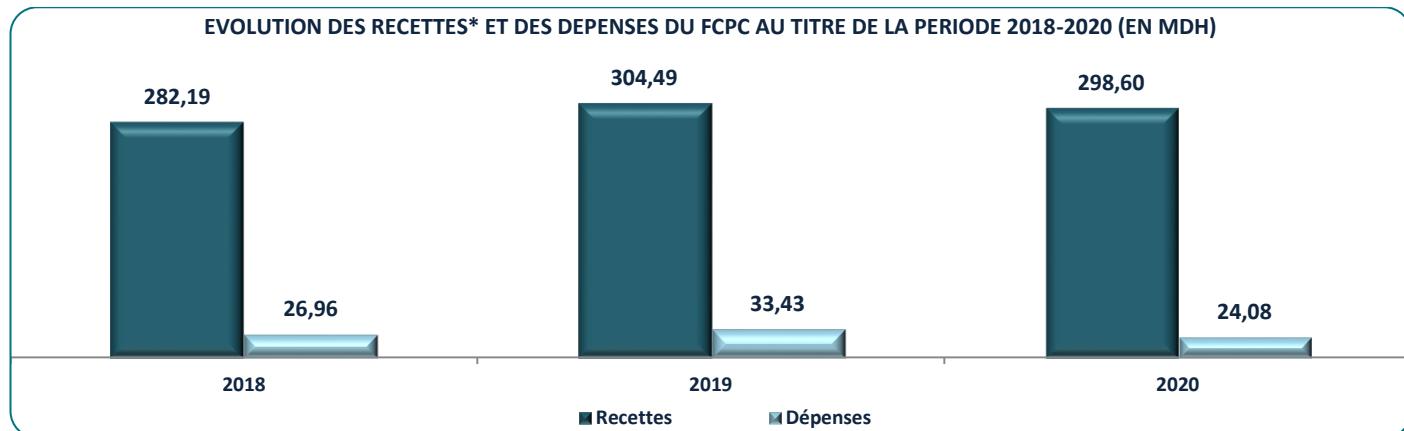
► **Conservation et valorisation des aires protégées :**

Les actions de conservation et de valorisation des aires protégées ont porté, durant l'année 2020, sur les principales opérations suivantes :

- L'aménagement des parcs nationaux ;
- La réalisation d'un écomusée de l'environnement du Parc National d'Al Hoceima, selon les normes internationales ;
- L'aménagement de la forêt péri-urbaine de Boujibar, située dans le Parc National d'Al Hoceima, à travers la réhabilitation des espaces verts et récréatifs.

2.4.4. Fonds de la chasse et de la pêche continentale

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds de la chasse et de la pêche continentale (FCPC) durant la période 2018-2020, se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales actions réalisées en 2020 pour la valorisation des ressources cynégétiques se présentent comme suit :

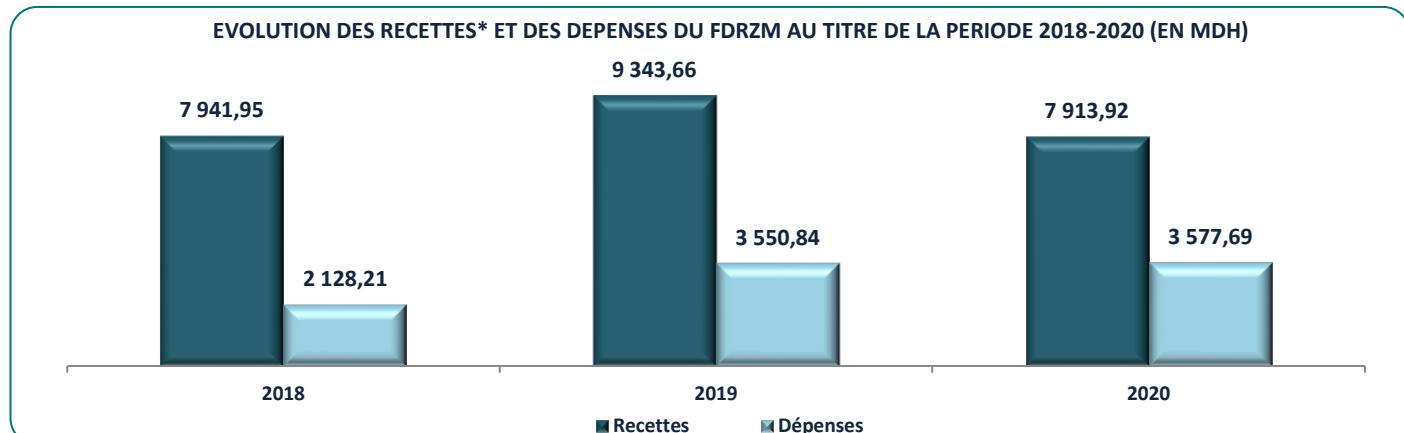
- La superficie amodiée aux organisateurs de chasse touristique est passée à 800.000 ha;
- Le nombre de chasseurs touristes est passé de 2.188, au cours de l'année 2017, à près de 3.000 chasseurs touristes en 2020;
- La superficie amodiée totale est passée de 2.631.352 ha en 2017 à 3.300.000 ha en 2020.

Par ailleurs, le Maroc dispose d'un potentiel piscicole représenté principalement par 1.500 Km de cours d'eau et plus de 120.000 ha de retenues de barrages et de lacs naturels. Les axes d'intervention dans ce domaine visent :

- Le développement et la conservation des ressources piscicoles;
- L'organisation des communautés de pêcheurs;
- L'amélioration de la qualité des eaux et de l'environnement;
- La contribution au développement de l'éco-tourisme ;
- La promotion de l'aquaculture continentale.

2.4.5. Fonds pour le développement rural et des zones de montagne

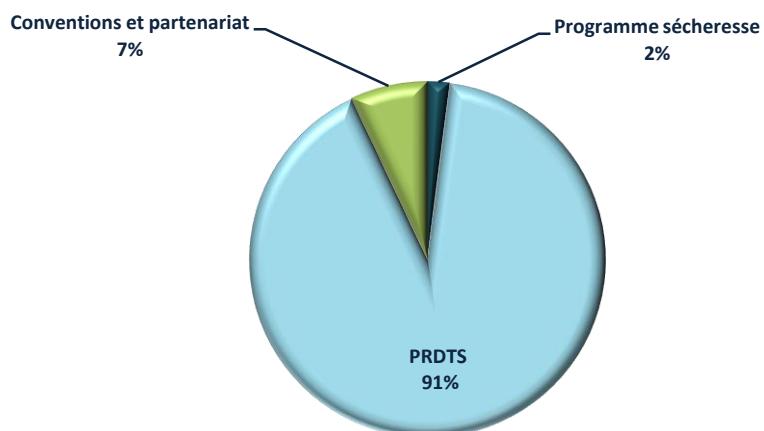
Les recettes et les dépenses du Fonds pour le développement rural et des zones de montagne (FDRZM) ont atteint, respectivement, 7.913,92 MDH et 3.577,69 MDH en 2020. L'évolution sur la période 2018-2020 se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

Durant la période 2018-2020, les principales dépenses réalisées ont concerné le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) avec une enveloppe de 9,15 MMDH, soit environ 91%.

REPARTITION PAR PROGRAMME DES DEPENSES DU FDRZM AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020



Les principales actions réalisées dans le cadre dudit Fonds durant la période 2017-2020 se résument comme suit:

► **Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales :**

Les principales réalisations physiques de ce programme se présentent comme suit :

- L'achèvement des travaux de construction et d'aménagement des routes et pistes rurales sur 4.509 Km, ainsi que 120 ouvrages d'art ;
- La construction de 199 centres de santé et dispensaires, 2 hôpitaux de proximité, 13 maternités, 94 logements de fonction et 2.992 Mètres Linéaires (ML) de clôtures ;
- La construction ou la réhabilitation de 81 établissements pédagogiques, 702 salles de classes, 218 bâtiments administratifs ou techniques, 67 logements administratifs ou internats et la construction de 25.807 ML de clôtures en plus de l'acquisition de 117 minibus et autocars pour le transport scolaire ;
- La réalisation de 28 systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP), 235 branchements par bornes fontaines et l'extension du réseau sur 41 Km;
- L'achèvement des travaux d'électrification pour 15 villages et l'extension du réseau sur environ 22 Km.

► **Programme de gestion des effets du déficit pluviométrique :**

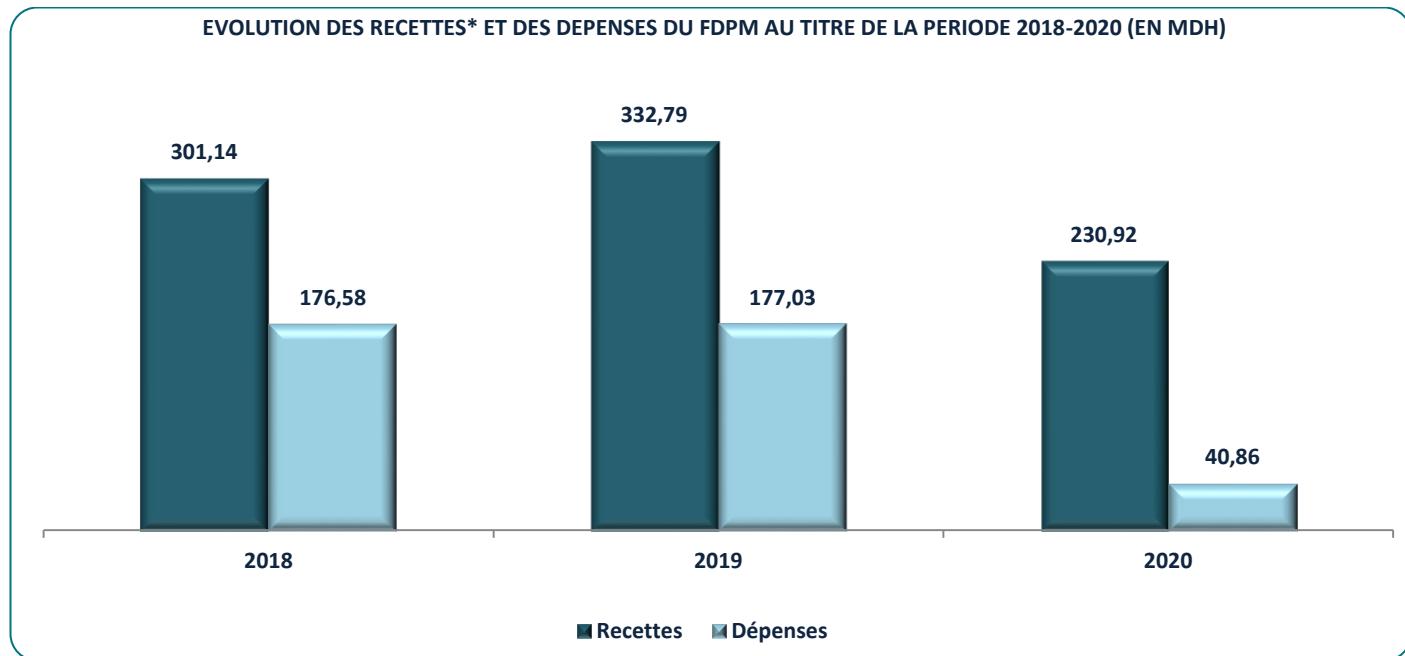
Il s'agit du financement d'un programme de prophylaxie sanitaire dirigé par l'ONSSA, la distribution d'aliments de bétail et la réalisation d'opérations d'abreuvement du cheptel au profit des populations frappées par la sécheresse, avec une enveloppe budgétaire de 158 MDH au titre de la période 2018-2020.

► **Programme de développement des zones oasiennes et de l'arganier :**

Un montant de 306 MDH a été destiné au financement des projets de désenclavement, d'adduction en eau potable, de construction et d'aménagement d'infrastructures socio-communautaires diverses.

2.4.6. Fonds de développement de la pêche maritime

Les recettes et les dépenses du Fonds de développement de la pêche maritime (FDPM) ont enregistré une baisse annuelle moyenne, respectivement, de 12,43% et 51,90%, au titre de la période 2018-2020.



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales actions réalisées en 2020 dans le cadre dudit Fonds se présentent comme suit :

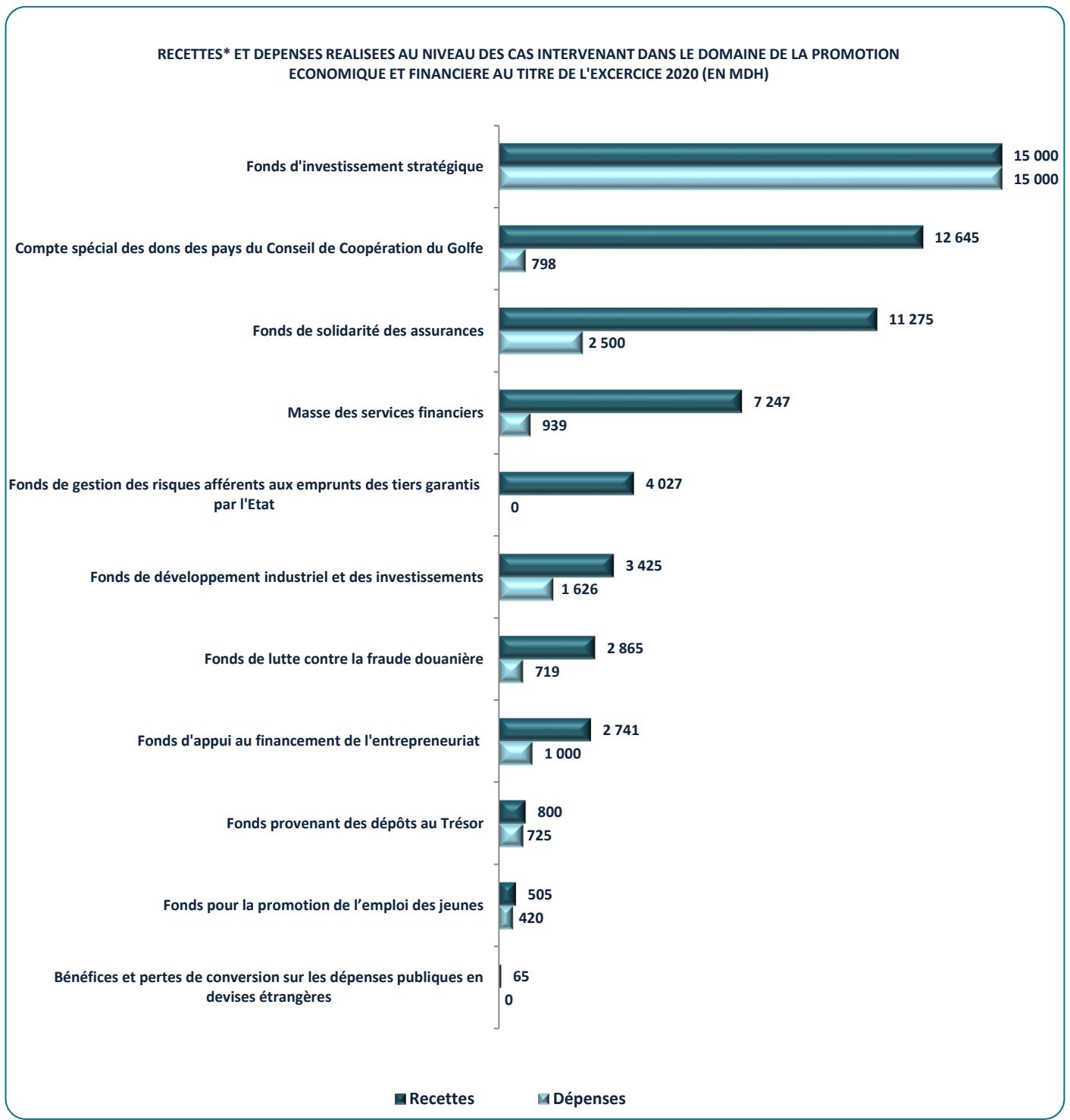
- La construction d'un centre méditerranéen de la mer à la ville d'Al Hoceima ;
- L'acquisition de nouvelles sennes expérimentales contre le phénomène de déprédateur ;
- L'accompagnement des marins pêcheurs victimes de l'attaque du grand dauphin "NEGRO".

Les principales actions programmées au titre de l'année 2021 se présentent comme suit :

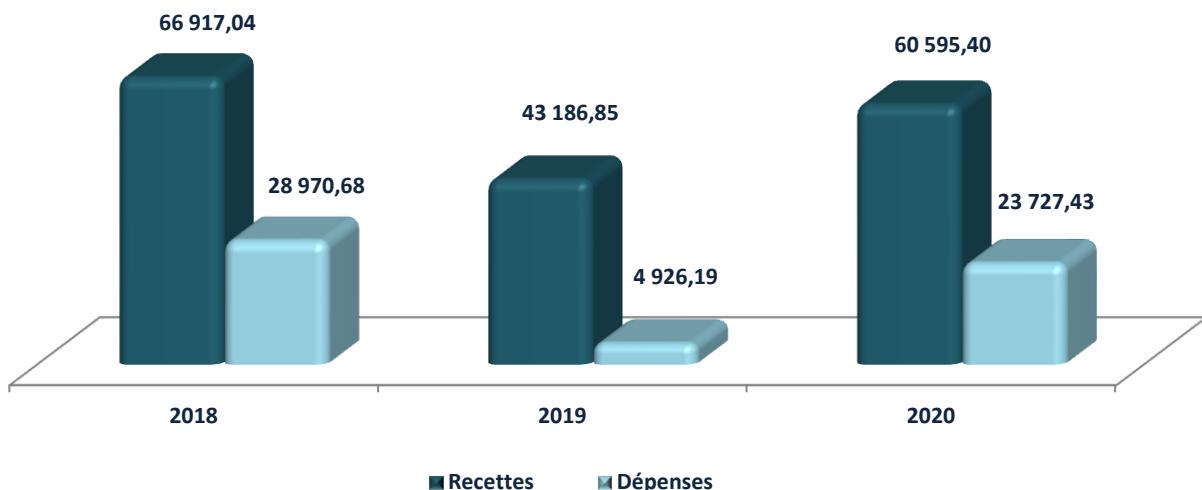
Actions	Crédits 2021 (En MDH)
Acquisition d'une vedette de sauvetage des vies humaines en mer pour le port de Dakhla	25,00
Acquisition des équipements de sauvetage et de sécurité des barques artisanales au profit des chambres des pêches maritimes	20,39
Mise à la disposition du Département le personnel nécessaire pour les missions d'observation en mer	12,50
Acquisition des appareils PDAs (personnel digital assistant)	4,98
Accompagnement des marins pêcheurs victimes de l'attaque du grand dauphin "NEGRO"	3,05
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication du Département de la Pêche Maritime	2,50
Versement au profit de l'Agence du Sud-Travaux d'opérationnalisation des VDP du Sud (Dakhla Logements embryonnaires)	2,00
Autres	4,58
Total	75,00

SECTION V- PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Les recettes et les dépenses des CAS intervenant dans les secteurs économiques et financiers, ont connu des fluctuations durant la période 2018-2020, en enregistrant des baisses, respectivement, de 35% et 83% entre 2018 et 2019, suivies par des augmentations de 40% et 382% entre 2019 et 2020. Ces fluctuations sont dues, essentiellement, aux mouvements des crédits du compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe et du Fonds d'investissement stratégique durant la période en question.



EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSRS DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

2.5.1. Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes

En 2020, les recettes du Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes (FPEJ), compte tenu du solde reporté, ont atteint 505,22 MDH, contre 495,11 MDH en 2019 et 471,36 MDH en 2018, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 3,53%.

Quant aux dépenses, elles ont atteint 420,28 MDH en 2020, contre 412,91 MDH en 2019 et 413,08 MDH en 2018, enregistrant un accroissement annuel moyen de 0,87%.

Ce compte d'affectation spéciale finance aussi bien la réalisation de certains programmes actifs de l'emploi ainsi que les programmes de formation par apprentissage.

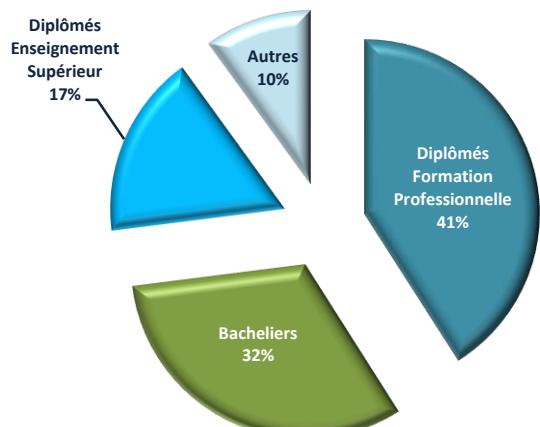
► Domaine de l'emploi :

Le bilan de réalisation des programmes actifs de l'emploi financés par le FPEJ, en termes de nombre de bénéficiaires, pour la période 2018-2020 se présente comme suit :

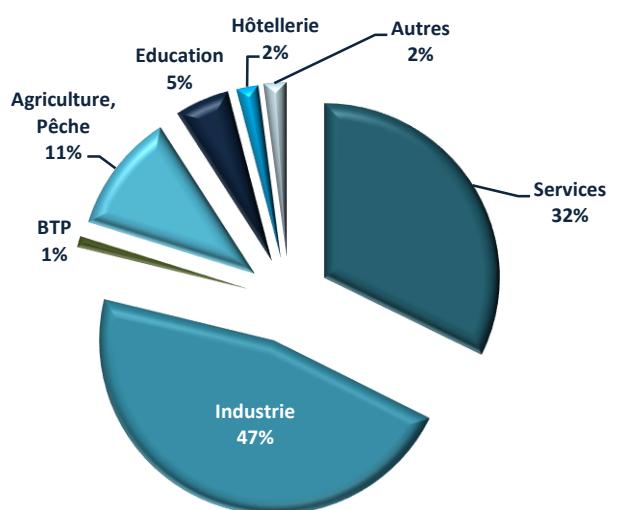
Programmes	Nombre de bénéficiaires			
	2018	2019	2020	
IDMAJ	102.773	108.800	75.913	
TAHFIZ	6.180	9.508	9.979	
TAEHIL	Formation Contractualisée pour l'Emploi	3.010	6.647	2.880
	Formation Qualifiante ou de Reconversion	2.502	2.948	4.699
	Formation d'Appui aux Secteurs Emergents	12.856	17.574	11.914
	Total Taehil	18.368	27.169	19.493

Les réalisations dans le cadre du programme IDMAJ au titre de l'année 2020 s'élèvent à 75.913 insertions dont 7.260 dans le cadre du placement à l'international, soit une baisse de 30% comparativement à l'année 2019. La répartition desdites insertions se présentent comme suit :

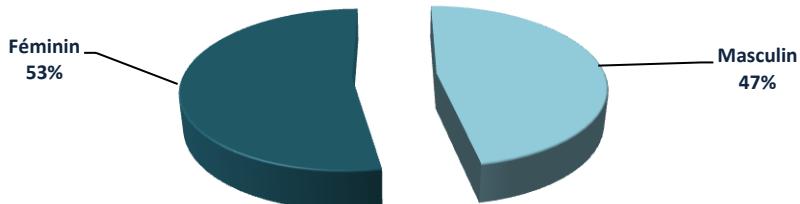
REPARTITION PAR DIPLOME



REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

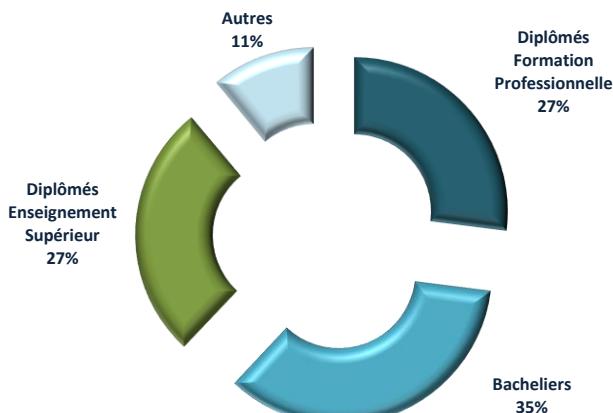


REPARTITION PAR SEXE

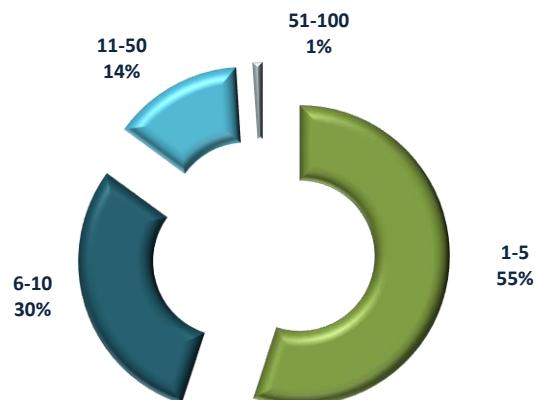


La répartition des bénéficiaires du programme Tahfiz dédié aux entreprises nouvellement créées se présente comme suit :

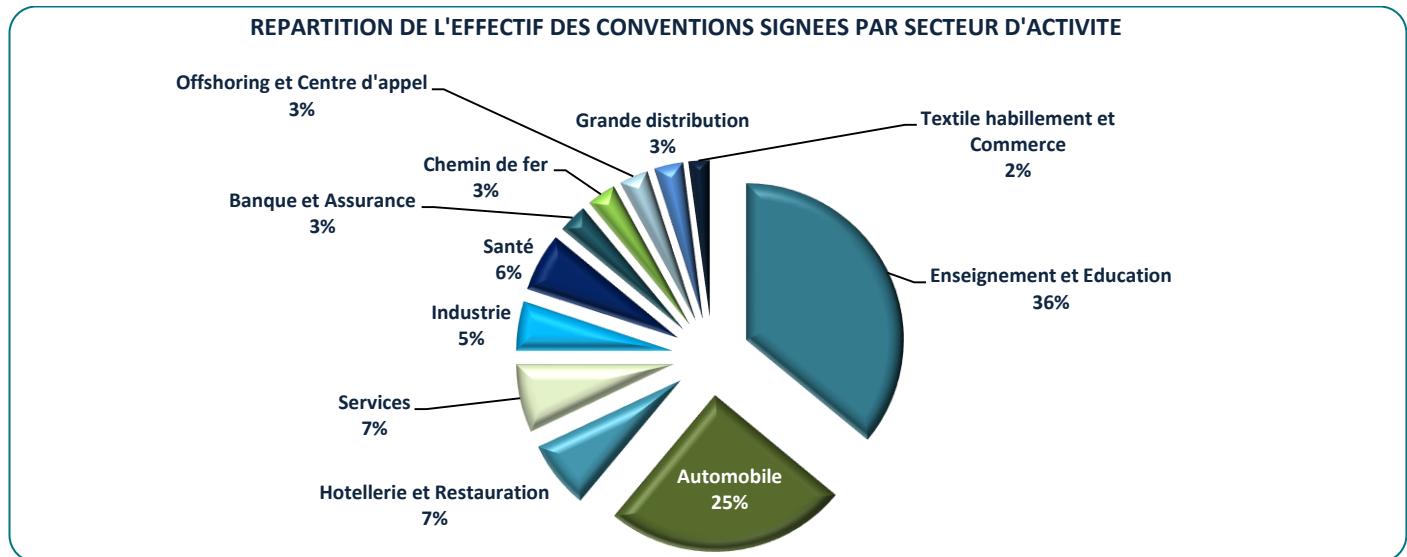
REPARTITION PAR DIPLOME



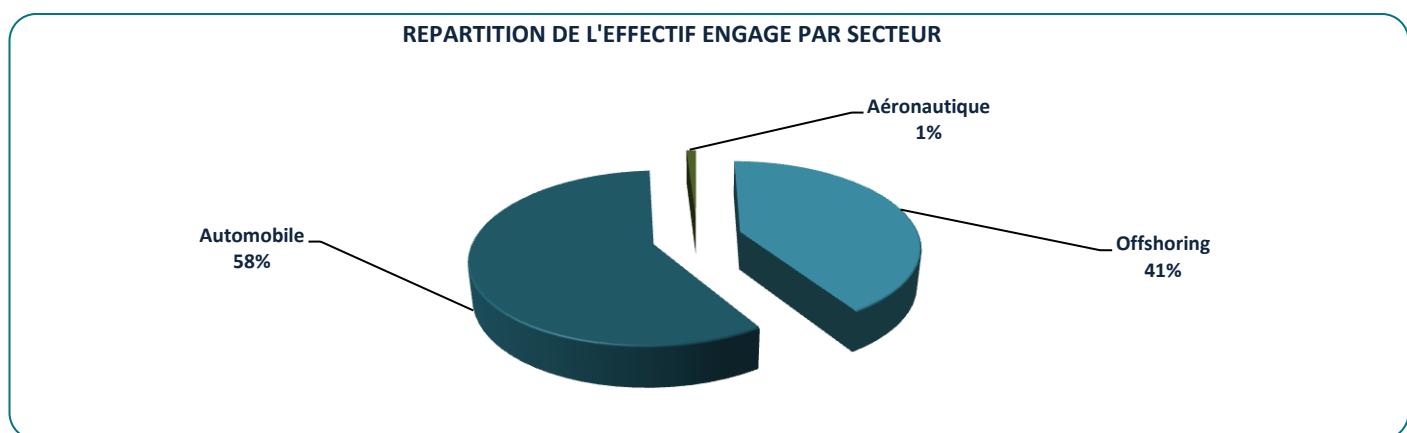
**REPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE
(Nombre de salariés)**



La formation contractualisée pour l'emploi s'est caractérisée en 2020 par la signature de 129 conventions triparties de formation, totalisant 2.880 opportunités de formation en vue d'accéder à l'emploi avec un taux d'insertion de 72% à fin décembre 2020. En terme de répartition sectorielle, les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de l'automobile représentent 61% des besoins en formation.



Au titre du dispositif d'appui aux secteurs émergents, 11.914 salariés des entreprises opérant dans les secteurs émergents ont participé à une ou plusieurs formations permettant de renforcer leurs compétences managerielles et techniques. Le secteur de l'automobile reste le premier secteur bénéficiaire, suivi de ceux de l'Offshoring, et de l'aéronautique.



Le bilan de réalisation des programmes actifs d'emploi au titre du premier semestre de l'année 2021 se présente comme suit :

- **Le programme «IDMAJ» :** a permis d'insérer 57.828 personnes au cours du premier semestre de l'année 2021 contre 34.732 au titre de la même période de l'année 2020, soit une augmentation de 66% ;
- **Le programme «TAHFIZ» :** a permis à 2.997 entreprises de bénéficier de ce programme avec une insertion de 7.908 personnes au cours du premier semestre de l'année 2021 contre 3.747 bénéficiaires au titre de la même période de 2020 ; soit une augmentation de 111%;
- **Le programme «TAEHIL» :** a permis à 8.407 chercheurs d'emploi de suivre un cycle de formation pour faciliter leur insertion dans le marché de travail, contre 5.097 bénéficiaires au titre de la même période de l'année 2020, soit une augmentation de 65%.

► Domaine de la formation par apprentissage

La formation par apprentissage est un mode de formation institué et organisé par la loi n° 12-00, promulguée le 19 mai 2000, basé sur une formation pratique en entreprise à raison de 80% au moins de sa durée globale et, complétée pour 10% au moins de cette durée, par une formation générale et technologique organisée dans le cadre de conventions conclues avec le département de la formation professionnelle :

- Par toute chambre ou organisation professionnelle ;
- Par toute entreprise publique ou privée ;
- Par toute association créée conformément à la législation en vigueur ;
- Par tout établissement de formation professionnelle relevant de l'Etat ou agréé par lui, à cet effet.

Ce mode de formation a pour objectifs de :

- Faire acquérir aux jeunes un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active ;
- Contribuer à l'amélioration de l'encadrement du tissu économique des PME/Petites et Moyennes Industries (PMI) ;
- Contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;
- Assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

Ainsi, pour le développement de la formation par apprentissage, l'Etat accorde une contribution aux frais de formation des jeunes bénéficiaires de la formation par apprentissage dans le cadre du Fonds de la promotion de l'emploi des jeunes.

Durant l'année scolaire 2020-2021, ce mode de formation a bénéficié à 31.091 apprentis avec la perspective de former environ 40.300 apprentis en 2021-2022. Le bilan physique au titre de 2020-2021 se présente comme suit :

Type de formateur	Effectif des apprentis 2020/2021	En %
Artisanat	11.328	36 %
Centre de formation intra-entreprise	4.854	16 %
Entraide nationale	4.397	14 %
ONG	5.223	17 %
Agriculture	2.686	9 %
autres (pêche maritime, Tourisme, AREF, Chambre de commerce.....)	2.603	8 %
Total	31.091	100 %

2.5.2. Fonds de développement industriel et des investissements

Les recettes réalisées par le Fonds de développement industriel et des investissements (FDII) en 2020, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 3.424,50 MDH contre 4.243,47 MDH en 2019 et 4.973,41 MDH en 2018, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 17,02%.

Quant aux dépenses, elles ont atteint 1.625,93 MDH en 2020, contre 1.473,97MDH en 2019 et 929,95 MDH en 2018, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 32,23%.

Ainsi, depuis sa création en 2015 en vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes au financement du développement industriel, à la prise en charge par l'Etat du coût des avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du régime des contrats d'investissement ainsi qu'à la promotion et le soutien de l'investissement, le FDII a contribué également au financement du Plan national d'Accélération Industrielle (PAI 2014-2020).

► Composante financement PAI :

Les aides de l'Etat à travers ce Fonds couvrent :

- Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel pouvant aller jusqu'à 30 % du montant total d'investissement hors taxes ;
- Une prime de croissance à l'export pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires additionnel à l'export ;
- Une prime annuelle de substitution aux importations ;
- Une aide annuelle d'installation au Maroc.

L'allocation de crédits du FDII par Ecosystème/Programme au titre de la période 2014-2020, se présente comme suit :

Secteurs	Enveloppe allouée (En MDH)
Ecosystèmes / Projets Industriels	14.683,62
Automobile	9.537
Offshoring	1.400
Textile (y.c. FIT)	937
Aéronautique	774
Agro-alimentaire	613,12
Pharmaceutique	400
Industries Métallurgiques et Mécaniques (IMM) / Electroménager	348
Matériaux de Construction	204
Poids Lourd et Carrosseries Industriels	153
Chimie	123
Offset Industriel	113
Autres	51,5
Plasturgie	30
Appui à la compétitivité des entreprises	2.878
Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (FACE)	2.750
Sacs plastiques	78
Entrepreneuriat	50
Autres	3.378,38
Infrastructures	1.725
ECC (Ecole Centrale de Casablanca, ...) / Autres	424
Innovation	422
Remboursement des droits importation	393
Support	330
Appui institutionnel	84,38
Total	20.940

► Composante promotion des investissements :

Les dépenses du FDII relatives à la promotion des investissements comptabilisent les dépenses liées aux participations de l'Etat dans le cadre des conventions d'investissement signées entre les sociétés et le Gouvernement et ce après approbation de la Commission des Investissements (CI). Cette participation de l'Etat, au profit desdites sociétés, concerne :

- Les dépenses relatives à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de 20 % du coût de ce terrain ;
- Les dépenses d'infrastructures externes nécessaires à la réalisation du programme d'investissement, dans la limite de 5% du montant d'investissement ;
- Le coût de la formation professionnelle prévue dans le programme d'investissement dans la limite de 20% du coût de cette formation.

Le bilan des réalisations dudit Fonds au titre des dépenses de promotion des investissements durant la période 2018-2020, se présente comme suit:

Année	Montant d'investissement réalisé (En MDH)	Emplois créés	Montant de la participation de l'Etat (En MDH)
2018	1.611,19	1.867	55,31
2019	4.449,75	926	144,55
2020	2.332,37	2.837	70,40

2.5.3. Fonds de solidarité des assurances

Le Fonds de solidarité des assurances (FSA) a été créé en vue de comptabiliser les opérations afférentes à :

- l'attribution d'aides aux entreprises d'assurances destinées à pallier le déséquilibre de leur situation financière résultant de l'exercice d'une ou de plusieurs catégories d'opérations d'assurances obligatoires pour lesquelles elles sont agréées ;
- l'octroi de subventions aux entreprises d'assurances en état de liquidation afin de combler l'insuffisance d'actifs afférents aux catégories d'opérations d'assurances obligatoires ;
- l'allocation, en cas du transfert d'office d'un portefeuille des contrats en cours et des sinistres, de subventions aux entreprises d'assurances cessionnaires destinées à combler tout ou une partie de l'insuffisance d'actifs de l'entreprise cédante, en considération de ses engagements réels.

Le FSA est financé, essentiellement, par la part du produit de la taxe sur les contrats d'assurances conclus par les entreprises d'assurances, le produit de la contribution des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation agréées, ainsi que les excédents d'actifs résultant de la liquidation des entreprises d'assurances et de réassurance.

En 2020, les recettes dudit Fonds se sont établies, compte tenu du solde reporté, à 11.275,26 MDH contre 10.717,94 MDH et 10.735,97 MDH, respectivement, en 2019 et 2018, soit un accroissement annuel moyen d'environ 2,48%. Quant aux dépenses, elles ont atteint 2.500 MDH en 2020, contre 5 MDH en 2019 et 600 MDH en 2018.

2.5.4. Masse des services financiers

En 2020, les recettes du compte Masse des services financiers (MSF), compte tenu du solde reporté, ont atteint 7.247,13 MDH contre 7.742,26 MDH en 2019 et 7.062,18 MDH en 2018, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 1,30%. Quant aux dépenses, elles sont passées de 1.484,13 MDH en 2018 à 938,64 MDH en 2020, avec une baisse annuelle moyenne de 20,47%.

Les principales dépenses engagées dans le cadre de ce compte, au titre de la période 2018-2020, se présentent comme suit :

► Pour les dépenses de fonctionnement :

RUBRIQUES	2018	2019	2020	(En MDH)
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	655,62	535,42	41,28	
Frais de recouvrement	28,50	42,71	0,50	
Charges immobilières	19,60	29,50	37,77	
Frais de communication	4,91	4,62	16,95	
Achat de fournitures	6,03	6,09	7,84	
Transport de fonds et valeurs	4,10	3,96	3,90	

► Pour les dépenses d'investissement :

RUBRIQUES	2018	2019	2020	(En MDH)
Projets d'aménagement et d'installation	4,28	18,37	12,12	
Etudes informatiques	3,54	1,20	2,10	

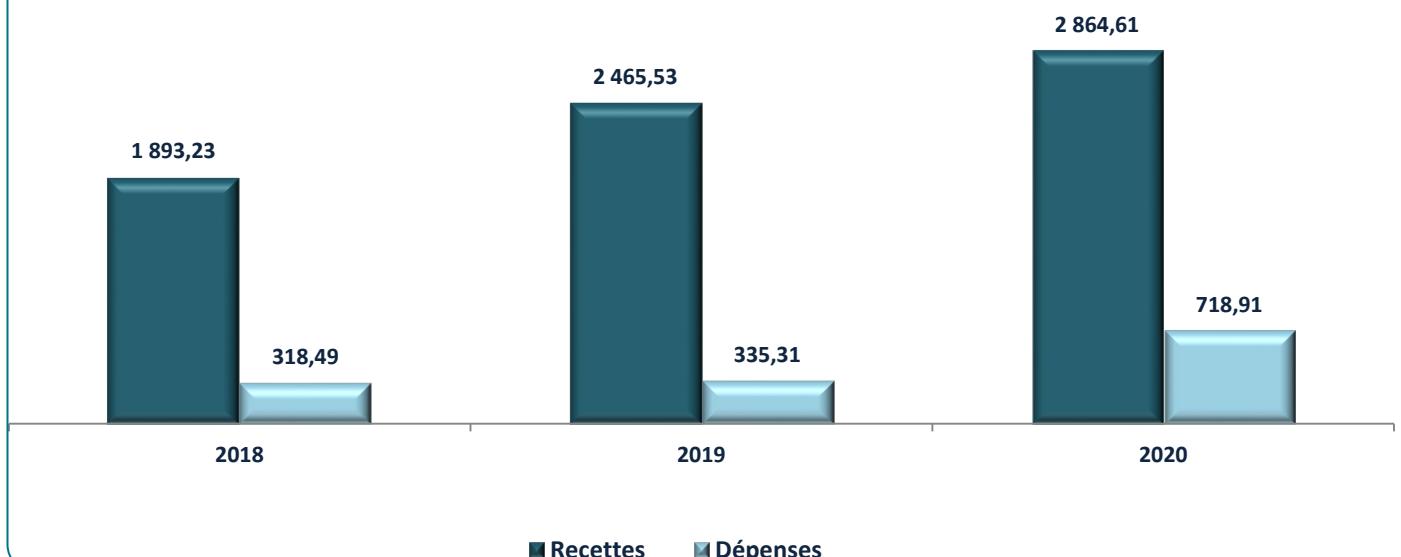
Au titre de la période 2021-2024, le recours audit compte se poursuivra notamment pour la prise en charge des :

- Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux et frais de recouvrement ;
- Dépenses liées au bon fonctionnement des services de la Direction Générale des Impôts;
- Actions liées à la modernisation de l'administration fiscale se rapportant notamment aux :
 - projets de construction, d'aménagement et d'équipement visant l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des contribuables ;
 - projets informatiques visant une meilleure mobilisation des recettes fiscales, ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers et aux partenaires.

2.5.5. Fonds de lutte contre la fraude douanière

Les recettes et les dépenses du Fonds de lutte contre la fraude douanière, pour l'année 2020, ont atteint, respectivement, 2.864,61 MDH et 718,91 MDH, enregistrant un accroissement annuel moyen, respectivement, de 23,01% et 50,24% durant la période 2018-2020.

**EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FONDS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIÈRE AU TITRE
DE LA PÉRIODE 2018-2020 (EN MDH)**



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales opérations prévues au titre de la période 2022-2024 se présentent comme suit :

- Rétributions contentieuses et indemnités dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- Action sociale ;
- Versement au budget général de la quote-part du produit de la majoration sur les obligations cautionnées ;
- Versement au budget général de la part du Trésor dans le produit des réparations contentieuses.

2.5.6. Fonds provenant des dépôts au Trésor

En 2020, les recettes du Fonds provenant des dépôts au trésor ont atteint, compte tenu du solde reporté, 799,63 MDH contre 773,79 MDH en 2019 et 769,64 MDH en 2018. Concernant les dépenses, elles ont atteint 725,49 MDH en 2020 contre 744,05 MDH en 2019 et 736,51 MDH en 2018.

Les principales natures de dépenses programmées entre 2018 et 2020, autres que celles liées aux indemnités du personnel, se présentent comme suit :

- Frais de surveillance des locaux administratifs ;
- Entretien et réparation des bâtiments administratifs ;
- Taxes postales et frais d'affranchissement ;
- Fournitures de bureau, produits d'impression, papeterie et imprimés ;
- Fournitures pour le matériel informatique ;
- Frais de formation et de stage ;
- Maintenance des logiciels, progiciels et solutions informatiques.

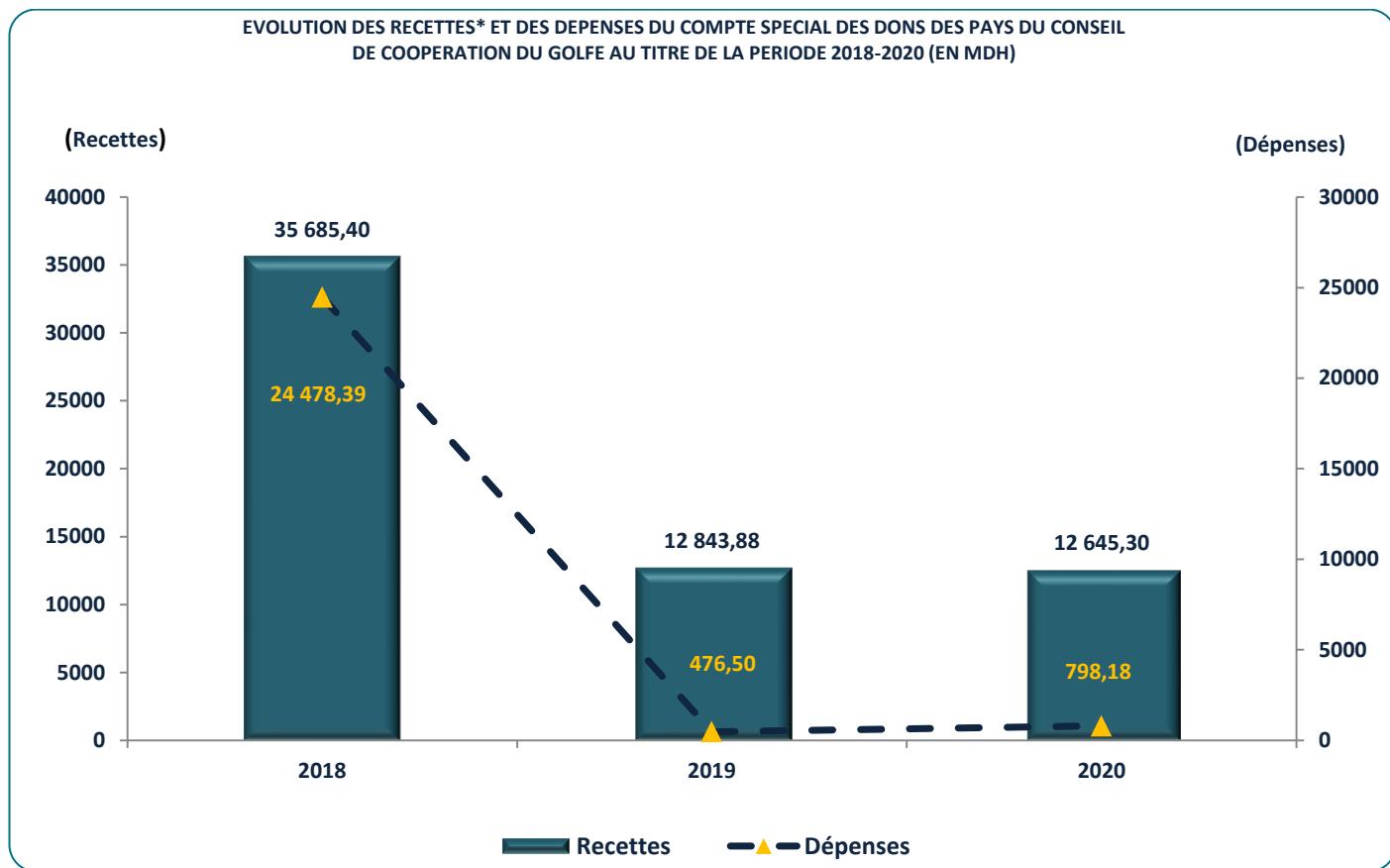
L'exécution des dépenses effectuées dans le cadre de ce Fonds se présentent comme suit :

	2018	2019	2020	(En MDH) A fin mai 2021
Crédits ouverts	749,26	754,69	734,77	434,03
Engagements	742,09	746,91	728,80	397,05
Emissions	736,51	744,05	725,49	358,53

Au titre de la période 2022-2024, l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à ce Fonds sera maintenue au niveau de 360 MDH en vue de financer les actions liées à l'amélioration du recouvrement, de l'activité bancaire et la modernisation des services.

2.5.7. Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe

En rapport avec les étapes finales d'achèvement de la mise en œuvre des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe, les recettes et les dépenses réalisées par le compte spécial des dons des pays du conseil de coopération du Golfe ont connu des baisses significatives courant les années 2019 et 2020 par rapport à l'année 2018 comme le montre le graphique suivant :



(*) compte tenu du solde reporté.

En termes d'engagement, les dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe ont été engagés en totalité. Ainsi, à fin mars 2021, la répartition sectorielle des projets bénéficiant de ces dons, fait ressortir une prédominance des secteurs sociaux qui représentent près de 57% des financements, ce qui indique la préférence des donateurs pour les projets à vocation sociale. Au second rang, figurent les projets relevant des secteurs de l'infrastructure avec 33%

des financements. Les secteurs productifs viennent en dernier lieu avec 10% des financements mobilisés dans le cadre de ces dons.

L'éducation, la formation professionnelle et la santé bénéficient de 61% des dotations réservées aux secteurs sociaux. Le reste est affecté à l'habitat social (21%) et au développement social (INDH et développement rural) (18%).

Concernant les dotations dédiées aux secteurs de l'infrastructure, elles sont réparties entre les projets de transport (68%), les barrages (17%) et les projets d'alimentation en eau potable, en électricité et à l'assainissement (15%).

Pour les secteurs productifs, les dons ont profité, aussi bien au secteur de l'agriculture (86%) qu'à celui de la pêche maritime (14%).

En termes de tirages réalisés à fin mars 2021, les montants des dons Koweitien et Qatari ont été décaissés en totalité (soit 1.250 millions de dollars US chacun). Quant aux dons des autres pays donateurs, les décaissements réalisés ont atteints 1.167 millions de dollars US sur le don Emirati et 1.133 millions de dollars US sur le don Saoudien. Le reliquat est décaissable pour le restant de l'année 2021 et l'année 2022, en lien avec l'état d'avancement des projets financés en cours d'exécution.

2.5.8. Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat

Le Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat (FAFE) a été créé conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2020.

Ce Fonds a été mis en place dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE). Ce programme ambitionne d'apporter une solution globale à la problématique d'accès au financement notamment des jeunes porteurs de projet des très petites entreprises. Ce programme devra, non seulement créer de nouvelles opportunités pour nos jeunes porteurs de projets, mais également, contribuer à améliorer les indicateurs de développement de notre pays aussi bien en termes d'emploi, de résorption des disparités territoriales et d'inclusion socio-économique.

Le FAFE est doté d'une enveloppe de 6 MMDH sur une durée de 3 ans, dont 3 MMDH provenant du secteur bancaire. A cette enveloppe s'ajoutent 2 MMDH du Fonds Hassan II pour le développement économique et social destiné au monde rural.

La mise en œuvre du volet financement du PIAFE a été possible grâce à l'opérationnalisation de nouveaux produits de garantie offerts par la SNGFE (Ex-CCG) aux très petites entreprises (TPE) et jeunes porteurs de projets :

- DAMANE INTELAK : Produit de garantie ciblant les autoentrepreneurs, les porteurs de projet et les TPE;
- DAMANE INTELAK AL MOUSTATMIR AL QARAWI : Produit de garantie ciblant les petites exploitations agricoles, les TPE, les porteurs de projets et les autoentrepreneurs du monde rural ;
- START-TPE : Produit de financement sous la forme d'une avance remboursable après une franchise de 5 ans, sans intérêts et sans exigence de sûretés, à destination des TPE, porteurs de projet et autoentrepreneurs.

Au 31 juillet 2021, le nombre de crédits accordés dans le cadre du programme «Intelaka» s'est établi à près de 27.700 prêts pour un volume de crédits de plus de 5,22 MMDH et un volume d'engagement de 4,18 MMDH. Ces financements devraient permettre à plus de 22.820 entreprises bénéficiaires de créer plus de 71.180 emplois.

Concernant les dotations Start TPE versées aux banques, à fin juillet 2021, elles s'élèvent à 81 MDH en faveur de 5.061 entreprises.

2.5.9. Fonds d'investissement stratégique

En application des Hautes Instructions Royales, un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds d'Investissement Stratégique » a été créé en vertu du décret n°2-20-528 le 12 août 2020. Ce Fonds a fait l'objet d'une transformation l'érigent en personne morale, en l'occurrence une société anonyme, dotée de structures managériales adéquates de manière à ce qu'elle s'impose comme un modèle de bonne gouvernance, d'efficience et de transparence. Ce Fonds est doté de 45 MMDH, dont 15 MMDH provenant du Budget général. La contribution de l'Etat à la capitalisation de ce Fonds, d'une enveloppe de 15 MMDH, a été entièrement versée au cours de l'année 2020.

Les natures de recettes dudit Fonds se présentent comme suit :

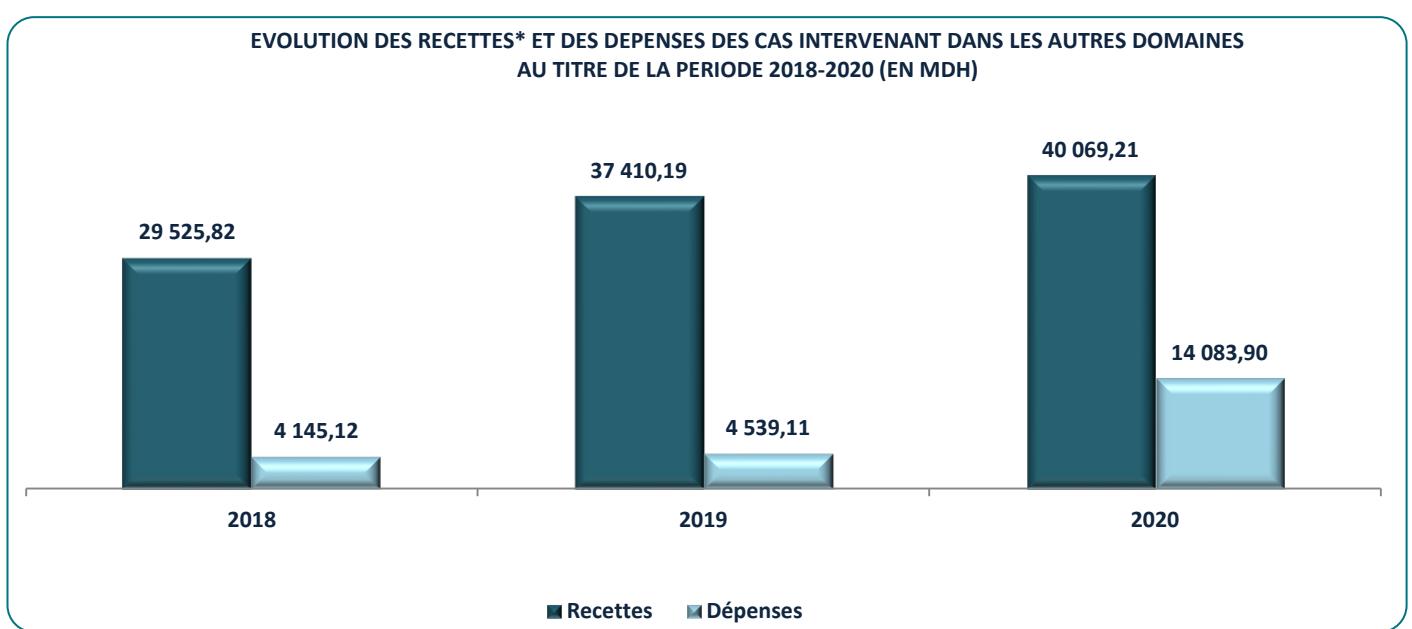
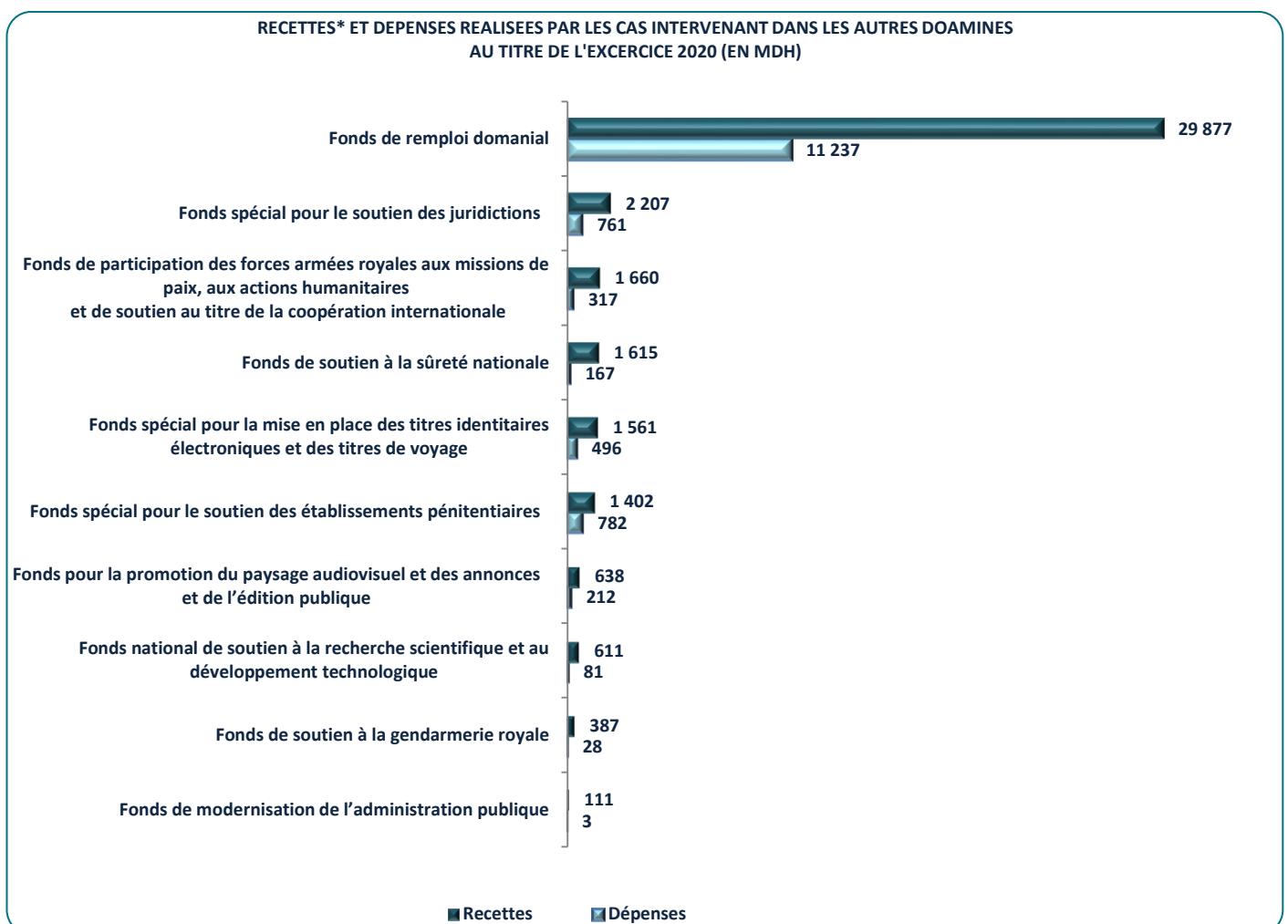
- les versements du budget général ;
- les versements des collectivités territoriales ;
- les versements des établissements et entreprises publics ;
- les versements du secteur privé ;
- les versements de tout autre organisme public ou privé ;
- les versements des organisations et organismes internationaux ;
- les reversements de Fonds sur les dépenses imputées au compte ;
- les dons et legs ;
- les recettes diverses.

Les dépenses, quant à elles, portent sur :

- les versements au titre des apports, pour le compte de l'Etat, aux capitaux des entreprises ;
- les versements au titre des projets d'investissement de partenariat public-privé (PPP) ;
- les versements, dans un cadre conventionnel, au profit des entreprises du secteur privé ;
- les versements, dans un cadre conventionnel, au profit des établissements et entreprises publics ;
- les versements, dans un cadre conventionnel, au profit de tout autre organisme public ou privé ;
- les versements au profit des collectivités territoriales ;
- les versements au profit du budget général ;
- les restitutions des sommes indûment imputées au compte ;
- les dépenses diverses.

SECTION VI - AUTRES DOMAINES

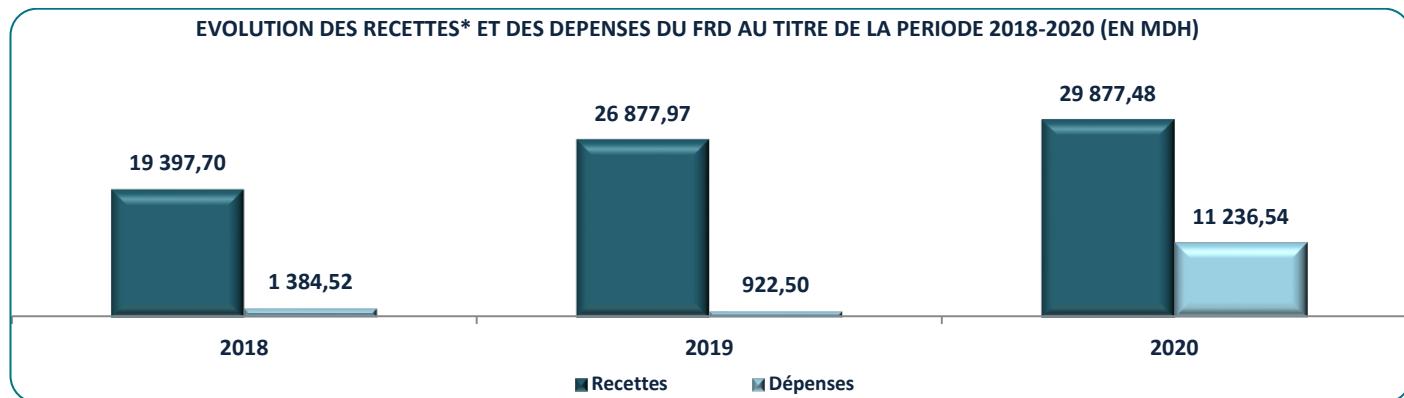
Les comptes d'affectation spéciale intervenant dans les autres domaines représentent 10,8 % du total des dépenses effectuées en 2020 par l'ensemble des CAS.



(*) compte tenu du solde reporté.

2.6.1. Fonds de remplacement domanial

Les recettes réalisées par le Fonds de remplacement domanial (FRD) , y compris le solde reporté, ont connu une augmentation annuelle moyenne de 24,11% au cours de la période 2018-2020. Quant aux dépenses, elles ont enregistré une tendance haussière avec une augmentation annuelle moyenne de 184,88% au titre de la même période.



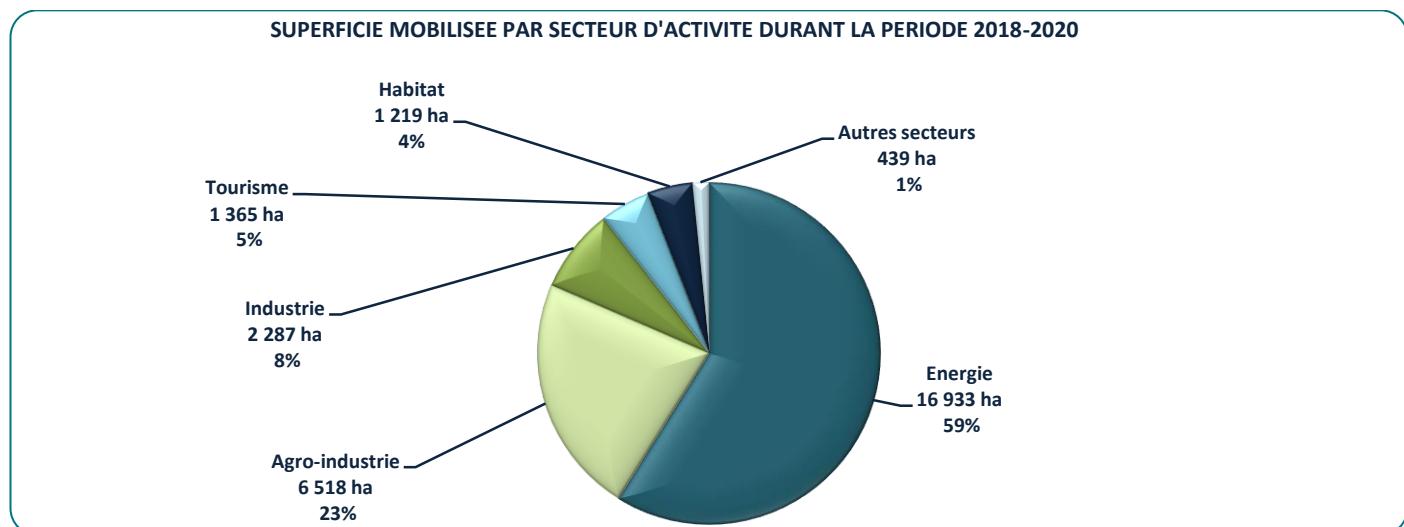
► Réalisation au titre de la période 2018-2020 :

Les dépenses effectuées au cours de la période 2018-2020, dont le montant global s'élève à 13.543,56 MDH, ont servi essentiellement à :

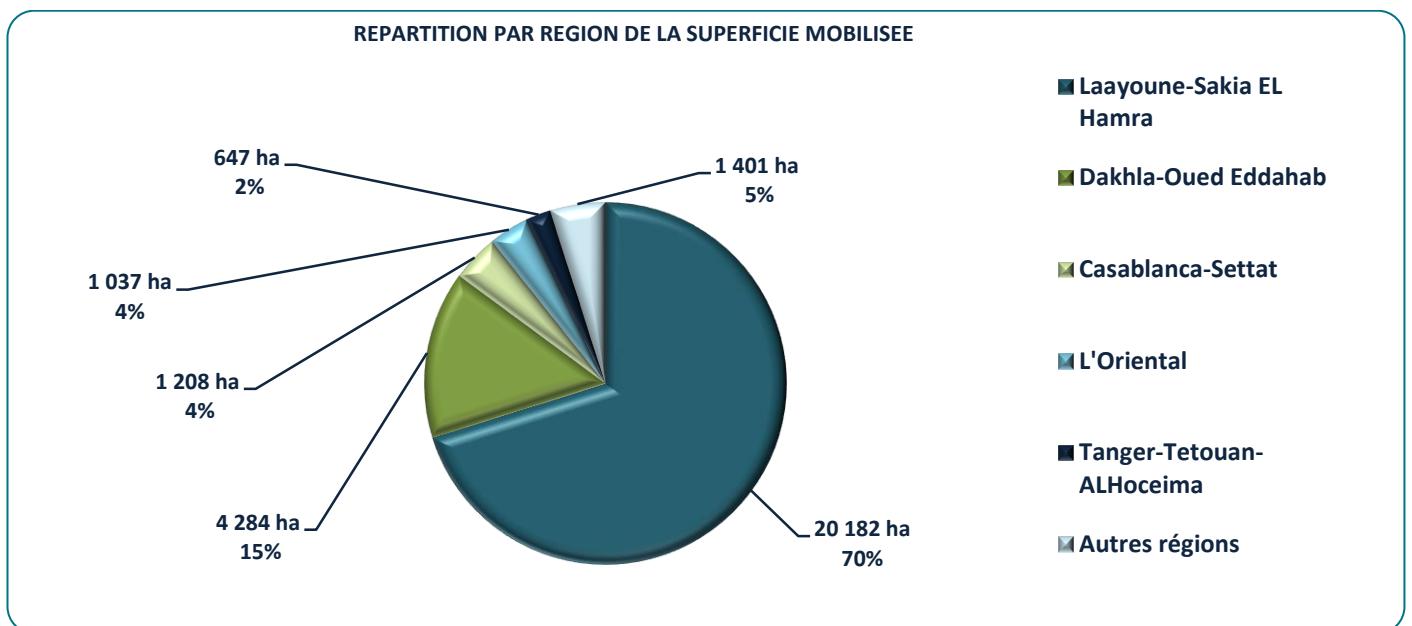
- L'acquisition de terrains et bâtiments pour satisfaire les besoins des administrations ;
- L'accompagnement des établissements publics pour la réalisation des projets structurants dans un cadre conventionnel ;
- Les réalisations immobilières à l'étranger ;
- La réalisation de travaux topographiques des immeubles pour l'établissement des règlements de copropriété en vue de la vente de logements domaniaux ;
- L'appui aux programmes de développement régionaux;
- Le paiement des dépenses relatives à la gestion active du domaine privé de l'Etat.

- **Promotion de l'investissement**

Les réserves foncières mobilisées durant la période 2018-2020, s'élevant à environ 28.764 ha, pour un investissement projeté de près de 47.931 MDH, ont permis la création de 55.533 emplois dans divers secteurs économiques, répartis comme suit :



Ainsi, durant la même période, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a bénéficié de 70% de la superficie mobilisée comme le montre le graphe suivant :



- Régime conventionné

Durant la période 2018-2020, une superficie de 15.017 ha a été mobilisée pour les secteurs économiques suivants :

- ✓ Energie : 7.704 ha pour un investissement de 3.000 MDH ;
- ✓ Agro-industrie : 6.142 ha pour un investissement de 5.000 MDH ;
- ✓ Industrie : 5 projets d'une superficie globale de 1.096 ha ;
- ✓ Tourisme : 3 projets d'une superficie globale de 75 ha pour un investissement de 4.000 MDH.

- Régime non conventionné

Durant la période 2018-2020, 3 projets d'investissement sur des terrains relevant du Domaine Privé de l'Etat ont été envisagés. Ils portent sur une superficie totale de 969 ha et devant drainer un investissement global de 2.416 MDH.

- Gestion déconcentrée

Dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire relatif à la gestion déconcentrée de l'investissement, 726 projets ont été retenus au cours de la période 2018-2020, portant sur une superficie totale de 12.778 ha, devant drainer un investissement global de 32.997 MDH et générer la création de 50.451 emplois. Dans ce cadre, le secteur de l'Energie s'est accaparé 72% de la superficie mobilisée.

- Vente de logements à leurs occupants :

Sur la période 2018-2020, 1.436 unités ont été cédées à leurs occupants pour une enveloppe globale de 70,7 MDH, répartie comme suit :

- 61 MDH représentant le montant de vente de 400 unités faisant partie du parc géré par la Direction des Domaines de l'Etat ;
- 9,7 MDH au titre de la vente de 1.036 logements de l'habitat gérés par la société Dyar Al Madina.

► Réalisation au titre de l'année 2021 :

Durant le 1^{er} semestre de l'année 2021, 158.365 ha ont été mobilisés au profit de 219 projets approuvés. La répartition de cette superficie par régime se présente comme suit :

Régime	Nombre de projets	Superficie (En ha)	Investissement prévu (En MDH)	Emplois
Gestion déconcentrée	217	157.298	258.532,29	14.099
Non conventionné	1	1.011	2.676	400
Régime conventionné	1	56	6.420	1.130
Total	219	158.365	267.628,29	15.629

- Appui du FRD aux programmes de développement régionaux

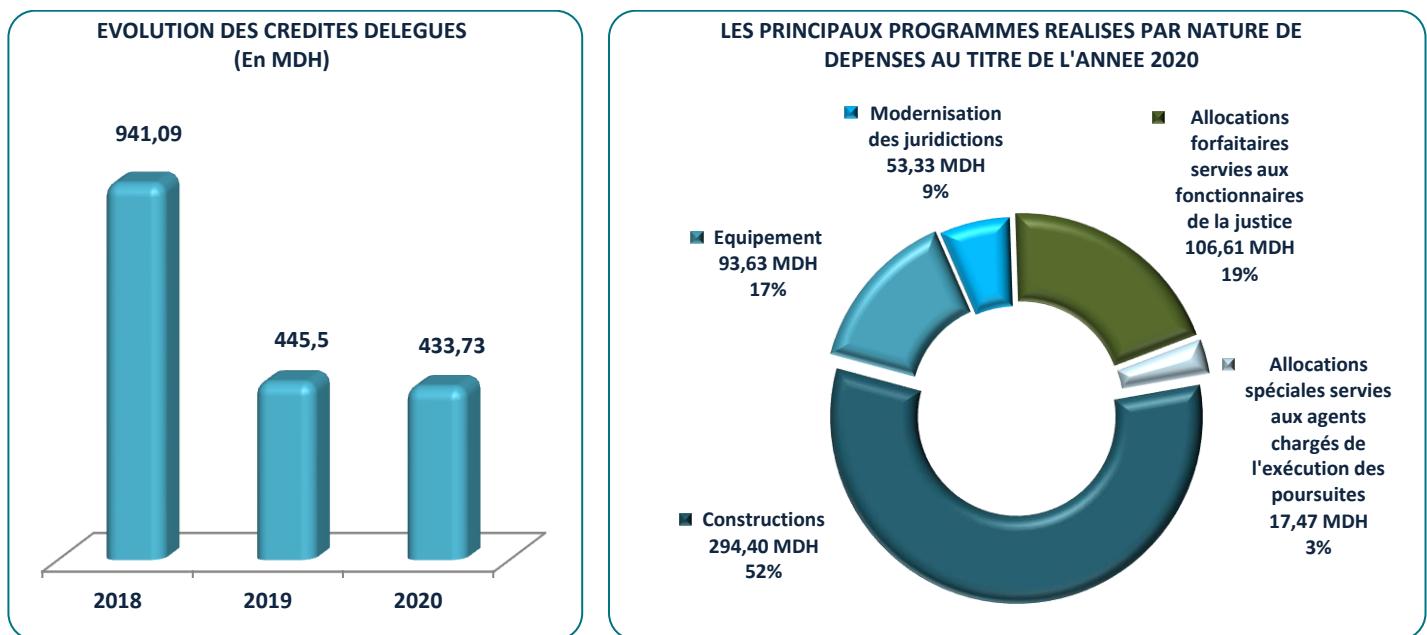
Le Fond de remplacement domanial intervient, également, dans l'accompagnement des projets structurants dans un cadre conventionnel. Il s'agit notamment de :

Conventions	Contributions du FRD	Contribution effective au 1er semestre 2021	Reliquat	(En MDH)
Convention relative au financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate- Témara	1.331,25	251,25	1.080	
Convention relative au financement et réalisation des zones d'activités économiques dédiées aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation	800	-	800	
Convention relative au programme de développement intégré, équilibré et inclusif baptisé Tanger Métropole (2013-2017)	800	796,86	3,14	
Convention relative à la création de la société d'aménagement de la vallée de l'Oued Martil	550	466,36	83,64	
Convention relative au programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima (2015-2019)	500	78,34	421,66	
Convention relative au programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat (2014-2018) (Rabat ville lumières capitale culturelle du Maroc)	400	59,05	340,95	
Convention relative au programme de développement économique, urbain et de réhabilitation de l'espace social de la ville de Tétouan (2014-2018)	350	294,63	55,37	
Convention de partenariat relative au programme de réhabilitation de la Médina de Fès	100	2,41	97,59	
Total	4.831,25	1.948,90	2.882,35	

2.6.2. Fonds spécial pour le soutien des juridictions

Les recettes réalisées en 2020 par le Fonds spécial pour le soutien des juridictions (FSSJ), compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 2.206,57 MDH contre 2.701,77 MDH en 2019 et 2.806,21 MDH en 2018, soit une baisse annuelle moyenne de 11,33%. En ce qui concerne les dépenses, elles sont passées de 851,55 MDH en 2018 à 940,29 MDH en 2019 et 761,33 MDH en 2020, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 5,45%

Les crédits délégués et les programmes réalisés par nature de dépenses au cours de la période 2018-2020, se présentent comme suit :



Les crédits délégués aux sous ordonnateurs ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 32 % entre 2018-2020. Hormis le contexte particulier de l'année 2020, cette baisse est liée aux projets de construction de bâtiments administratifs qui étaient très importants en 2018.

Les opérations programmées dans le cadre dudit Fonds, au titre de l'année 2021, sont réparties comme suit :

- Soutien et pilotage : 282,00 MDH ;
- Modernisation du système judiciaire et juridique : 73,50 MDH ;
- Performance de l'administration judiciaire : 44,40 MDH ;
- Renforcement des droits et des libertés : 0,10 MDH.

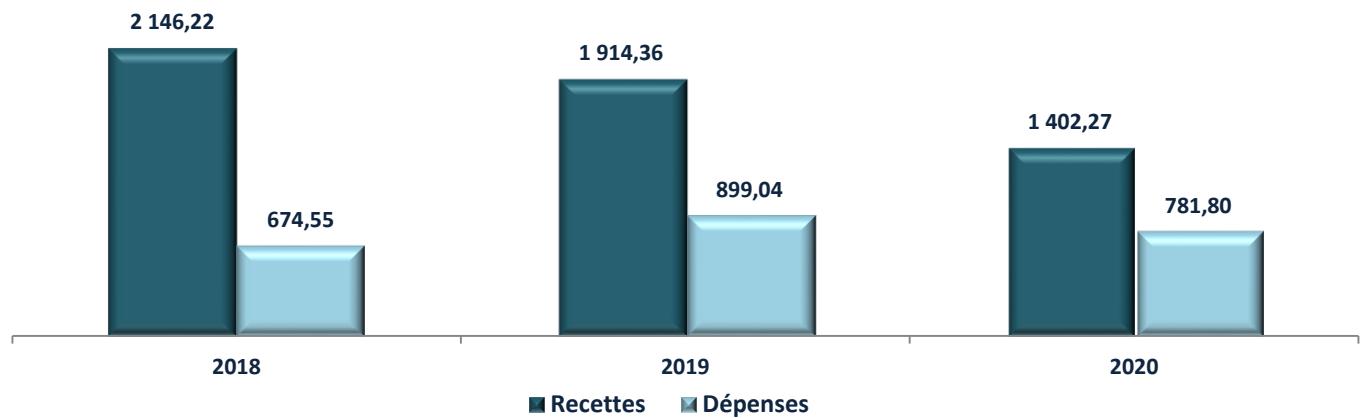
Les prévisions de ce Fonds pour la période 2022-2024 se présentent comme suit :

Projets	2022	2023	2024	(En MDH)
Projets de constructions	713,10	169,80	250	
Construction des bâtiments	619,06	145	250	
Aménagement des bâtiments	83,75	-	-	
Etudes liées aux travaux de construction	10,30	24,80	-	
Projets de modernisation	118,84	122,78	118,08	
Modernisation du système juridique et judiciaire	118,84	122,78	118,08	
Projets d'équipement	85,91	90,07	73,78	
Matériel et mobilier de bureau pour le compte des juridictions	18,04	33,12	16,55	
Fournitures de bureau pour le compte des juridictions	47,87	46,14	46,43	
Véhicules utilitaires et vélos	20	10,80	10,80	
Total	917,85	382,65	441,86	

2.6.3. Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires

Les recettes du Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires (FSSEP) ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 19,17% au cours de la période 2018-2020. S'agissant des dépenses, elles ont enregistré un accroissement annuel moyen de 7,66% au titre de la même période.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FSSEP AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

Les dépenses du Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires, au titre de la période 2018-2020, ont concerné, principalement, les constructions, l'extension et l'aménagement desdits établissements ainsi que l'achat des équipements logistiques, techniques et sécuritaires.

Les réalisations des programmes financés par le Fonds, au titre de l'année 2020, se présentent comme suit :

- Hébergement des détenus : 302,45 MDH ;
- Délocalisation des établissements pénitentiaires enclavés dans le milieu urbain : 268,99 MDH ;
- Soutien, fonctionnement et logistique : 136,32 MDH ;
- Sûreté et sécurité des établissements pénitentiaires : 42,20 MDH ;
- Réinsertion des détenus : 22,43 MDH ;
- Formation du personnel : 9,40 MDH .

Pour l'année 2021, les crédits ouverts au titre dudit Fonds, s'élevant à 150 MDH, sont ventilés par programme comme suit :

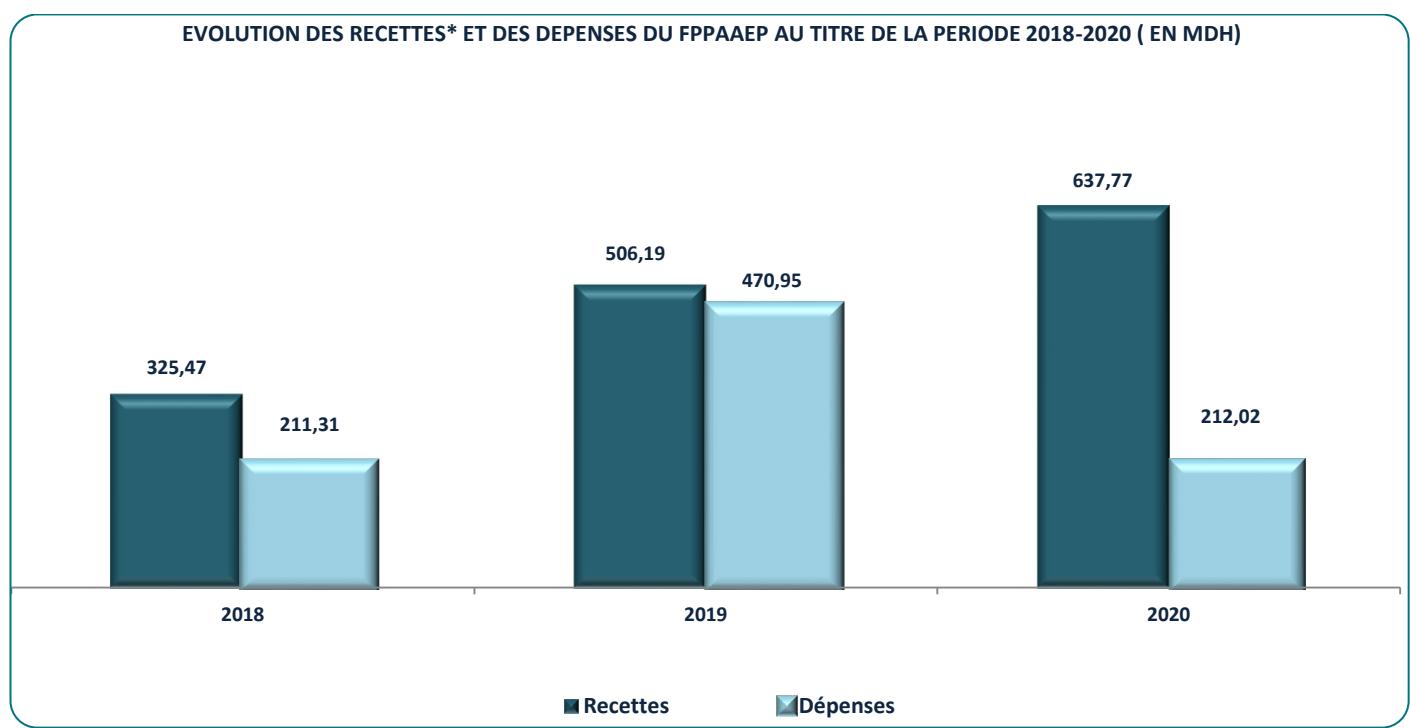
Programmes	Montant (En MDH)
Hébergement des détenus	90,03
Soutien, fonctionnement et logistique	24,23
Sûreté et sécurité au sein des établissements pénitentiaires	15,00
Formation du personnel	13,94
Réinsertion des détenus	6,80
Total	150,00

Les projets prévus pour la période 2022-2024 se présentent comme suit :

Projets	Prévisions (En MDH)		
	2022	2023	2024
Entretien de divers établissements pénitentiaires	47	39	35
Acquisition des matériels divers	20	30	32
Achat des produits de cuisson et de chauffage	18	18	18
Fournitures diverses	13	13	15
Restauration des stagiaires	13	13	13
Achat des produits d'hygiène pour divers EP	12	10	9
Soutien du fonctionnement du parc automobile	10	10	10
Réinsertion des détenus	8	8	8
Formation continue	5	5	5
Dépenses Diverses	4	4	5
Total	150	150	150

2.6.4. Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique

Durant la période 2018-2020, les recettes et les dépenses effectuées dans le cadre du Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique (FPPAAEP) ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement, de 39,98% et 0,17%.



(*) compte tenu du solde reporté.

Au titre de la période allant de l'année 2019 jusqu'au 1^{er} semestre de l'année 2021, les subventions accordées par ledit Fonds aux organismes bénéficiaires, sont ventilées comme suit :

Organismes bénéficiaires	Subventions accordées (En MDH)		
	2019	2020	1 ^{ère} semestre 2021
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	84	85	-
SOREAD-2M	40	-	-
Centre Cinématographique Marocain (C.C.M.)	330,95	105	6,34
Agence Maghreb Arabe Presse (M.A.P.)	16	21	1,25
Compagnies de Communication	-	1,02	-
Total	470,95	212,02	7,59

2.6.5. Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique

Au titre de la période 2018-2020, les recettes du Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique, compte tenu du solde reporté, ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 4,04% en passant de 663,31 MDH en 2018 à 610,80 MDH en 2020. S'agissant des dépenses, elles ont aussi enregistré une baisse annuelle moyenne de 1,24%, passant ainsi de 82,81 MDH en 2018 à 80,77 MDH en 2020.

Les prévisions budgétaires des principaux programmes financés par ledit Fonds, au titre de la période 2021-2024, se présentent comme suit :

Programmes	Budget prévisionnel (En MDH)			
	2021	2022	2023	2024
Bourses d'excellence de recherche	27	31	33	34
Programme Prioritaire de la Recherche (PPR)	25	18,09	7	-
Programme de recherche Al Khawarizmi sur l'intelligence artificielle	13,75	10,31	10,31	-
Programme de recherche Ibn Khaldoun dans les domaines sociaux et humains	13,23	-	-	-
Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA)	11,64	6,92	8,14	3,40
Cités d'innovation	11	15	-	-
Programme d'Appui à la Recherche en lien avec la pandémie du Coronavirus (Covid-19) (PARC 1 et 2)	7,38	-	-	-
Programme de recherche Système alimentaire et changement climatique (FOSC)	4,29	2,40	2,86	1,60
Programme de recherche BIODIVRESTORE	2,40	-	1,60	-
Programme de R&D dans les domaines de l'eau et de l'énergie «ERANETMED»	1,30	0,6	-	-
Programme de coopération en recherche et innovation ARIMNET 2	1	0,86	-	-

2.6.6. Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage

En 2020, les recettes réalisées par le Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage, compte tenu du solde reporté, ont atteint 1.560,89 MDH contre 1.383,80 MDH en 2019 et 1.267,42 MDH en 2018. Quant aux dépenses, elles ont enregistré un accroissement annuel moyen de 19,86% passant de 345,31 MDH en 2018 à 496,08 MDH en 2020.

Les principales actions réalisées au titre de la période 2018-2020, ont porté sur :

- Acquisition d'une solution complète relative à la nouvelle carte d'identité électronique CNIE.2 au profit de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) en plus d'une plateforme y afférente : 462,88 MDH
- Fourniture des consommables nécessaires à la production des titres identitaires électronique : 203,67 MDH ;
- Mise à niveau et maintenance du système automatique d'identification par empreintes digitales AFIS au profit de la DGSN : 135,82 MDH ;
- Maintenance et entretien du système de production des titres identitaires électroniques de la DGSN : 88,94 MDH ;
- Acquisition et installation d'une plateforme PKI pour le système de production des titres identitaires au profit de la DGSN : 61,78 MDH.

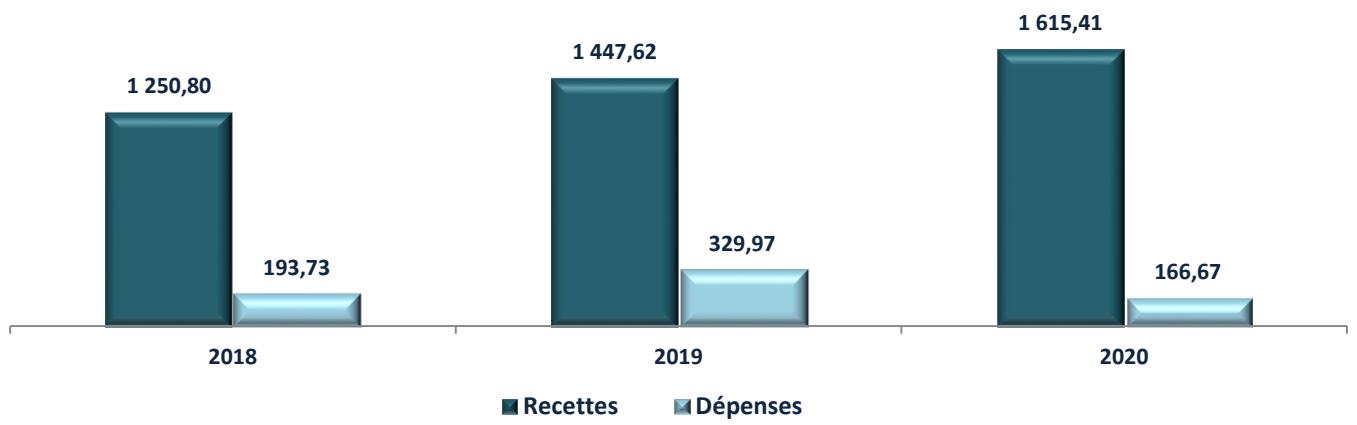
Les actions prévues dans le cadre dudit Fonds au titre de la période 2021-2023 se présentent comme suit :

Projet	2021	2022	2023	(En MDH)
Solution complète pour la production de la nouvelle CNIE	220	180	186	
Mise à niveau du parc informatique par rapport à la politique de sécurité de la DGSN	90	-	-	
Maintenance du système automatique d'identification par empreintes digitales AFIS au profit de la DGSN	44,98	44,98	44,98	
Règlement des taxes dues à l'importation des consommables de la CNIE	30	-	-	
Fourniture des fiches décadactylaires et des fiches anthropométriques	6,99	-	6,99	
Généralisation du système des demandes des CNIE provenant de l'étranger	5	-	-	
Paiement des commissions et agios bancaires	2	2	2	
Total	398,98	226,98	239,98	

2.6.7. Fonds de soutien à la sûreté nationale

Au titre de la période 2018-2020, les recettes du Fonds de soutien à la sûreté nationale (FSSN) ont connu un accroissement annuel moyen de 13,64%, contrairement aux dépenses qui ont connu une baisse de 7,25%.

EVOLUTION DES RECETTES* ET DES DEPENSES DU FSSN AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020 (EN MDH)



(*) compte tenu du solde reporté.

Les principales dépenses effectuées dans le cadre du FSSN, au titre de l'année 2020, ont porté, essentiellement, sur les opérations suivantes :

- Acquisition des effets, équipements et accessoires d'habillement au profit de la DGSN : 48,39 MDH ;
- Acquisition de matériels techniques au profit du laboratoire national de police scientifique à Casablanca relevant de la DGSN : 13,23 MDH.

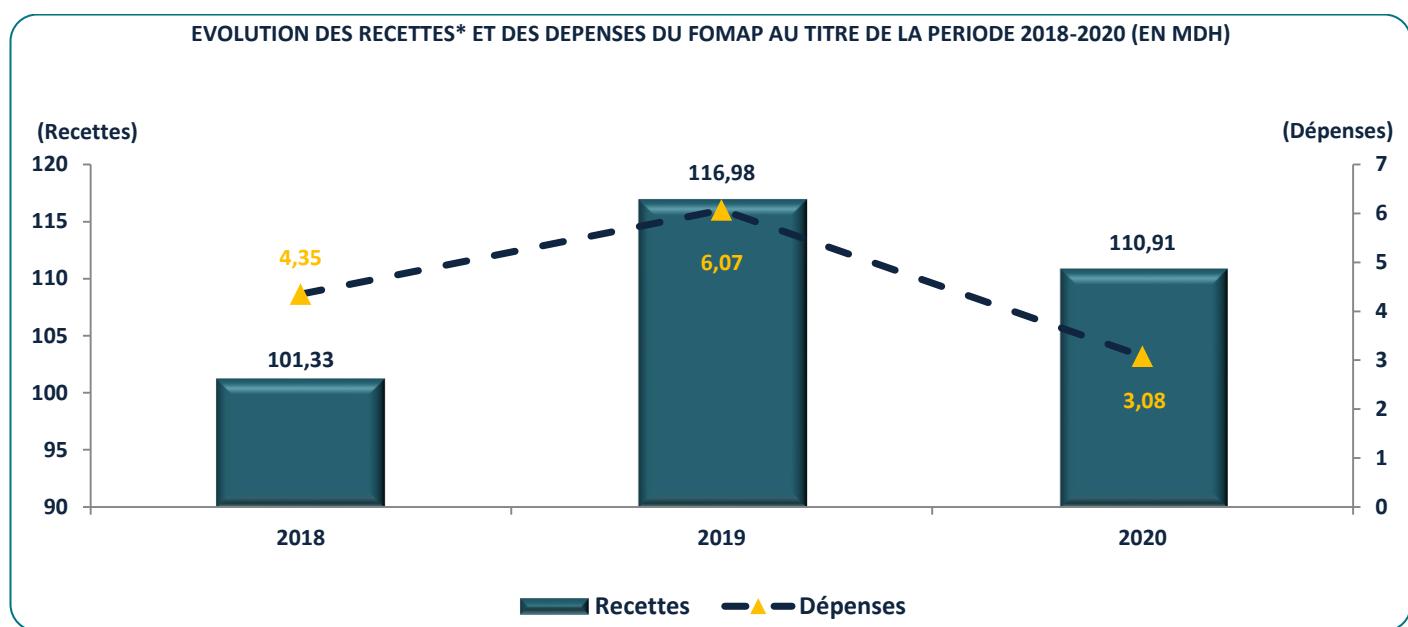
Les actions programmées au titre de la période 2021-2023 se résument comme suit :

Actions	2021	2022	2023
Fourniture, installation et mise en service d'un réseau Backbone de transmission fibre optique DWDM et faisceaux Hertziens pour les besoins du réseau de radiocommunication tétra des offices de la DGSN	510,14	-	-
Modernisation et mise à niveau du réseau national de transmission de la DGSN	400	300	-
Acquisition des effets, équipements et accessoires d'habillement au profit de la DGSN	240	320	360
Etude, fourniture, installation et mise en service et services de formation et d'accompagnement d'un réseau national de radiocommunication numérique Tétra au profit de la DGSN	214,60	-	-
Acquisition du matériel roulant d'intervention	178,88	-	-
Acquisition des effets d'habillement et accessoires	145,65	-	-
Extension du système de gestion des postes frontières	80	-	-
Armement, matériel de sûreté et produits d'intervention	50	50	50
Acquisition de matériel informatique	41	-	41
Projets d'acquisition de matériels informatique	34,18	-	-
Projets d'acquisition de 10 véhicules 4x4 tactiques blindés au profit de la DGSN	12,30	-	-
Projets d'acquisition des équipements réseaux	8,39	-	-
Projet d'une solution des caméras portées	8,37	-	-
Solution d'assistance technique (Help Desk)	6	-	-
Projets d'acquisition des pièces de rechange des équipements de radiocommunication	4,54	-	-

Acquisition de paires de menottes au profit de la DGSN	1,22	-	-
Acquisition de matériels de transmission UHF	1,04	-	-
Paiement des commissions et agios bancaires	1	1	1
Total	1.937,32	671	452

2.6.8. Fonds de modernisation de l'administration publique

Les recettes et les dépenses effectuées par le Fonds de modernisation de l'administration publique (FOMAP) ont atteint, respectivement, 110,91 MDH et 3,08 MDH au titre de l'année 2020. L'évolution des recettes et des dépenses dudit Fonds sur la période 2018-2020 se présente comme suit :



(*) compte tenu du solde reporté.

► Dépenses effectuées au titre de la période 2018-2020 :

Les dépenses du FOMAP sont effectuées selon deux niveaux :

- Projets transverses : financement en totalité des opérations portant sur la modernisation des services publics.
- Projets sectoriels : versement au profit des départements ministériels de dotations pour contribuer aux dépenses afférentes aux opérations de modernisation des services publics.

La répartition des dépenses, émissions, par projet se présente comme suit :

Projets	2018	2019	2020	(En MDH)
Réalisation d'études portant sur la modernisation de l'Administration publique	3,96	0,92	0,91	
Contribution au profit des départements ministériels au titre des opérations de modernisation de l'Administration publique	0,39	5,15	2,16	
Total	4,35	6,07	3,08	

► **Les projets transverses :**

Durant la période 2018-2020, trois projets ont été achevés, il s'agit de :

- Elaboration du recueil des services publics électroniques et évaluation de leur niveau de transformation électronique : 1,46 MDH ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'appui à l'adoption des solutions numériques pour la simplification des procédures administratives : 0,58 MDH ;
- Identification des besoins en termes d'applications de gestion sujettes à la mutualisation entre les administrations publiques. : 0,57 MDH ;

► **Les projets sectoriels :**

Durant la même période, le FOMAP a contribué au financement des projets sectoriels suivants :

- Modernisation et amélioration de la visite des familles des détenus des établissements pénitentiaires : 1,90 MDH ;
- Amélioration des prestations publiques rendues par le département chargé de l'Energie et des Mines : 1,42 MDH ;
- Mise en place d'un Système national d'information sur l'eau : 1,22 MDH ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la stratégie de prévention des risques de la corruption dans les secteurs de l'urbanisme et de l'immobilier pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville : 0,96 MDH ;
- Appui et accompagnement de 40 communes dans la mise en œuvre de la fonction d'audit interne : 0,95 MDH ;
- Dématérialisation de la gestion des documents via un système de Gestion Electronique des Documents (GED) : 0,60 MDH ;
- Elaboration d'un système de gestion des études d'impact sur l'environnement et des autorisations : 0,53 MDH ;
- Elaboration du bilan de compétences des cadres du Haut-commissariat au plan et mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. : 0,48 MDH ;
- Appui à l'amélioration de l'accueil au niveau de 10 communes bénéficiaires du programme de promotion de la gestion de proximité dans les communes : 0,09 MDH.

Les projets programmés pour versement de la contribution du FOMAP au titre des années 2021, 2022 et 2023 se présentent, par axe prioritaire, comme suit :

Axes prioritaires	Nombre de projets	Contribution demandée (En MDH)
Développement de l'administration électronique	5	8,16
Amélioration de l'accueil dans les administrations publiques et traitement des réclamations	2	2,25
Amélioration de la qualité des procédures administratives et développement de l'administration électronique intégrée	1	1,45
Amélioration de l'efficacité des ressources humaines dans les administrations publiques	2	1,12
Appui du genre dans la fonction publique	3	3,28
Amélioration des services électroniques	2	1,9
Appui de la formation à distance	1	2
Total	16	20,16

ANNEXES

**SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES
D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU
TITRE DE LA PERIODE 2018-2020**

**SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION
AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2020**

I- DOMAINE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Parts des collectivités territoriales dans le produit de la TVA	32.211,86	32.775,45	30.042,14	-3,43%	28.421,18	29.649,94	25.797,99	-4,73%
Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	7.866,56	8.849,76	7.283,50	-3,78%	6.187,87	7.829,69	6.756,72	4,50%
Fonds de solidarité Interrégionale	677,43	1.465,97	2.222,78	-	8,24	7,30	1.003,32	1003,55%
Fonds de mise à niveau sociale	10,00	19,00	29,00	-	1,00	-	-	-100%
TOTAL_I	40.765,84	43.110,19	39.577,42	-1,47%	34.618,28	37.486,93	33.558,02	-1,54%
Evolution / an	6,24%	5,75%	-8,19%	-	4,16%	8,29%	-10,48%	-

II- DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	8.715,02	7.986,82	8.072,10	-3,76%	3.981,83	3.226,68	2.701,30	-17,63%
Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	17,39	15,61	15,33	-6,11%	1,78	0,28	-	-100,00%
Fonds d'entraide familiale	949,01	1.089,49	1.165,80	10,83%	50,05	50,04	130,03	61,19%
Fonds de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidants à l'étranger et des affaires de la migration	77,41	62,58	45,88	-23,01%	68,82	41,70	31,99	-31,82%
Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	517,60	471,74	399,20	-12,18%	195,01	233,63	256,30	14,64%
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.887,66	2.013,29	2.123,32	6,06%	1.712,37	1.718,79	1.850,33	3,95%
Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité	-	-	63,66	-	-	-	-	-
Fonds spécial de la pharmacie centrale	2.957,51	3.105,18	4.934,33	29,17%	1.416,16	1.494,99	3.193,03	50,16%
Fonds spécial des produits des loteries	161,89	216,56	235,88	20,71%	24,22	55,90	34,34	19,06%
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	714,80	669,54	617,43	-7,06%	400,00	301,13	350,72	-6,36%
Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	10.380,92	8.627,93	6.084,12	-23,44%	3.780,97	4.491,07	3.434,13	-4,70%
Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19"	-	-	34.648,78	-	-	-	29.326,57	-
Fonds national pour l'action culturelle	590,08	751,46	716,94	10,23%	168,24	243,99	239,31	19,27%
Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	5.868,80	6.111,48	6.742,44	7,19%	1.985,30	1.392,57	1.797,23	-4,85%
TOTAL _II	32.838,09	31.121,70	65.865,22	41,62%	13.784,75	13.250,76	43.345,29	77,33%
Evolution / an	-1,86%	-5,23%	111,64%	-	10,55%	-3,87%	227,12%	-

III- DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	3.623,78	3.434,24	3.804,27	2,46%	1.491,40	1.231,83	2.208,05	21,68%
Fonds de services universels de télécommunications	3.468,50	3.729,35	3.702,45	3,32%	182,68	123,11	108,88	-22,80%
Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et leur réutilisation	736,94	856,62	998,82	16,42%	616,00	571,80	601,65	-1,17%
Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	867,02	797,55	1.831,87	45,36%	388,30	318,81	946,60	56,14%
Fonds spécial routier	5.495,91	5.535,20	4.959,38	-5,01%	3.401,39	3.549,97	2.473,27	-14,73%
Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire	203,22	190,57	185,42	-4,48%	29,72	11,70	15,48	-27,83%
Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	35,34	-	-	-100%	25,22	-	-	-100,00%
Fonds national de développement du sport	2.265,71	3.230,70	2.777,36	10,72%	1.161,17	2.279,85	1.309,13	6,18%
Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable	1.447,11	1.319,81	1.255,90	-6,84%	512,03	431,98	167,83	-42,75%
Fonds de développement énergétique	1.675,42	1.618,19	1.260,46	-13,26%	63,00	363,50	49,89	-11,01%
TOTAL _III	19.818,96	20.712,23	20.775,93	2,39%	7.870,91	8.882,56	7.880,79	0,06%
Evolution / an	2,89%	4,51%	0,31%	-	-9,95%	12,85%	-11,28%	-

IV- DOMAINE AGRICOLE, DE LA PÊCHE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL :

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	826,16	828,72	739,33	-5,40%	263,77	180,75	164,74	-20,97%
Fonds de la lute contre les effets de la sécheresse	23,95	-	-	-100%	-	-	-	-
Fonds de la réforme agraire	738,34	741,94	743,64	0,36%	0,01	0,00	0,03	65,20%
Fonds de développement agricole	4.124,39	4.692,17	4.473,07	4,14%	3.579,01	4.056,97	3.774,38	2,69%
Fonds de développement de la pêche maritime	301,14	332,79	230,92	-12,43%	176,58	177,03	40,86	-51,90%
Fonds de développement rural et des zones de montagne	7.941,95	9.343,66	7.913,92	-0,18%	2.128,21	3.550,84	3.577,69	29,66%
Fonds national forestier	2.173,86	2.321,93	2.160,85	-0,30%	676,70	745,70	643,39	-2,49%
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	282,19	304,49	298,60	2,87%	26,96	33,43	24,08	-5,50%
TOTAL _IV	16.411,98	18.565,70	16.560,33	0,45%	6.851,25	8.744,73	8.225,17	9,57%
Evolution / an	19,49%	13,12%	-10,80%		20,16%	27,64%	-5,94%	-

V- DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	471,36	495,11	505,22	3,53%	413,08	412,91	420,28	0,87%
Fonds de développement industriel et des investissements	4.973,41	4.243,47	3.424,50	-17,02%	929,95	1.473,97	1.625,93	32,23%
Masse des services financiers	7.062,18	7.742,26	7.247,13	1,30%	1.484,13	1.467,90	938,64	-20,47%
Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	54,77	53,54	65,28	9,17%	7,49	7,97	-	-100 %
Fonds de solidarité des assurances	10.735,97	10.717,94	11.275,26	2,48%	600,00	5,00	2.500,00	104,12%
Fonds de soutien à certains promoteurs	1.739,62	-	-	-100,00%	-	-	-	-
Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	3.531,47	3.851,33	4.027,36	6,79%	2,63	2,58		-100%
Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe	35.685,40	12.843,88	12.645,30	-40,47%	24.478,39	476,50	798,18	-81,94%
Fonds de lutte contre la fraude douanière	1.893,23	2.465,53	2.864,61	23,01%	318,49	335,31	718,91	50,24%
Fonds provenant des dépôts au Trésor	769,64	773,79	799,63	1,93%	736,51	744,05	725,49	-0,75%
Fonds d'appui au financement de l'entreprenariat	-	-	2.741,13	-	-	-	1.000,00	-
Fonds d'investissement stratégique	-	-	15.000,00	-	-	-	15.000,00	-
TOTAL _V	66.917,04	43.186,85	60.595,40	-4,84%	28.970,68	4.926,19	23.727,43	-9,50%
Evolution / an	9,18%	-35,46%	40,31%	-	780,53%	-83,00%	381,66%	-

VI- AUTRES DOMAINES

INTITULE DU COMPTE	RECETTES (En Mdh)			TAUX MOYEN	DEPENSES (En Mdh)			TAUX MOYEN
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Fonds spécial pour le soutien des juridictions	2.806,21	2.701,77	2.206,57	-11,33%	851,55	940,29	761,33	-5,45%
Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	0,10	-	-	-100,00%	-	-	-	-
Fonds de soutien à la sûreté nationale	1.250,80	1.447,62	1.615,41	13,64%	193,73	329,97	166,67	-7,25%
Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	1.267,42	1.383,80	1.560,89	10,97%	345,31	417,96	496,08	19,86%
Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	663,31	648,35	610,80	-4,04%	82,81	106,97	80,77	-1,24%
Fonds de remplacement domanial	19.397,70	26.877,97	29.877,48	24,11%	1.384,52	922,50	11.236,54	184,88%
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique	325,47	506,19	637,77	39,98%	211,31	470,95	212,02	0,17%
Fonds de modernisation de l'administration publique	101,33	116,98	110,91	4,62%	4,35	6,07	3,08	-15,94%
Fonds de participation des forces armées royales aux missions de paix, aux actions humanitaires et de soutien au titre de la coopération internationale	1.383,84	1.558,51	1.660,44	9,54%	337,49	380,89	317,13	-3,06%
Fonds de soutien à la gendarmerie royale	183,42	254,66	386,68	45,20%	59,49	64,49	28,49	-30,8%
Fond spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	2.146,22	1.914,36	1.402,27	-19,17%	674,55	899,04	781,80	7,66%
TOTAL _VI	29.525,82	37.410,19	40.069,21	16,49%	4.145,12	4.539,11	14.083,90	84,33%
Evolution / an	1,02%	26,70%	7,11%	-	-6,38%	9,50%	210,28%	-
TOTAL GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	206.277,73	194.106,85	243.443,51	8,64%	96.240,99	77.830,27	130.820,60	16,59%
Evolution / an	5,60%	-5,90%	25,42%	-	41,81%	-19,13%	68,08%	-

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>